

Procès-verbaux de l'Assemblée des Membres

Congrès mondial de la nature Jeju, République de Corée 6 au 15 septembre 2012







Face the Future B.V. hereby declares that

6,847 VCUs

were retired on behalf of

International Union for Conservation of Nature
to offset GHG emissions associated with the
IUCN World Conservation Congress 2012.

VCS project number: 672 INFAPRO, Rehabilitation of logged-over dipterocarp forest in Sabah, Malaysia.

Serial No.: 1597-66146440-66153286-VCU-006-MER-MY-14-672-01012007-31122010-0

Rotterdam, January 19th, 2013

Dar. R.M. Pereira Managing Director

Face the Future B.V. | Pieter de Hoochweg 108, 3024BG Rotterdam, The Netherlands Tel +31 10 7 42 50 | Fax: +31 10 47 814 73 | info@face-thefuture.com | www.face-thefuture.com

Procès-verbaux de l'Assemblée des Membres

Congrès mondial de la nature, Jeju, République de Corée, 6 au 15 septembre 2012

Compilé et révisé par Tim Jones Rapporteur en chef au Congrès de Jeju



La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN.

L'UICN rejette toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions intervenues lors de la traduction en français de ce document dont la version originale est en anglais.

Publié par: UICN, Gland, Suisse

Droits d'auteur: © 2012 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses

ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du [des] détenteur[s]

des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des

droits d'auteur.

Citation: UICN (2012). Procès-verbaux de l'Assemblée des Membres. Gland, Suisse :

UICN. iv + 81 pp.

ISBN: 978-2-8317-1574-2

Traduction: Danièle Devitre

Mise en page: Tim Davis, DJ Environmental, Berrynarbor, Devon, Royaume-Uni

Imprimé par: BSR Imprimeurs SA, Gland, Suisse

Disponible à: www.iucn.org/publications

Cet ouvrage est imprimé sur papier obtenu à partir de fibre de bois provenant de forêts bien gérées, certifiées selon les normes du Forest Stewardship Council (FSC).

Le compilateur souhaite remercier les nombreux collègues des Commissions et du Secrétariat de l'UICN pour leur aide inappréciable à l'établissement des comptes rendus de séance du Congrès et à la finalisation des présents procès-verbaux. Je souhaite remercier tout particulièrement Deborah Murith, du Service des publications de l'UICN, pour son appui éditorial et pour la révision du document.

Table des matières

Compte rendu de l'Assemblée des Membres du Congrès mondial de la nature 2012	1
Annexe 1 – Déclaration du Gouvernement des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN	.69
Annexe 2 – Tableau des Résolutions et Recommandations	.71
Annexe 3 – Extrait du Rapport du Comité de la gouvernance du Congrès	.80
Remerciements	ure

Assemblée des Membres de l'UICN Congrès mondial de la nature 2012

Centre international de conférences, Jeju, République de Corée 6 au 15 septembre 2012

Note: sauf mention contraire, toutes les décisions de l'Assemblée des Membres ont été prises par vote électronique. Le vote électronique enregistré pour chaque décision peut être consulté sur le site web du Congrès; dans les présents procès-verbaux, le numéro de référence du suivi des votes est mentionné entre crochets au-dessus de chaque décision.

Cérémonie d'ouverture du Congrès mondial de la nature

Jeudi 6 septembre 2012 (16.30-18.00)

La cérémonie commence par un spectacle musical.

Le **Président de l'UICN**, M. Ashok Khosla, fait quelques remarques d'ouverture.

Le **Président de la République de Corée**, Son Excellence Lee Myung-bak, prononce quelques remarques de félicitations.

Le **Président du Comité d'organisation coréen**, M. Lee Hong-koo et le **Gouverneur de la Province autonome spéciale de Jeju**, M. Woo Keun-min, font également des remarques de bienvenue.

D'autres remarques de félicitations sont prononcées (par message vidéo) par le **Secrétaire général des Nations Unies**, Son Excellence Ban Ki-moon.

Le Président-Directeur général de la Wildlife Conservation Society, M. Cristián Samper prononce un discours spécial.

La cérémonie se termine par un spectacle culturel intitulé 'Éco vert'.

La cérémonie d'ouverture est suivie d'une réception de bienvenue, offerte par le **Gouvernement de la République de Corée**, dans le Jardin botanique Yeomiji, à Jeju. Des remarques de bienvenue sont encore prononcées par la **Ministre de l'environnement de la République de Corée**, Son Excellence Yoo Young-sook et la **Directrice générale de l'UICN**, M^{me} Julia Marton-Lefèvre propose un toast.

1ère séance de l'Assemblée des Membres

Samedi 8 septembre 2012 (08.00-11.00)

Point 1.1 de l'ordre du jour. Adoption du cahier des charges et nomination du Comité de vérification des pouvoirs du Congrès¹

Après avoir déclaré la 1ère séance de la 23e Assemblée des Membres ouverte, le Président de l'UICN (M. Ashok Khosla) souhaite la bienvenue aux délégués des Membres de l'UICN et aux observateurs, présente les personnes qui l'accompagnent sur le podium, notamment M. Michael Bothe qui fera office de Conseiller sur la procédure, outre son rôle de Responsable des élections. M. Bothe explique comment utiliser le système électronique pour demander la parole et pour voter ainsi que les règles concernant les motions d'ordre ; il ajoute qu'il donnera la parole aux observateurs un fois que tous les Membres se seront exprimés sur le thème discuté et précise que tous les textes soumis par écrit, comme les déclarations relatives à un vote, doivent être envoyés à l'adresse assembly@iucn.org. Il encourage également les délégués à télécharger tous les documents de la session du site web du Congrès, par souci de responsabilité vis-à-vis de l'environnement, afin de réduire l'empreinte écologique de l'UICN et de donner un exemple de meilleure pratique.

Le **Président** fait référence aux documents du Congrès WCC-2012-1.1/1 *Comité de vérification des pouvoirs du Congrès mondial de la nature 2012 – Projet de cahier des charges* et WCC-2012-1.5/6 *Composition des Comités du Congrès*. Ce dernier document contient les propositions du Conseil concernant la composition des Comités du Congrès, en tenant compte de la nécessité d'équilibrer la composition du point de vue de la parité hommes-femmes, de l'âge et de la représentation géographique.

¹ Les numéros des points de l'ordre du jour et les en-têtes correspondent à ceux du document du Congrès WCC-2012-1.3 Rev 2 Projet d'ordre du jour Rev 2 du Congrès mondial de la nature (daté du 07 septembre 2012).

Le Congrès prend la décision suivante [suivi des votes : Doc 1.1_1&1.1_2]:

DÉCISION 1

Le Congrès APPROUVE le cahier des charges et la composition du Comité de vérification des pouvoirs :

Javed JABBAR (Pakistan) Présidence Gustavo ALANIS (Mexique) Lesley DICKIE (Royaume-Uni) Aby DRAME (Sénégal) Jelena DUCIC (Serbie) Hiroharu KOIKE (Japon) Nicole LEOTAUD (Trinité-et-Tobago) Fakaosi SIONE LANIVIA (Tonga)

Point 1.2 de l'ordre du jour. Premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs

Le **Président** fait remarquer que les candidats au Comité de vérification des pouvoirs ont déjà commencé leurs travaux pour préparer la mise en place officielle du Comité.

Le **Président du Comité de vérification des pouvoirs** (M. Javed Jabbar) présente le premier rapport du Comité rédigé à la suite de deux réunions qui ont eu lieu le 7 septembre 2012. Le Comité a reçu l'aide du Responsable des élections ainsi que la Chargée des relations avec les Membres.

Le nombre de voix potentielles détenues par les Membres de l'UICN en règle est le suivant :

Catégorie A (Gouvernements et organismes gouvernementaux) : 274 voix Catégorie B (ONG nationales et internationales) : 992 voix

Sur ces voix potentielles, le pouvoir de vote des membres accrédités représentés au Congrès mondial de la nature 2012, à 22.00, le vendredi 7 septembre 2012, est le suivant :

Catégorie A (Gouvernements et organismes gouvernementaux) : 181 voix Catégorie B (ONG nationales et internationales) : 658 voix Le **Président** observe que les statistiques sur le pouvoir de vote sont légèrement décevantes. À la séance du matin du 8 septembre 2012, le Comité directeur du Congrès a reçu un appel de la North of England Zoological Society qui a soumis ses lettres de créance un jour après l'ouverture du Congrès - un jour trop tard selon les délais établis dans les Règles de procédure du Congrès mondial de la nature. Le Comité de vérification des pouvoirs a décidé qu'il n'avait d'autre choix que de refuser l'accréditation à ce Membre. Cette décision a été confirmée par le Comité directeur du Congrès. Toutefois, le Comité directeur a décidé de demander au prochain Congrès de réviser les Règles de procédure du point de vue des délais de réception des lettres de créance car le délai actuel a été établi il y a très longtemps dans des circonstances très différentes. Comme la durée actuelle du Congrès est de 10 jours, il pourrait y avoir un peu plus de souplesse à l'avenir. (Note : cette question a été discutée de manière plus approfondie et une solution a été trouvée à la 3e séance, le 10 septembre – voir page 12).

Le Président du Comité de vérification des pouvoirs

fait remarquer qu'au Congrès de Barcelone, en moyenne, 57% des Membres ayant le droit de vote n'avaient pas participé au vote sur les motions. Compte tenu de ce chiffre extrêmement décevant, le Conseil a demandé au Secrétariat de publier des lignes directrices strictes pour les délégués parrainés, précisant les obligations suivantes :

- a) Les Membres dont les délégations comprennent un délégué parrainé par l'UICN, dans le cadre du programme des délégués parrainés, ne sont pas autorisés à donner procuration à un autre Membre;
- b) Les Membres dont les délégués sont parrainés ont l'obligation d'assister à l'intégralité de l'Assemblée des Membres et de voter sur 75% au moins des motions ainsi que sur l'adoption du Programme de l'UICN et l'élection du Président, du Trésorier, des Conseillers régionaux et des Présidents de Commissions. Le fait de ne pas respecter ces obligations sera signalé au Conseil et pourrait conduire à refuser de parrainer l'organisation/institution en question lors de futurs Congrès.

Point 1.3 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour

Le **Président** rappelle qu'un ordre du jour provisoire a été distribué aux Membres le 5 décembre 2011. Ce texte a été révisé sur la base des commentaires reçus pour devenir le document du Congrès WCC-2012-1.3 *Projet d'ordre du jour du Congrès mondial de la nature* (daté du 05 avril 2012). Ce document lui-même a encore été affiné et actualisé, pour la dernière fois, en vue de devenir le document du Congrès WCC-2012-1.3 Rev 2 *Projet d'ordre du jour Rev 2 du Congrès mondial de la nature* (daté du 07 septembre 2012). Le seul élément nouveau introduit dans cette dernière version du projet d'ordre du jour est un exposé sur les propositions du Conseil concernant les réformes statutaires, sous le point 1.5 bis de l'ordre du jour.

En l'absence de commentaires sur le fond ou de questions, la décision suivante est prise [suivi des votes : Doc 1.3_1 rev2 2nd]:

DÉCISION 2

Le Congrès ADOPTE l'ordre du jour du Congrès mondial de la nature 2012.

Point 1.4 de l'ordre du jour. Adoption des amendements aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature

Le **Président** présente le document du Congrès WCC-2012-1.4 *Proposition d'amendement aux* Règles de procédure du Congrès mondial de la nature : introduction d'un quorum, qui explique aussi bien l'amendement proposé lui-même que le contexte de la proposition.

Le **Président** donne la parole aux délégués pour des commentaires ou des questions.

Environmental & Conservation Organizations of New Zealand se déclare préoccupé à l'idée que si l'on applique le projet de quorum au vote relevant du point 1.2 de l'ordre du jour, concernant la nomination du Comité de vérification des pouvoirs, ce quorum aurait tout juste été atteint par la « chambre » des ONG. Cette situation pourrait entraîner des problèmes pour d'autres décisions. En outre, si le changement aux Règles de procédure nécessite un amendement des Statuts, tout changement adopté pourrait-il être appliqué au présent Congrès ?

Le **Ministère des affaires étrangères**, **Japon**, est d'accord avec l'amendement proposé et le soutient.

Le Conseil international du droit de l'environnement (CIDE) attire l'attention sur une incohérence dans l'amendement proposé. Le CIDE n'a rien contre l'approbation d'un quorum pour chaque séance mais pas pour chaque décision.

Le **Président** note que la proposition prévoit que tout Membre présent et ayant le droit de vote peut demander à n'importe quel moment que l'on vérifie le quorum. Néanmoins, il invite tous ceux qui ont des préoccupations concernant l'amendement proposé à constituer un groupe de contact facilité par deux anciens Présidents de la Commission mondiale du droit de l'environnement. Ce groupe de contact qui se réunira à 13.30 le 8 septembre est prié de proposer un libellé révisé pour la proposition d'amendement, le plus vite possible.

Le **Président** encourage **Nature Canada** et **Brotee Samaj Kallyan Sangstha, Bangladesh** qui ont posé des questions concernant ce point de l'ordre du jour à participer aux travaux du groupe de contact.

Point 1.5 de l'ordre du jour. Adoption des mandats et nomination des Comités du Congrès : résolutions, finances et audit, gouvernance et Programme

Se référant au document du Congrès WCC-2012-1.5 Cahiers des charges et composition des Comités du Congrès, le **Président** observe que le projet de mandat du Comité directeur du Congrès ainsi que ceux du Comité des résolutions du Congrès, du Comité des finances et audit, du Comité de la gouvernance et du Comité du Programme sont soumis pour approbation sous ce point de l'ordre du jour. La composition proposée de chaque Comité figure dans le document du Congrès WCC-2012-1.5/6 Composition des Comités du Congrès.

Comité directeur du Congrès

Le **Président** fait référence au document du Congrès WCC-2012-1.5/5 *Comité directeur du Congrès : projet de ca-hier des charges.*

La décision suivante est prise [suivi des votes : Doc 1.5_5] :

DÉCISION 3

Le Congrès APPROUVE le cahier des charges du Comité directeur du Congrès. Le **Président** note que la composition du Comité directeur est définie au paragraphe 15 des Règles de procédure et ne nécessite donc pas de décision du Congrès. La composition du Comité est la suivante :

Ashok KHOSLA (Inde), Présidence Javed JABBAR (Pakistan) (Vice-présidence) Russ MITTERMEIER (États-Unis) (Vice-présidence) Kalev SEPP (Estonie) (Vice-présidence) Diana SHAND (Nouvelle-Zélande) (Vice-présidence) Chong-Shun KIM (République de Corée)

Seong-Il KIM (République de Corée)

scong-ii Kiwi (Kepublique de Colee)

In-Seob LEE (République de Corée) Hillary MASUNDIRE (Botswana)

Aroha MEAD (Nouvelle-Zélande)

Miguel PELLERANO (Argentine) (Présidence du Comité préparatoire du Congrès du Conseil)

Kurt RAMIN (Allemagne)

Youngbae SUH (République de Corée)

Comité des résolutions du Congrès

Le **Président** fait référence au document du Congrès WCC-2012-1.5/1 *Comité des résolutions du Congrès : projet de cahier des charges* et au document du Congrès WCC-2012-1.5/6 *Composition des Comités du Congrès*.

Le **Congrès** prend la décision suivante [suivi des votes : Doc 1.5_1]:

DÉCISION 4

Le Congrès APPROUVE le cahier des charges et la composition du Comité des résolutions du Congrès :

Zuleika PINZÓN (Panama), Présidence Suk-kyoon CHUNG (République de Corée) Ali DARWISH (Liban) Hans DE IONGH (Pays-Bas) Brahim HADDANE (Maroc) Vladimir KOROTENKO (Kirghizistan) Brendan MACKEY (Australie) Grace MWAURA (Kenya) Jon Paul RODRIGUEZ (Venezuela) Mahfuz ULLAH (Bangladesh) Robin YARROW (Fidji)

Comité des finances et audit du Congrès

Le **Président** fait référence au document du Congrès WCC-2012-1.5/2 *Comité des finances et audit du Congrès :*

projet de cahier des charges et au document du Congrès WCC-2012-1.5/6 Composition des Comités du Congrès. Il fait remarquer qu'à sa réunion du matin, le 8 septembre, le Comité directeur a approuvé que M. Nicholas Robinson se joigne aux membres proposés du Comité des finances et audit (ce nom n'était pas dans la liste qui se trouve dans le document 5.1/6).

Le **Congrès** prend la décision suivante [suivi des votes : Doc 1.5_2] :

DÉCISION 5

Le Congrès APPROUVE le cahier des charges et la composition du Comité des finances et audit du Congrès :

Patrick de HENEY (Suisse), Présidence Marco Vinicio CEREZO (Guatemala) Diane MATAR (Liban) Kinsuk MITRA (Inde) Karen PRICE (Malawi) Kurt RAMIN (Allemagne) Nicholas ROBINSON (États-Unis) Spencer THOMAS (Grenade) Keith WHEELER (États-Unis)

Comité de la gouvernance du Congrès

Le **Président** fait référence aux documents du Congrès WCC-2012-1.5/3 *Comité de la gouvernance du Congrès : projet de cahier des charges* et WCC-2012-1.5/6 *Composition des Comités du Congrès*.

Le **Congrès** prend la décision suivante [suivi des votes : Doc 1.5_3] :

DÉCISION 6

Le Congrès APPROUVE le cahier des charges et la composition du Comité de la gouvernance du Congrès :

Manfred NIEKISCH (Allemagne), Présidence Susan BROWN (Australie, WWF International) Christine DAWSON (États-Unis) Alistair GAMMEL (Royaume-Uni) Archana GODBOLE (Inde) George GREENE (Canada) Jenny GRUENBERGER (Bolivie) Johan SCHAAR (Suède) Gloria Chinwe UJOR (Nigéria)

Comité du Programme du Congrès

Le **Président** fait référence au document du Congrès WCC-2012-1.5/4 *Comité du Programme du Congrès : projet de cahier des charges* et au document du Congrès WCC-2012-1.5/6 *Composition des Comités du Congrès*.

Le **Congrès** prend la décision suivante [suivi des votes : Doc 1.5_4] :

DÉCISION 7

Le Congrès APPROUVE le cahier des charges et la composition du Comité du Programme du Congrès :

Maimouna ABDALLAHI SALECK (Mauritanie),
Présidence
Amanda ACOSTA (Belize)
Bertrand de MONTMOLLIN (Suisse)
Yolan FRIEDMANN (Afrique du Sud)
Nizar HANI (Liban)
Mariam JORJADZE (Géorgie)
MA Keping (Chine)
Claudio MARETTI (Brésil)
Mark McGUFFIE (États-Unis)
Alvaro SOUTULLO (Uruguay)
Marina von WEISSENBERG (Finlande)

Le **Président** fait remarquer que selon le cahier des charges du Comité du Programme du Congrès, le Comité devra examiner les projets de mandats des Commissions de l'UICN et que les résultats devraient être présentés à l'Assemblée des Membres pour approbation le 12 septembre, avant l'élection des Présidents des Commissions. Pour permettre au Comité du Programme de préparer l'approbation des mandats des Commissions, les Membres qui souhaitent proposer des amendements aux projets de mandats sont priés de les transmettre sans délai à la Présidente du Comité.

Point 1.5 bis de l'ordre du jour. Présentation des propositions du Conseil en vue d'amender les Statuts de l'UICN

Le **Président** fait référence au document du Congrès WCC-2012-1.4 Proposition d'amendement aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature : introduction d'un quorum ainsi qu'à neuf autres documents du Congrès (WCC-2012-9.4.1/1 à 1/9) qui contiennent des propositions du Conseil portant sur plusieurs réformes des Statuts.

Le Président du Comité de la gouvernance du Congrès

(M. Manfred Niekisch) présente un bref aperçu des projets d'amendement aux Statuts. Il mentionne des documents de référence pertinents et se concentre sur le processus par lequel les Membres peuvent contribuer à la discussion et à la finalisation des propositions ainsi qu'à leur présentation pour approbation par l'Assemblée des Membres à sa 9e séance, le vendredi 14 septembre. Chacun des projets d'amendement aux Statuts est accompagné d'un mémorandum explicatif exhaustif présentant l'historique et le contenu de chaque projet. La consultation s'est déroulée en deux phases : un questionnaire envoyé aux Membres, aux Comités nationaux et aux Commissions ; et des consultations avec les Forums régionaux de la nature.

Des groupes de contact ont été établis pour les projets contenus dans les documents WCC-2012-1.4, WCC-2012-9.4.1/6 et WCC-2012-9.4.1/7. Un blog a été ouvert aux Membres et aux Commissions tandis qu'un atelier sur la gouvernance organisé par le Conseil et intitulé *Une Union travaillant de concert pour engager la société sur les rails d'un avenir durable* doit avoir lieu de 19.00 à 21.00 le dimanche 9 septembre 2012. Il portera sur des thèmes pertinents tels que la participation et l'influence de secteurs clés de la société et les capacités et structures de l'UICN.

Environmental & Conservation Organizations of

New Zealand fait remarquer que certains des amendements aux Statuts pourraient avoir des incidences non négligeables. En 2011, le Conseil a décidé de modifier la définition des ONG pour inclure les organisations « à but lucratif ». Lors d'une réunion ultérieure du Conseil, il a été décidé que cette question relevait de l'ensemble de l'Union et non du seul Conseil. La proposition visant à exiger des candidats à l'UICN qu'ils remplissent deux plutôt que trois critères de candidature est un cas semblable. Les pouvoirs du Conseil devraient être restreints car il n'est pas approprié que le Conseil modifie les critères d'adhésion à l'UICN de manière à laisser entrer des entreprises du secteur privé. On ne saurait admettre que le rôle du Congrès se borne à donner son assentiment aux propositions issues du Conseil.

Le Conseil international du droit de l'environnement demande d'établir un groupe de contact pour traiter de la question des régions statutaires.

Sur invitation du Président, la **Directrice générale** (M^{me} Julia Marton-Lefèvre) décrit le déroulement de la partie

restante de la 1^{re} séance qui se répètera, dans les grandes lignes, lors des 2e, 3e, 4e et 6e séances. Chaque matin commencera par un rapport d'un membre du personnel du Secrétariat décentralisé sur les réalisations du Programme de l'UICN 2009-2012 dans le cadre d'un domaine thématique particulier. Un membre d'une des Commissions présentera alors les résultats des discussions du Forum de la veille sur le même thème puis un deuxième membre du Secrétariat décentralisé soulignera les éléments pertinents du projet de Programme de l'UICN 2013-2016. Les motions en rapport avec ces thèmes seront alors présentées et si possible votées dans la discussion qui suivra sur le Programme de l'UICN et les motions connexes. Tout cela sera suivi par des exposés des candidats à l'élection aux postes de Conseillers régionaux pour l'une au moins des régions statutaires de l'UICN puis par l'élection des Conseillers régionaux pour la (les) région(s) concernée(s). Chaque séance sera conclue par un bref exposé plantant le décor pour les discussions du Forum du lendemain.

Le **Président** félicite la Directrice générale pour son exposé qui contient d'autres informations sur la procédure à suivre.

Point 1.6 de l'ordre du jour. Présentation du projet de Programme de l'UICN 2013-2016, particulièrement focalisée sur « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux : changement climatique »

Point 1.6.1 de l'ordre du jour. Rapport de la Directrice générale de l'UICN sur les résultats du Programme de l'UICN 2009-2012 dans ce domaine

La **Directrice générale** fait référence aux documents du Congrès WCC-2012-7.1/1 Rapport de la Directrice générale sur les activités de l'Union depuis la dernière session du Congrès mondial de la nature, Barcelone, 2008 et WCC-2012-7.1./1-annexe 1 Rapport sur le Programme de l'UICN 2009-2012, mai 2012.

Le Directeur du Centre de l'UICN pour la coopération en Méditerranée (M. Antonio Troya), s'exprime sur les résultats des domaines du Programme 2009-2012 « Changer les prévisions climatiques » et « Des énergies naturelles pour l'avenir ». [La présentation PowerPoint peut être visionnée sur le site web du Congrès.]

1.6.2 Présentation des résultats du Forum de la nature du 7 septembre 2012 sur le thème « Des solutions au changement climatique basées sur la nature » M. Dan Laffoley, représentant la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, résume les principaux résultats des discussions du Forum sur « Des solutions au changement climatique basées sur la nature ». [La présentation PowerPoint peut être visionnée sur le site web du Congrès.]

1.6.3 Présentation du projet de Programme de l'UICN2013-2016 dans ce domaine

Document du Congrès WCC-2012-9.2/1 Le Programme de l'UICN 2013-2016, projet, mars 2012.

Le Directeur mondial, groupe des solutions basées sur la nature et des droits (M. Stewart Maginnis), décrit les plans contenus dans le projet de Programme de l'UICN 2013-2016 (Document du Congrès WCC-2012-9.2/1 Le projet de Programme de l'UICN 2013-2016, mars 2012) pour des solutions au changement climatique basées sur la nature. [La présentation PowerPoint peut être visionnée sur le site web du Congrès.]

Répondant aux préoccupations soulevées par Coastal Area Resource Development and Management Association, Bangladesh, concernant des questions clés qui ne sont pas couvertes dans les trois exposés, le Directeur général adjoint (M. Poul Engberg-Pedersen) assure que la question de la parité sera traitée dans un exposé ultérieur ; la question des océans a été introduite de manière très proéminente dans le projet écrit de Programme de l'UICN 2013-2016 et la question de la rareté de l'eau douce, dans le contexte de la sécurité alimentaire sera reprise à la 2^e séance de l'Assemblée des Membres, dimanche 9 septembre 2012.

1.6.4 Premier rapport du Comité des résolutions du Congrès

 Liste des motions soumises et informations sur le processus des motions, y compris la procédure pour la soumission de nouvelles motions (par. 52 des Règles de procédure)

Le **Président** invite la **Présidente du Comité des résolutions** (M^{me} Zuleika Pinzón) à présenter le premier rapport du Comité.

La **Présidente du Comité des résolutions du Congrès** indique que le Groupe de travail du Conseil sur les résolutions (GTR) – l'organe chargé de traiter les motions du Congrès avant l'établissement du Comité des résolutions

du Congrès – a reçu 209 projets de motions avant les délais établis par les Statuts. Sur le nombre, neuf ont été rejetées pour raison de parrainage insuffisant ; quatre ont été rejetées parce qu'elles étaient redondantes ou pour d'autres raisons ; et 32 ont été fusionnées pour produire 12 motions. Le nombre total de motions communiquées au Congrès par le GTR est donc de 176 – une augmentation de 32% par rapport au nombre traité au Congrès mondial de la nature de Barcelone en 2008. Un certain nombre de nouvelles motions sont actuellement à l'examen ; le délai de soumission de toute autre nouvelle motion est fixé à 14.00, mercredi 12 septembre 2012.

La Présidente du Comité des résolutions du Congrès donne d'autres informations concernant la répartition thématique et géographique des motions ainsi que le processus à suivre et les moyens par lesquels les Membres peuvent apporter des projets d'amendements, y compris par l'entremise des 52 groupes de contact établis pour l'instant. L'attribution du temps pour la discussion et l'approbation des motions aux séances de l'Assemblée des Membres, mise à jour de façon régulière, peut être consultée sur le site web du Congrès. Le 8 septembre 2012, des propositions d'amendements mineurs aux motions seront également portées sur le site web. Une aide peut être obtenue dans le cadre du « *Motions Help Desk* » et/ou en envoyant des questions par courriel à motions@iucn.org.

- Statut des motions liées au Domaine de Programme « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux : changement climatique » présentant les motions prêtes pour adoption ou celles qui doivent être renvoyées aux groupes de contact avant de pouvoir être soumises pour adoption
- 1.6.5 Débat sur le Programme de l'UICN et adoption des Résolutions et Recommandations relatives au Domaine de Programme « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux : changement climatique »
- La Présidente du Comité des résolutions du Congrès indique que le Comité recommande un groupe de trois motions M109 Faire progresser le rôle des solutions basées sur la nature pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et leur potentiel de contribution à une réglementation mondiale sur les changements climatiques; M110

Promouvoir l'adaptation fondée sur les écosystèmes; et M112 Intégrer les aires protégées dans les stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique — toutes directement liées à l'application du Domaine de Programme présenté précédemment — pour approbation. Le document du Congrès pertinent est WCC-2012-9.6 Motions.

Le **Président** donne la parole aux délégués pour des commentaires ou des questions.

Le **Département d'État des États-Unis d'Amérique** indique qu'il soumettra une déclaration des États-Unis concernant son approche du processus des motions, à verser intégralement aux procès-verbaux de l'Assemblée des Membres². Les États-Unis demandent également que les trois motions (M109, M110 et M112) soient examinées individuellement plutôt qu'en bloc. Les Règles de procédure ne prévoient pas de vote en bloc et ce traitement en bloc empêche les Membres de présenter clairement leur point de vue sur chaque motion.

REI – Red Informática Ecologista (Argentine) fait référence à M109. Dans le paragraphe c. du dispositif, la Directrice générale de l'UICN est priée d'entreprendre une étude et dans le paragraphe e. d'élaborer des produits de connaissance clés. Ces deux demandes ont des incidences budgétaires. De telles motions ont peut-être besoin d'éclaircissements.

Le **WWF International – Fonds mondial pour la nature** indique qu'il est prêt à voter les trois motions en bloc pour gagner du temps.

La **Fundación Vida Silvestre** (Argentine) exprime sa préférence pour un vote séparé des trois motions.

La **Présidente du Comité des résolutions** observe que les trois motions présentées sont très étroitement liées et ne semblent pas contenir de questions particulièrement controversées, ce qui explique qu'elles sont proposées pour un vote en bloc. Des commentaires propres à chaque motion peuvent néanmoins être enregistrés individuellement et il n'y a aucun obstacle statutaire à procéder de cette manière.

Le Conseil international du droit de l'environnement (CIDE) indique qu'une disposition des Statuts prévoit que le Président doit d'abord statuer sur toute demande de vote séparé.

² La déclaration des États-Unis est jointe en annexe 1.

Le **Président** décide que le vote sera différé jusqu'à la 2^e séance de façon à ce que tous les avis reçus puissent être dûment examinés.

Le **Président** fait remarquer que deux Membres ont soumis des appels au Comité directeur concernant des décisions prises par le Groupe de travail sur les résolutions (GTR).

L'European Bureau for Conservation and Development a fait appel contre la décision du GTR de rejeter une motion en raison d'un manque de coparrains en règle pour satisfaire les exigences des Statuts. Un des parrains de la motion intitulée *Utilisation durable des dispositifs de concentration de poissons (DCP) et atténuation des prises accessoires dans la pêche au thon à la traîne* n'était pas en règle; en conséquence, la motion a été rejetée par le GTR conformément au paragraphe 49 des Règles de procédure. Le Comité directeur a approuvé la décision du GTR.

Le CIDE a présenté cinq appels concernant trois motions (La coopération avec les parlements; Le Pacte international sur l'environnement et le développement; et La conservation du milieu marin de l'archipel des Chagos) qui ont été rejetées ainsi que pour deux motions (Comité sur l'application et le respect de l'UICN; Système intersessions pour les motions et réforme du processus des motions) qui ont été fusionnées dans la nouvelle motion 001 Renforcer le processus des motions et améliorer l'application des Résolutions de l'UICN.

Le **Président** et le **Président du GTR** ont rencontré le délégué du CIDE et sont parvenus à un accord sur certains de ces appels, aboutissant à la reprise de deux motions sous forme amendée : la motion intitulée *La conservation du milieu marin de l'archipel des Chagos* (maintenant M177) et la motion sur le *Pacte international sur l'environnement et le développement (*maintenant M178).

Le **Président** annonce qu'il présente le dernier projet de la *Déclaration de Jeju*, que tous les Membres ont reçu de la Directrice générale le 8 août 2012. Une version révisée, répondant aux commentaires de certains Membres, a été communiquée le 27 août 2012. La *Déclaration de Jeju* est une déclaration générale contenant des messages clés du Congrès et a été élaborée en collaboration avec le pays hôte. Tout autre commentaire des Membres doit être soumis par écrit au Secrétariat le 12 septembre 2012 avant 19.00. Le Président a l'intention d'inviter un petit nombre de personnes intéressées à l'aider à examiner les commentaires reçus ; il pense pouvoir présenter la version finale de la Déclaration pour adoption par acclamation à la fin de l'Assemblée des Membres.

Répondant à une préoccupation soulevée par Asociación Preserve Planet (Costa Rica), le Président précise que la *Déclaration de Jeju* n'est pas une motion officielle qui conduira à l'adoption d'une résolution mais plutôt un document très informel qui ne représente pas d'engagement au nom de qui que ce soit présent au Congrès.

Point 1.7 de l'ordre du jour. Information par le Responsable des élections sur les procédures d'élection

Ce point de l'ordre du jour est différé jusqu'à la 2^e séance.

Point 1.8 de l'ordre du jour. Introduction du thème du Forum du 8 septembre 2012 : « Des solutions à la sécurité alimentaire basées sur la nature»

M. Felix Monggae de la Kalahari Conservation Society, un Membre de l'UICN au Botswana, présente un exposé PowerPoint intitulé « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux — Le cas de la sécurité alimentaire ». [La présentation PowerPoint peut être visionnée sur le site web du Congrès.]

2º séance de l'Assemblée des Membres

Dimanche 9 septembre 2012 (08.00-10.50)

La 2^e séance est présidée par le **Vice-président de l'UICN**, M. Russell Mittermeier.

Point 2.1 de l'ordre du jour. Présentation du projet de Programme de l'UICN 2013-2016 particulièrement focalisé sur le Domaine de Programme intitulé « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux : sécurité alimentaire »

Le **Vice-président** revient à l'ordre du jour, notant que le Secrétariat a raccourci les exposés sur le Programme pour la présente séance et celle du lendemain matin, ce qui laisse 30 minutes supplémentaires pour l'examen des motions, y compris celles qui ont été différées de la 1^{re} séance. Il rappelle également que les séances du 10 et du 11, l'après-midi du 14 septembre et le matin du 15 septembre, seront consacrées exclusivement à la discussion et à l'adoption des motions.

2.1.1 Rapport de la Directrice générale de l'UICN sur les résultats du Programme de l'UICN 2009-2012 dans ce domaine

- 2.1.2 Présentation des résultats du Forum de la nature du 8 septembre 2012 sur « Des solutions à la sécurité alimentaire basées sur la nature »
- 2.1.3 Présentation du projet de Programme de l'UICN 2013-2016 dans ce domaine

La Directrice régionale de la Méso-Amérique et des Caraïbes pour le Secrétariat (M^{me} Grethel Aguilar) et le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et australe (M. Ali Kaka), font une présentation conjointe résumant les réalisations dans le domaine thématique « Gérer les écosystèmes pour le bien-être humain » du Programme de l'UICN 2009-2012 et en introduisant quelques points importants du projet de Programme de l'UICN 2013-2016 consacré à « Des solutions basées sur la nature pour la sécurité alimentaire ». [La présentation PowerPoint peut être visionnée sur le site web du Congrès.]

La Vice-présidente de la Commission de la gestion des écosystèmes (M^{me} Angela Andrade) présente un résumé des résultats clés des discussions du Forum de la veille sur « Des solutions basées sur la nature pour la sécurité alimentaire ». [La présentation PowerPoint peut être visionnée sur le site web du Congrès.]

Point supplémentaire de l'ordre du jour : Adoption des amendements aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature

(différé du point 1.5 de l'ordre du jour lors de la 1^{re} séance pour permettre à un groupe de contact sur la question de se réunir).

Le Vice-président renvoie au document WCC-2012-1.4 Proposition d'amendement aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature : introduction d'un quorum. Le groupe de contact établi à la 1^{re} séance a terminé ses travaux et une version révisée du document a été portée sur le site web dans les trois langues de l'UICN sous forme de document du Congrès WCC-2012-1.4 Proposition d'amendement aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature : introduction d'un quorum. L'Assemblée des Membres doit prendre une décision sur cette question avant que l'on puisse passer au vote de la première motion.

Le **Président du Comité de la gouvernance du Congrès** (M. Manfred Niekisch) présente brièvement le document modifié. Il souligne que le groupe de contact n'a pas pu trouver de consensus, l'opinion étant divisée entre les Membres qui étaient satisfaits de la version modifiée de la proposition et ceux qui souhaitaient par principe rejeter la proposition dans son intégralité.

Le **Vice-président** donne la parole aux délégués pour des commentaires.

Suite à la discussion, à laquelle participent SEO - Bird-Life Espagne, Environment and Conservation Organizations of New Zealand, Pew Charitable Trusts (États-Unis), RIE - Red Informática Ecologista (Argentine), Green Line (Liban) et Fundación para el desarrollo Alternativas Comunitarias Conservación del Trópico (Équateur), le Président du Comité de la gouvernance du Congrès, en réponse à une motion d'ordre, demande un vote à main levée de ceux qui sont en faveur ou contre le renvoi de cette question pour plus ample considération par le Conseil de l'UICN au cours de la prochaine période intersessions. Le Président du Comité de la gouvernance du Congrès note qu'une claire majorité s'est déclarée en faveur du renvoi au Conseil et la question est donc close.

DÉCISION 8

Le Congrès DÉCIDE de renvoyer les questions soulevées dans le document du Congrès WCC-2012-1.4 Proposition d'amendement aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature : introduction d'un quorum, pour plus ample examen par le Conseil au cours de la période intersessions 2013-2016.

2.1.4 Rapport du Comité des résolutions du Congrès, avec le statut des motions liées au Domaine de Programme « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux : sécurité alimentaire » présentant les motions prêtes pour adoption ou celles qui doivent être renvoyées aux groupes de contact avant de pouvoir être soumises pour adoption

La Présidente du Comité des résolutions du Congrès

(M^{me} Zuleika Pinzón) présente les motions relatives au thème « Des solutions basées sur la nature pour la sécurité alimentaire » que le Comité des résolutions considère prêtes pour discussion en plénière et adoption éventuelle par l'Assemblée des Membres. Elle rappelle que les motions ont été mises à disposition pour examen et commentaires pendant plusieurs mois sur le site web de l'UICN et que des groupes de contact ont été établis pour traiter les motions pour lesquelles il y avait notoirement des différences de point de vue importantes entre les

Membres. Les Membres qui souhaitent soulever des questions sur le fond sur ces motions ont été invités à envoyer leurs projets d'amendements spécifiques par courriel au Comité des résolutions du Congrès.

Répondant à une motion d'ordre soulevée par le **WWF International**, le **Vice-président** manifeste son accord et décide que par souci de précision — en particulier du point de vue de l'enregistrement de procurations multiples — le vote sur les amendements aux motions doit se faire par scrutin électronique plutôt qu'à main levée.

Répondant à une question de **Pew Charitable Trusts** (États-Unis) concernant la transparence du vote, le **Responsable de la gouvernance** (M. Luc De Wever) rappelle qu'en 2009, le Conseil a conseillé à la Directrice générale de mettre à la disposition d'un Membre de l'UICN, à sa demande, le suivi des votes du Congrès mondial de la nature, uniquement en ce qui concernait ses propres votes (y compris les votes par procuration) et de conseiller aux Membres de l'UICN qui souhaitent connaître le suivi des votes d'autres Membres de l'UICN de contacter directement les Membres en question pour obtenir cette information.

2.1.5 Débat sur le Programme de l'UICN et adoption des Résolutions et Recommandations relatives au Domaine de Programme « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux : sécurité alimentaire »

La 2^e séance de l'**Assemblée des Membres** a pris les décisions suivantes concernant les motions, par vote électronique : [Dans l'annexe 2 des présents procès-verbaux, apparaît la numérotation sous laquelle les motions adoptées ont ensuite été publiées en tant que Résolutions et Recommandations. Les Résolutions et Recommandations peuvent être consultées sur le site web du Congrès.]

Motion 134 Promotion et renforcement des systèmes agroalimentaires locaux.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 2^e séance; *suivi des votes : « 134 a1 »*) – y compris un amendement au titre de la motion – présentés par **Save The Nature** (Cameroun) et le **Ministère de l'environnement et des forêts** (Turquie).

L'État Membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 135 Sécurité alimentaire, restauration des écosystèmes et changement climatique.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État Membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 136 Conserver les cultures et la nature pour la sécurité alimentaire.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Le **Département d'État des États-Unis** fait observer que les parrains de cette motion n'ont pas assisté à une réunion prévue du groupe de contact. La **Présidente du Comité des résolutions du Congrès** répond que les Règles de procédure ne précisent pas que les parrains d'une motion doivent nécessairement être présents au groupe de contact pour que celui-ci puisse se réunir.

L'État Membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 137 Préserver la contribution des ressources biologiques sauvages et des écosystèmes à la sécurité alimentaire.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement (approuvé à la 2° séance; suivi des votes : « 137 a1 ») présenté par le **Department of Sustainability, Environment, Water, Population and Communities** (Australie).

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Point 1.7 de l'ordre du jour. Information du Responsable des élections sur les procédures d'élection

(Point différé de la 1^{re} séance le 8 septembre)

Le Responsable des élections (M. Michael Bothe) fait un exposé sur les procédures d'élection. Il donne toute assurance aux Membres que le système de vote électronique a été rigoureusement conçu pour suivre à la lettre les Règles de procédure et remercie tous ceux qui ont fait en sorte qu'il en soit ainsi. Il prie instamment les Membres d'utiliser la version de l'ordre du jour (Rev 2 datée du 7 septembre 2012), adoptée à la 1ère séance, car elle contient le calendrier final des tours de scrutin de l'Assemblée des Membres. Il confirme que le vote aura lieu dès que tous les candidats pour un tour donné auront présenté leur exposé et ajoute que tous les résultats des élections seront communiqués ensemble, une fois que le tour de scrutin final sera conclu, le mercredi 12 septembre ; conformément à la pratique électorale habituelle, aucun scrutin n'a lieu si l'on connaît les résultats d'un scrutin précédent. Le calendrier des tours de scrutin ainsi que des lignes directrices détaillées, à l'attention des délégués, concernant les élections qui auront lieu durant l'Assemblée des Membres ont été portés sur le site web.

Le **Responsable des élections** explique alors les aspects pratiques du système de vote électronique, répond aux questions des Membres et préside une 'élection simulée' pour confirmer que le système a été bien compris et fonctionne correctement.

Point 2.2 de l'ordre du jour. Présentations des candidats, suivies par l'élection des candidats aux postes de Conseillers régionaux pour l'Asie de l'Ouest, la Méso-Amérique et l'Amérique du Sud et l'Océanie

Le Vice-président donne la parole aux candidats.

Candidats aux postes de Conseillers régionaux, Asie de l'Ouest

Les trois **candidats** suivants [s'exprimant par ordre alphabétique à partir de la lettre « U » (la lettre de l'alphabet choisie au hasard, conformément aux Règles de procédure)] font un exposé de trois minutes chacun :

- M. Malik Amin Aslam KHAN, Pakistan
- M^{me} Samira OMAR ASEM, Koweït
- M. Mohammad SHAHBAZ, Jordanie

Le Vice-président rappelle l'explication du Responsable des élections, à savoir que comme le nombre de candidats correspond au nombre de postes vacants pour la région, chaque candidat à un poste de Conseiller régional pour la région Asie de l'Ouest fera l'objet d'un vote individuel.

Le vote a lieu.

Candidats aux postes de Conseillers régionaux, Méso-Amérique et Amérique du Sud

Les trois **candidats** suivants (s'exprimant par ordre alphabétique à partir de la lettre « U ») font un exposé de trois minutes chacun :

- M^{me} Jenny GRUENBERGER PÉREZ, Bolivie
- M. Miguel PELLERANO, Argentine
- M. Ramón PÉREZ GIL SALCIDO, Mexique

Répondant à une question du **Bahamas National Trust**, le **Responsable des élections** attire l'attention sur le paragraphe 40 des Règles de procédure où il est précisé que le nombre de Membres ayant présenté le candidat doit figurer sur le bulletin de vote.

Le Vice-président confirme que, le nombre de candidats correspondant au nombre de postes vacants pour la région, chaque candidat au poste de Conseiller régional pour la région Méso-Amérique et Amérique du Sud fera l'objet d'un vote individuel.

Le vote a lieu.

Candidats aux postes de Conseillers régionaux, Océanie

Les trois **candidats** suivants à l'élection (s'exprimant par ordre alphabétique à partir de la lettre « U ») font un exposé de trois minutes chacun :

- M. Andrew BIGNELL, Nouvelle-Zélande
- M. Brendan MACKEY, Australie
- M^{me} Anna Elizabeth TIRAA, Îles Cook.

Le Vice-président confirme que, le nombre de candidats correspondant au nombre de postes vacants pour la région, chaque candidat au poste de Conseiller régional pour la région Océanie fera l'objet d'un vote individuel.

Le vote a lieu.

Le **Responsable des élections** confirme que lui-même et son équipe vérifieront l'enregistrement confidentiel par la compagnie qui fournit le système de vote électronique. Tout sera fait pour vérifier que le vote est conforme aux Règles de procédure. Si un problème est identifié, il sera procédé à un nouveau scrutin.

Point 2.3 de l'ordre du jour. Introduction du thème du Forum du 9 septembre 2012 : « Des solutions au développement économique et social basées sur la nature»

M. Christophe Lefebvre, représentant de l'Agence des aires protégées marines (France), Conseiller régional pour l'Europe de l'Ouest et Président du Comité national français pour l'UICN, présente le thème du Forum du jour « Des solutions au développement économique et social basées sur la nature ».

3º séance de l'Assemblée des Membres

Lundi 10 septembre 2012 (08.30-11.00)

La 3^e séance de l'Assemblée des Membres est présidée par le **Vice-président de l'UICN**, M. Javed Jabbar.

Point 3.1 de l'ordre du jour. Présentation du projet de Programme de l'UICN 2013-2016 particulièrement focalisée sur « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux : développement économique et social »

- 3.1.1 Rapport de la Directrice générale de l'UICN sur les résultats du Programme de l'UICN 2009-2012 dans ce domaine
- 3.1.2 Présentation des résultats du Forum de la nature du 9 septembre 2012 sur « Des solutions au développement économique et social basées sur la nature »
- 3.1.3 Présentation du projet de Programme de l'UICN 2013-2016 dans ce domaine

Le Directeur régional pour l'Océanie, comprenant les îles du Pacifique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (M. Taholo Kami) et la Directrice régionale pour l'Asie (M^{me} Aban Kabraji) font un exposé conjoint sur les résultats du Programme de l'UICN 2009-2012 dans le domaine intitulé « Une économie mondiale plus 'verte' » et sur les plans contenus dans le projet de Programme de l'UICN 2013-2016 relatifs à « Des solutions basées sur la nature pour le développement économique et social ». [La présentation PowerPoint peut être visionnée sur le site web du Congrès.]

M. Michel Pimbert, représentant la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES), présente un résumé des résultats clés des discussions du Forum du 8 septembre sur le thème « Des solutions au développement économique et social basées sur la nature». [La présentation PowerPoint peut être visionnée sur le site web du Congrès.]

Point additionnel de l'ordre du jour : Amendement proposé au paragraphe 12 des Règles de procédure

Le Vice-président fait référence au paragraphe 12 des Règles de procédure qui précise que les pouvoirs doivent être soumis et acceptés avant l'inauguration du Congrès. Un cas s'est présenté où, en raison de circonstances échappant au contrôle des Membres concernés, plusieurs Membres sont arrivés à Jeju mais n'ont pas réussi à soumettre leurs pouvoirs dans les délais précisés dans le paragraphe 12. L'UICN s'est montrée souple à ce sujet par le passé mais il a été décidé d'appliquer le paragraphe 12 de manière plus stricte au présent Congrès. Néanmoins, si les Membres sont en règle mais ont rencontré des problèmes indépendants de leur volonté tels que des retards dans les vols, cela mérite examen afin de ne pas les priver de leurs droits de manière injuste. Un Membre a écrit au Comité directeur du Congrès en invoquant l'article 29 b) des Statuts et a demandé l'autorisation de présenter une motion modifiant le paragraphe 12 des Règles de procédure. Le Comité directeur du Congrès a approuvé la soumission de la question pour décision à la présente séance de l'Assemblée des Membres. L'amendement proposé vise à supprimer les mots « avant l'ouverture du Congrès » du paragraphe 12. Le Vice-président donne la parole aux délégués.

Suite à une discussion à laquelle contribuent le WWF International ; le Département d'État des États-Unis ; le Conseil international du droit de l'environnement ; Wildlife Institute of India ; Liga para la defensa del Medio Ambiente (Équateur) ; le Comité national brésilien des Membres de l'UICN ; Green Line (Liban) ; Saudi Wildlife Authority ; Island Conservation Society (Seychelles) ; Fundación para la Conservación del Medio Ambiente y de los Recursos Naturales Mario Dary Rivera (Guatemala) ; Instituto de Derecho Ambiental (Mexique) ; Brotee Samaj Kallyan Sangstha (Bangladesh) ; et Asociación Nacional para la Conservación de la Naturaleza (Panama), le Vice-président demande un vote sur une version révisée de l'amendement proposé au paragraphe 12.

L'Assemblée des Membres prend la décision suivante par vote électronique : [suivi des votes : « Article 12 »]

DÉCISION 9

Le Congrès DÉCIDE de modifier la dernière phrase du paragraphe 12 des Règles de procédure comme suit :

« Elle doit être renvoyée au Directeur général avant <u>ou pendant</u> l'ouverture du Congrès mondial et porter un sceau officiel ou être assortie d'une lettre officielle ; »

Le **Vice-président** décide que cet amendement prend effet immédiatement.

3.1.4 Rapport du Comité des résolutions du Congrès, avec le statut des motions liées au Domaine de Programme « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux : développement économique et social » présentant les motions prêtes pour adoption ou celles qui doivent être renvoyées aux groupes de contact avant de pouvoir être soumises pour adoption

La Présidente du Comité des résolutions du Congrès (M^{me} Zuleika Pinzón) présente une mise à jour sur le processus des motions et rappelle aux délégués les différents documents d'information disponibles sur le site web du Congrès, y compris le tableau régulièrement mis à jour montrant les motions qui sont prévues pour telle ou telle séance de l'Assemblée des Membres. L'horaire et le lieu des réunions des groupes de contact sont également disponibles sur le site web.

3.1.5 Débat sur le Programme de l'UICN et adoption des Résolutions et Recommandations relatives au Domaine de Programme « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux : développement économique et social »

Sur invitation du Président, la Présidente du Comité des résolutions du Congrès présente les motions qui sont prêtes pour discussion et vote éventuel.

La 3^e séance de l'**Assemblée des Membres** prend les décisions suivantes sur les motions par vote électronique :

M141 Emplois verts et initiatives privées contribuant à la conservation au sein du Réseau Natura 2000.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

M149 Renforcer la diversité culturelle et biologique et les connaissances écologiques traditionnelles dans la région insulaire Asie-Pacifique.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement (approuvé à la 3^e séance ; *suivi des votes : « 149 a1 »*) proposé par le Conseil international du droit de l'environement et Nigerian Environment Study Action Team.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

M150 Soutien pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 3° séance; suivi des votes: « '150 a1 ») à deux paragraphes du dispositif, proposés par Department of Sustainability, Environment, Water, Population and Communities (Australie).

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

M122 Promouvoir et soutenir la gestion et la conservation communautaires des ressources comme fondement du développement durable.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

M125 Les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales paysannes des Andes et de l'Amazonie comme mécanisme d'adaptation au changement climatique.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement. L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

M126 Renforcement de l'autonomie des communautés noires de Colombie en vue de la gestion durable des ressources naturelles de leurs territoires, mettant spécialement l'accent sur les activités minières. Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

M127 Reconnaissance des territoires autochtones comme aires de conservation dans le bassin amazonien.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

M128 Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

La discussion de cette motion commence pendant la 3° séance mais la fin des discussions et le vote sur le texte sont renvoyés à une séance ultérieure pour permettre au groupe de contact de terminer ses travaux concernant une motion étroitement liée.

M109 Faire progresser le rôle des solutions basées sur la nature pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et leur potentiel de contribution à une réglementation mondiale sur les changements climatiques.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

M110 Promouvoir l'adaptation fondée sur les écosystèmes. Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement (approuvé à la 3° séance; suivi des votes: « 110 a1 ») proposé par Vida Silvestre Sociedad Uruguya para la Conservación de la Naturaleza (Uruguay) et l'harmonisation du texte espagnol du premier paragraphe du dispositif avec les textes français et anglais, requise par RIE – Red Informática Ecologista (Argentine).

M112 Intégrer les aires protégées dans les stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

M113 L'énergie et la conservation.

Alors que les discussions du texte révisé soumis par le groupe de contact établi pour cette motion ont commencé à la 3^e séance, la fin des discussions et le vote sont renvoyés à une séance ultérieure.

Point 3.2 de l'ordre du jour. Présentations des candidats, suivies par l'élection aux postes de Conseillers régionaux pour l'Afrique

Candidats aux postes de Conseillers régionaux, Afrique

Les quatre **candidats** suivants (s'exprimant par ordre alphabétique à partir de la lettre « U ») font un exposé de trois minutes chacun :

- M. Mafa CHIPETA, Malawi
- M. Mamadou DIALLO, Sénégal
- M. Brahim HADDANE, Maroc
- M^{me} Eriyo Jesca OSUNA, Ouganda

Le Responsable des élections confirme qu'il a procédé aux vérifications nécessaires avec la compagnie responsable du système de vote électronique et qu'il peut assurer aux Membres que le système a fonctionné correctement pour les premières élections qui ont eu lieu à la 2^e séance, le 9 septembre 2012. Il rappelle alors aux délégués la procédure de vote lorsqu'il y a plus de candidats que de postes vacants, comme c'est le cas pour l'élection aux postes de Conseillers régionaux pour l'Afrique. Il précise qu'une fois que le vote aura eu lieu, les candidats seront classés par l'équipe chargée des élections selon le nombre de voix reçues dans chaque chambre (gouvernements et ONG). Le rang obtenu dans chaque chambre sera additionné pour donner un rang total. S'il y a égalité, il existe une mesure d'urgence qui sera expliquée aux Membres. Le résultat des élections des Conseillers régionaux pour l'Afrique sera annoncé le

12 septembre 2012, en même temps que les autres résultats, lorsque toutes les élections seront terminées.

Le vote a lieu pour l'élection de trois Conseillers régionaux pour l'Afrique.

Point additionnel de l'ordre du jour : suivi des votes des Membres et transparence du processus des motions

Le **Vice-président** rappelle qu'à la 2^e séance, quelques Membres ont soulevé la question de la transparence du suivi des votes. Le Secrétariat et le Conseiller juridique de l'UICN ont préparé un résumé des dispositions des Statuts de l'UICN et des décisions pertinentes du Conseil. Il invite la **Directrice générale** (M^{me} Julia Marton-Lefèvre) à s'exprimer à ce sujet devant l'Assemblée.

La Directrice générale indique que rien dans les Statuts ne permet de publier le suivi des votes. Lors de la période intersessions précédente, cette question a été étudiée par le Comité de la gouvernance du Conseil qui a référé la question à la réunion du Conseil de février 2009. Comme expliqué par le Responsable de la gouvernance à la 2º séance, en 2009, le Conseil a conseillé à la Directrice générale de mettre à la disposition d'un Membre de l'UICN qui le demandait, le suivi des votes du Congrès mondial de la nature uniquement pour ce qui concernait ce Membre (y compris ses votes par procuration). Les Membres de l'UICN qui souhaitent voir le suivi des votes d'autres Membres doivent être priés de contacter ces autres Membres directement pour leur demander cette information.

Environment and Conservation Organizations of New Zealand; Pew Charitable Trusts (États-Unis); le WWF International; Gente, Ambiente y Territorio (Paraguay); Instituto de Derecho Ambiental (Mexique); Comité para la Defensa y Desarrollo de la Flora y Fauna del Golfo de Fonseca (Costa Rica); Australian Conservation Foundation et Ecological Society of the Philippines expriment leur crainte que cette décision ne signifie en réalité que le vote des motions au Congrès mondial de la nature se ferait en conséquence au scrutin secret, aux dépens de la transparence. Certains de ces Membres demandent de modifier la décision du Conseil afin que la totalité du suivi des votes sur les motions soit mise à la disposition de tous les Membres.

Répondant à une question de Coastal Area Resource Development and Management Association (Bangladesh), le Responsable des élections confirme que les données de vote sont stockées par voie électronique et peuvent être vérifiées à n'importe quel moment par l'équipe responsable des élections. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à des recomptages classiques.

Point 3.3 de l'ordre du jour. Introduction du thème du Forum du 10 septembre 2012 : « Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature »

L'exposé de M. Eladio Lecey de la Brazilian School of Environmental Law & Policy donne un avant-goût des débats du Forum du même jour sur le thème « Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature ».

4º séance de l'Assemblée des Membres

Mardi 11 septembre 2012 (08.30-10.30)

La 4^e séance est présidée par la **Vice-présidente de l'UICN**, M^{me} Diana Shand.

Point additionnel de l'ordre du jour : Information par le Président du Comité directeur du Congrès

Le Président de l'UICN et Président du Comité directeur du Congrès, M. Ashok Khosla, reprend les discussions des réunions du Comité directeur qui ont eu lieu le matin même. Selon une évaluation des progrès à ce jour, le Comité reconnaît la nécessité de procéder à certains ajustements au programme de l'Assemblée des Membres pour prévoir suffisamment de temps de discussion sur tous les points restants de l'ordre du jour, en particulier ceux qui concernent le Programme, le budget et les motions. Le Comité directeur étudie donc avec le Comité d'organisation coréen si des dispositions peuvent être prises pour prolonger les séances de l'Assemblée des Membres durant les soirées du mercredi 12 septembre et du vendredi 14 septembre.

Point additionnel de l'ordre du jour : Suivi de l'examen, aux 1re et 2e séances, du document du Congrès WCC-2012-1.4 Rev1 *Proposition d'amendement aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature : introduction d'un quorum*

Le **Président du Comité directeur du Congrès**, M. Ashok Khosla, rappelle que durant la dernière période intersessions, le Comité de la gouvernance du Conseil a examiné des moyens d'améliorer les procédures du Congrès. Une des conséquences a été la proposition du Conseil d'introduire un quorum comme moyen d'encourager une

participation accrue des Membres au débat et au vote des motions. Bien que la 2^e séance de l'Assemblée des Membres, qui a eu lieu le 9 septembre 2012, ait décidé de renvoyer la question du quorum au prochain Conseil, des préoccupations ont depuis été soulevées quant à la légitimité de cette décision prise à main levée plutôt que par vote électronique. Dans l'intérêt de la transparence, le Comité directeur du Congrès invite les Membres à voter si oui ou non le débat sur la question de l'introduction d'un quorum doit être rouvert, et à confirmer de ce fait si oui ou non la question doit être renvoyée au Conseil dans la période intersessions.

L'Assemblée des Membres décide, par vote électronique [suivi des votes : « DOC 1.4 re-open »] de ne pas rouvrir le débat sur l'introduction possible d'un quorum pour l'adoption des motions et confirme, en conséquence, la décision de la 2^e séance de renvoyer cette question au Conseil dans la période intersessions.

Point 4.1 de l'ordre du jour. Présentation du projet de Programme de l'UICN 2013-2016, particulièrement focalisée sur « Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature »

- 4.1.1 Rapport de la Directrice générale de l'UICN sur les résultats du Programme de l'UICN 2009-2012 dans ce domaine
- 4.1.3 Présentation du projet de Programme de l'UICN 2013-2016 dans ce domaine

Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale (M. Aimé Nianogo) et la Directrice mondiale du groupe des politiques et du Programme (M^{me} Cyrie Sendashonga) font un exposé conjoint sur les résultats du Programme de l'UICN 2009-2012 dans le Domaine « Conserver la biodiversité » ainsi que sur les plans contenus dans le projet de Programme de l'UICN 2013-2016 relatifs à la « Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature ». [La présentation PowerPoint peut être visionnée sur le site web du Congrès.]

- 4.1.2 Présentation des résultats du Forum de la nature du 10 septembre 2012 sur le thème
 « Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature »
- M. Gustavo Alanís (Mexique), s'exprimant au nom de la Commission mondiale du droit de l'environnement

de l'UICN, présente les principaux résultats issus des discussions du Forum de la veille. [La présentation PowerPoint peut être visionnée sur le site web du Congrès.]

4.1.4 Rapport du Comité des résolutions du Congrès, avec le statut des motions liées au Domaine de Programme « Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux : gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature » présentant les motions prêtes pour adoption ou celles qui doivent être renvoyées aux groupes de contact avant de pouvoir être soumises pour adoption

La Présidente du Comité des résolutions du Congrès

(M^{me} Zuleika Pinzón) présente les motions pertinentes que le Comité des résolutions a évaluées comme étant prêtes pour examen et éventuelle adoption en plénière. Elle fait remarquer que 14 motions ont jusqu'à présent été adoptées et qu'il en reste plus de 160 à discuter. En conséquence, le Comité des résolutions du Congrès ne peut plus accepter d'amendements aux motions qui ont été discutées par les groupes de contact, ou qui sont en cours de discussion. Si nécessaire, les groupes de contact poursuivront leurs travaux pendant la journée d'excursion des délégués (jeudi 13 septembre). Le délai final de dépôt des amendements sur le fond pour d'autres motions à soumettre au Comité des résolutions est fixé à minuit, mercredi 12 septembre. M^{me} Pinzón note que si le système électronique de soumission des amendements a apporté quelques avantages, y compris en réduisant la consommation de papier, le Comité des résolutions reçoit beaucoup plus d'amendements que lors de Congrès passés lorsque le papier était le principal véhicule.

- 4.1.5 Débat sur le Programme de l'UICN et adoption des Résolutions et des Recommandations relatives au Domaine de Programme :
 « Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature »
- Le Comité national des Membres de l'UICN du Panama prie instamment l'UICN d'accorder plus d'attention aux dimensions sociales et culturelles des dommages environnementaux causés par une croissance économique débridée.
- Le **Directeur général adjoint** (M. Poul Engberg-Pedersen) répond que plusieurs initiatives, y compris des travaux avec le secteur privé et concernant la Liste rouge des écosystèmes, visent à traiter cette question.

Répondant à une question de Nature Conservation Management (Bangladesh) sur la possibilité d'organiser le renforcement des capacités pour les Comités nationaux, le Directeur général adjoint admet qu'il est nécessaire de renforcer les Comités nationaux mais souligne que ces travaux incombent en partie aux Membres qui composent les Comités nationaux.

Répondant à une question de **Unnayan Onneshan** (Bangladesh) concernant les moyens de réconcilier différents concepts et points de vue sur des questions telles que « l'économie verte » ou « la croissance verte » et la résilience de la nature, le Directeur général adjoint déclare que le Secrétariat préparera une note sur la question – en tenant compte de l'ensemble des décisions prises au Congrès – pour que le futur Conseil puisse l'examiner.

Le Vice-président donne la parole aux délégués pour une discussion et l'adoption éventuelle des motions présentées par la Présidente du Comité des résolutions du Congrès.

La 4^e séance de l'**Assemblée des membres** prend les décisions suivantes sur les motions, par vote électronique :

Motion 130 Politique de l'UICN sur la conservation et les droits humains pour un développement durable.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 131 Intégrer les droits de la nature comme pierre angulaire du processus décisionnel de l'UICN.

La version révisée issue du groupe de contact établi pour cette motion est adoptée sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 132 Le droit de l'enfant à être en contact avec la nature et à un environnement sain.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement. L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 133 Les droits de l'homme et l'accès aux ressources naturelles en Amérique latine.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 4° séance et comprenant un amendement au titre ; *suivi des votes : « 133 a1 »*) présentés par **Fundación Pro-Sierra Nevada Santa Marta** (Colombie) et le **WWF International**.

L'État Membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 116 Développement des énergies renouvelables et conservation de la biodiversité.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État Membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 121 La cuisson par énergie solaire et sa contribution à la santé et à la résilience des communautés et des écosystèmes.

Cette motion a été ouverte à la discussion mais l'examen final et le vote sont renvoyés à une séance ultérieure afin qu'un groupe des « Amis du Président », facilité par le Conseiller Ali Darwish, puisse se réunir.

Motion 119 Forages pétroliers offshore en Guyane, au Suriname et au Guyana.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 120 Forages pétroliers offshore en Méditerranée.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement (approuvé à la 4° séance ; *suivi des votes : « 120 a1 »*) présenté par le **WWF International**.

L'État Membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 073 Améliorer la conservation assurant la connectivité par des réseaux internationaux de meilleures pratiques de gestion. Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Point 4.2 de l'ordre du jour. Présentations des candidats, suivies par l'élection aux postes de Conseillers régionaux pour l'Europe de l'Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale

Candidats aux postes de Conseillers régionaux, Europe de l'Est, Asie du Nord et Asie centrale

Les cinq **candidats** suivants (s'exprimant par ordre alphabétique à partir de la lettre « U ») font un exposé de trois minutes chacun :

- M. Amirkhan AMIRKHANOV, Fédération de Russie
- M. Michael HOSEK, République tchèque
- M. Tamás MARGHESCU, Hongrie
- M^{me} Tamar PATARIDZE, Géorgie
- M. Miklós PERSÁNYI, Hongrie*
- * Ce candidat n'était pas présent en personne et son exposé a pris la forme d'une vidéo de trois minutes, préenregistrée.

Le **Responsable des élections** (M. Michael Bothe) rappelle que l'article 40 des Statuts ne permet pas l'élection de plus d'un Conseiller du même pays. Dans le cas des deux candidats du même pays, comme ici, seul le candidat qui recevra le plus de voix pourra être élu, indépendamment du nombre de voix reçues par le deuxième candidat de ce pays par rapport aux candidats des autres pays.

Répondant à plusieurs **Membres** qui critiquent l'utilisation d'une vidéo pour l'une des présentations d'un candidat, le **Responsable des élections** indique qu'il n'y a pas d'obstacle statutaire à cela et que la présentation est donc parfaitement acceptable.

Le vote a lieu pour l'élection de trois Conseillers régionaux pour l'Europe de l'Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale.

Point 4.3 de l'ordre du jour. Introduction du thème du Forum du 11 septembre 2012 : « Valoriser et conserver la nature »

M. Thomas Lovejoy, Président pour la biodiversité du H. John Heinz III Center for Science, Economics and the Environment, présente le thème du Forum du jour « Valoriser et conserver la nature ».

5° séance de l'Assemblée des Membres

Mardi 11 septembre 2012 (18.50-20.00)

Point 5.1 de l'ordre du jour. Présentation de la médaille du Mémorial John C. Phillips et de la médaille Harold Jefferson Coolidge, des Membres d'honneur et des prix des Commissions

Présentation de la médaille du Mémorial John C. Phillips

Le **Président de l'UICN** (M. Ashok Khosla) rappelle que la médaille du Mémorial John C. Phillips récompense des services exceptionnels à la conservation de la nature et des ressources naturelles et commémore la vie et les travaux de John C. Phillips, un pionnier du mouvement de la conservation de la nature. La médaille est présentée à chaque Assemblée générale de l'UICN et à chaque Congrès depuis 1963 et, en 2012, est remise à **Sir David Attenborough** (Royaume-Uni), en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à la conservation depuis près de 50 ans, en tant qu'écrivain, producteur et metteur en scène de documentaires d'histoire naturelle.

Dans un message vidéo préenregistré, Sir David déclare «L'UICN est une organisation extrêmement importante pour tous ceux d'entre nous qui se préoccupent du monde naturel. Il n'y a pas d'autre organisation internationale qui lui ressemble; aucune qui soit aussi ancrée dans la science et aucune dont la reconnaissance me tient plus à cœur. »

Présentation de la médaille Harold Jefferson Coolidge

Le **Président** rappelle que ce prix est remis à un professionnel ayant apporté une contribution exceptionnelle à la conservation de la nature et des ressources naturelles. Ce prix a été décerné pour la première fois en 2008 en l'honneur d'Hal Coolidge, un des fondateurs de l'UICN et son seul Président d'honneur. La médaille est attribuée par un jury composé de cinq membres en activité du Comité des Membres du Conseil de l'UICN et trois chefs de file éminents de la conservation de la nature. Parmi les nombreuses réalisations d'Harold Coolidge, on peut citer le rôle pionnier qu'il a joué en faisant entrer des femmes scientifiques dans le domaine de la recherche internationale sur la conservation. Il est donc tout à fait approprié

que la médaille Harold Jefferson Coolidge 2012 soit remise par une scientifique, célèbre dans le monde entier et marraine UICN de la nature, **M**^{me} **Sylvia Earle**, que le Président invite à le rejoindre sur le podium.

M^{me} Sylvia Earle déclare qu'elle est profondément honorée et touchée d'avoir été priée de remettre ce prix car elle a eu le privilège de travailler en collaboration étroite avec Hal Coolidge et qu'elle le considère, à bien des égards, comme son mentor. Elle annonce que la médaille Harold Jefferson Coolidge 2012 est attribuée à M. Wolfgang E. Burhenne (Allemagne), Gouverneur exécutif du Conseil international du droit de l'environnement. Les travaux de M. Burhenne incarnent la vision et les réalisations d'Hal Coolidge, notamment du point de vue de l'inspiration, de l'encouragement et de l'appui qu'il a apportés à des personnes amenées à devenir d'éminents spécialistes de la conservation de la nature et parce qu'il a eu le génie de créer et de soutenir des initiatives et des institutions de conservation efficaces.

Dans son discours d'acceptation, **M. Burhenne** observe que même s'il importe d'avoir une excellente équipe et assez de ressources financières, cela ne suffit pas en soi; il faut aussi avoir un cadre d'action. L'UICN s'est révélée être un cadre de ce type, réceptive à de nouvelles idées et ajustant de manière continue sa propre vision.

Remise de la distinction de Membre d'honneur de l'UICN

Le **Président** rappelle que depuis la création de l'UICN en 1948, des distinctions de Membre d'honneur ont été conférées à des personnes ayant contribué de manière exceptionnelle à la poursuite des travaux de l'Union.

Les Membres d'honneur sont choisis par les Membres de l'UICN et les membres des Commissions. Sur recommandation du Conseil de l'UICN, le Congrès est invité à conférer la qualité de Membre d'honneur à 11 personnalités.

Pour annoncer et présenter les distinctions, le Président invite les parrains de la nature de l'UICN **Son Altesse royale le Prince Carl Philip de Suède** et la Présidente de l'American Renewable Energy Institute et journaliste **M**^{me} **Sally Ranney** à le rejoindre sur le podium.

La qualité de Membre d'honneur est conférée à :

 M. Abdulaziz Abuzinada (Arabie saoudite), Conseiller spécial de SAR le prince Khaled bin Sultan, pour sa participation et sa contribution à l'UICN depuis plus de 20 ans, y compris son rôle de Vice-président régional de la Commission de la sauvegarde des espèces, Président fondateur du Groupe de spécialistes des plantes d'Arabie et cofondateur de la région WESCANA (Asie centrale et de l'Ouest et Afrique du Nord). M. Abuzinada accepte sa distinction en personne.

- M^{me} Angela Cropper (Trinité-et-Tobago), Conseillère spéciale auprès du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et Présidente de la Cropper Foundation dont la collaboration avec l'UICN et la Commission mondiale du droit de l'environnement date de plus de 20 ans. Le message d'acceptation est lu au nom de M^{me} Cropper par la Directrice générale de l'UICN, M^{me} Julia Marton-Lefèvre.
- M^{me} Aila Keto (Australie), fondatrice et Présidente de l'Australian Rainforest Conservation Society (ARCS), Membre de l'UICN, en hommage à sa contribution ininterrompue et majeure à la science, à la politique et aux programmes pratiques de conservation depuis plusieurs décennies. M^{me} Keto n'a pas pu être présente à Jeju; son message d'acceptation est lu en son nom par M^{me} Virginia Young, ancienne Présidente du Comité australien pour l'UICN.
- Son Excellence, le Président de la République du Botswana, le Lieutenant général Seretse Khama Ian Khama, en hommage à son engagement de toute une vie envers l'environnement, y compris dans son rôle de Vice-président et parrain d'un Membre de l'UICN, la Kalahari Conservation Society, la plus ancienne ONG de l'environnement du Botswana. Le prix est reçu au nom du Président Khama par l'ambassadeur du Botswana au Japon, Son Excellence M. Pule Mphothwe.
- M. Veit Koester (Danemark), un des tout premiers membres de la Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE) de l'UICN, pour les efforts qu'il a déployés en vue de faire une place au droit de l'environnement aux niveaux national et international, ainsi que pour avoir documenté et promu la législation nationale à travers les publications de l'UICN. Un message d'acceptation est lu au nom de M. Koester par la chef de la délégation du Gouvernement danois, M^{me} Eva Juul Jensen.
- M. Russell Mittermeier (États-Unis), en hommage à son association avec l'UICN depuis plus de 40 ans,

notamment en tant que Président du Groupe de spécialistes des primates de la Commission de la sauvegarde des espèces depuis 1977, membre du Comité directeur de la CSE depuis 1984 et Vice-président et Conseiller régional pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes depuis 2004. M. Mittermeier accepte sa distinction en personne.

- M. Ian Player (Afrique du Sud), en reconnaissance d'un engagement envers l'environnement datant de plus de 60 ans. Pionnier du secteur de la conservation sud-africain, il a créé un vaste réseau de lutte contre le braconnage dans les réserves de faune grâce auquel le braconnage et la prédation ont subi un recul impressionnant. Un message d'acceptation préenregistré sur vidéo est projeté sur écran.
- M. Nicholas Robinson (États-Unis), pour sa carrière internationale en faveur de l'environnement depuis plus de cinq décennies, notamment en sa qualité de membre de la Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE) de l'UICN depuis 1972 et de Président de cette Commission entre 1996 et 2004. Parmi ses réalisations, on note la campagne engagée et couronnée de succès pour obtenir le Statut d'observateur officiel pour l'UICN auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies. M. Robinson accepte sa distinction en personne.
- M^{me} Marina Silva (Brésil), ancienne Ministre de l'environnement du Brésil (2003-2008) et ancienne Sénatrice brésilienne (1994-2010), en reconnaissance de son rôle de leader exemplaire de la cause de la conservation dans la région de l'Amazone au Brésil et pour les forêts et les communautés locales, au niveau mondial. Un message d'acceptation est lu au nom de M^{me} Silva, par son compatriote et Conseiller de l'UICN, M. Claudio Maretti.
- M. Achim Steiner (Allemagne), en reconnaissance de ses contributions exceptionnelles à la conservation de la nature et des ressources naturelles en tant que Secrétaire général de la Commission mondiale des barrages de 1998 à 2001, Directeur général de l'UICN de 2001 à 2006 et, depuis 2006, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Un message d'acceptation de M. Steiner, préenregistré sur vidéo, est projeté sur écran.
- M. Randolph Robert Thaman (Fidji), pour ses travaux de recherche et d'enseignement pionniers

concentrés sur la conservation communautaire de la biodiversité, la restauration des écosystèmes et le rétablissement des espèces dans de petites îles dégradées et zones marines gérées. M. Thaman est membre de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN depuis 1998, membre fondateur de la Commission de l'UICN de l'éducation et de la communication et ancien membre du Comité régional de l'Océanie. M. Thaman accepte sa distinction en personne.

Sur invitation du **Président**, le **Congrès** approuve la remise de la distinction de Membre d'honneur à la liste suivante de lauréats, sous des applaudissements chaleureux.

DÉCISION 10

Le Congrès APPROUVE la remise de la distinction de Membre d'honneur aux personnes suivantes :

M. Abdulaziz Abuzinada

Mme Angela Cropper

M. Aila Keto

Son Excellence, le Lieutenant général Seretse Khama Ian Khama, Président du Botswana

M. Veit Koester

M. Russell Mittermeier

M. Ian Player

M. Nicholas Robinson

Mme Marina Silva

M. Achim Steiner

M. Randolph Robert Thaman

Présentation des prix des Commissions de l'UICN

Prix décernés par la Commission de la sauvegarde des espèces

- Le Président de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE), M. Simon Stuart, rappelle que la médaille Peter Scott est le prix le plus prestigieux décerné par la CSE; datant de 1984, il rend hommage à Sir Peter Scott, Président de la CSE de 1963 à 1980. Il est attribué à des personnes ayant rendu des services exceptionnels et fait preuve d'un leadership hors pair en matière de conservation des espèces, durant les nombreuses années de leur collaboration avec la CSE. Les lauréats du prix 2012 sont :
- M. Raoul du Toit (en reconnaissance des efforts exceptionnels qu'il a déployés pour la conservation des rhinocéros au Zimbabwe)

- La regrettée Susan Mainka (en reconnaissance de ses travaux en matière de reproduction des grands pandas puis en tant que Chef du Programme de l'UICN pour les espèces)
- **M. Martin Brooks** (en reconnaissance de ses travaux pour les rhinocéros en Afrique)
- M. Anders Rhodin (en reconnaissance de ses travaux en tant que Président du Groupe de spécialistes de la CSE des tortues terrestres et des tortues d'eau douce et en tant que pionnier de la conservation des tortues terrestres et des tortues d'eau douce pendant de nombreuses années)
- M. Luigi Boitani (en reconnaissance de ses travaux en tant que leader dans le domaine de la conservation, notamment en sa qualité de membre du Comité directeur de la CSE et pour son rôle auprès du fonds Save Our Species)

Le Président de la CSE rappelle que le prix George Rabb pour innovation en matière de conservation est un nouveau prix établi en l'honneur de M. George Rabb, Président de la CSE de 1989 à 1996; il est remis en hommage à des travaux exceptionnellement innovants et créatifs en matière de conservation des espèces, dans le contexte de la CSE. Il est décerné à des personnes qui ont été à l'origine de progrès ayant transformé la théorie et la pratique de la conservation. Les lauréats du prix 2012 sont :

- M. H. Resit Akçakaya (en reconnaissance de ses travaux mathématiques exceptionnels sur le traitement de l'inscription des espèces sur la Liste rouge de l'UICN)
- M. Robert Lacy (en reconnaissance de ses travaux pionniers en matière d'analyse des populations et de viabilité des habitats deux méthodes devenues des outils <u>incontournables</u> pour la conservation des habitats et des espèces)
- Le **Président** fait observer que M. George Rabb, qui a généreusement financé le prix établi par la CSE en son honneur, est un des pionniers du mouvement international de la conservation, ancien Président de la Chicago Zoological Society et Président exceptionnel de la CSE de 1989 à 1996. Il invite M. Rabb à accepter un tableau du grand artiste chinois, champion de l'environnement et ambassadeur de bonne volonté de l'UICN, M. Yuan Xikun. Le cadeau est remis en personne par M. Yuan

Xikun, accompagné de M. Zhu Chunquan, représentant national du Bureau de l'UICN en Chine.

Prix Luc Hoffmann de la Commission de la gestion des écosystèmes

Le Président de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE), M. Piet Wit, et le Président de la Fondation MAVA, M. André Hoffmann, décernent pour la première fois le prix de la CGE en l'honneur du père d'André Hoffmann, M. Luc Hoffmann qui, à son grand regret, n'a pas pu faire le voyage de Jeju.

Le prix inaugural Luc Hoffmann de la CGE est remis à **M. Germano Woehl** et à sa femme, **M**^{me} **Elza Nishimura Woehl**, en hommage à leurs travaux exceptionnels et courageux en faveur de la protection et de la conservation de la forêt pluviale de la Mata Atlantica au Brésil. Une brève vidéo est projetée pour présenter certaines de leurs réalisations.

M. Woehl accepte le prix en personne.

Prix Wolfgang Burhenne de la Commission mondiale du droit de l'environnement

La Présidente de la Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE), M^{me} Sheila Abed, annonce que le prix Wolfgang Burhenne de la CMDE, pour 2012, est attribué à **M**^{me} **Dinah Shelton**, une femme à la stature morale impressionnante qui a dédié sa carrière et sa vie entière à la conservation de la nature et aux communautés traditionnelles.

M^{me} Shelton accepte le prix en personne.

Prix Kenton Miller de la Commission mondiale des aires protégées pour innovation en matière de gestion des aires protégées

Le **Président** rappelle que ce prix porte le nom d'un ancien Directeur général de l'UICN et pionnier de la gestion des aires protégées décédé en 2011. Il invite le Président de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP), M. Nikita Lopoukhine et le fils de M. Kenton Miller, M. Todd Miller, à remettre le prix Kenton Miller pour innovation en matière de gestion des aires protégées.

Le prix Kenton Miller est remis à **M. Oscar Loayza Cossio** (Bolivie) en reconnaissance de ses initiatives pionnières pour renforcer la participation des peuples autochtones à la gestion des aires protégées.

M. Loayza Cossio accepte son prix en personne et le dédie aux gardes des parcs et peuples autochtones de Bolivie.

Commission de l'éducation et de la communication

Le Président de la Commission de l'éducation et de la communication (CEC), M. Keith Wheeler, annonce que les lauréats des trois premiers prix CEC de 2012 sont les suivants :

- Prix CEC pour du matériel d'éducation à l'environnement en espagnol sur le changement climatique –
 Fundación Amigos de la Naturaleza (Bolivie)
- Médaille internationale Brandwein pour un engagement de toute une vie envers l'éducation à la conservation M^{me} Wendy Goldstein (Australie)
- Prix du Président de la CEC pour un engagement de toute une vie envers la CEC – M^{me} Cecilia Nizzola-Tabja, en reconnaissance de 20 années d'un engagement sans faille.

Il invite la marraine et cofondatrice de la Fondation Synchronicity Earth, Jessica Sweidan, à remettre le prix de la CEC pour les jeunes professionnels à M. Vedharajan Balaji, qui à l'âge de 27 ans a conduit une moto en solitaire sur 1100 km et pagayé 600 km en kayak marin – parfois dans des conditions périlleuses – le long des côtes indiennes, pour sensibiliser à l'importance des mangroves et des récifs coralliens ; a lancé sa propre ONG – Organization for Marine Conservation, Awareness and Research ; inspiré sa communauté pour l'engager à restaurer 15 hectares de mangroves ; conduit ses propres programmes de recherche ; établi une pépinière d'arbres indigènes rares ; et éduqué des milliers d'enfants et de jeunes gens à la nécessité de protéger et de restaurer les écosystèmes côtiers.

Clôturant la cérémonie de remise des prix, le **Président** félicite chaleureusement tous les lauréats.

6º séance de l'Assemblée des Membres

Mercredi 12 septembre 2012 (08.30-11.20)

La 6^e séance est présidée par le **Vice-président de** l'**UICN**, M. Kalev Sepp.

Point 6.1 de l'ordre du jour. Présentation du projet de Programme de l'UICN 2013-2016, particulièrement focalisée sur le thème « Valoriser et conserver la nature »

- 6.1.1 Rapport de la Directrice générale de l'UICN sur les résultats du Programme de l'UICN 2009-2012 dans ce domaine
- 6.1.3 Présentation du projet de Programme de l'UICN 2013-2016 dans ce domaine

Le Directeur régional par intérim pour l'Asie de l'Ouest (M. Saaed Shami) et la Directrice mondiale, groupe de conservation de la biodiversité (M^{me} Jane Smart), font rapport sur les résultats du Programme de l'UICN 2009-2012 dans le domaine « Valoriser et conserver la nature » et sur les propositions correspondantes contenues dans le projet de Programme de l'UICN 2013-2016. [La présentation PowerPoint peut être visionnée sur le site web du Congrès.]

6.1.2 Présentation des résultats du Forum de la nature du 11 septembre 2012 sur le thème « Valoriser et conserver la nature »

Une représentante de la Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN (M^{me} Anna Kalinowska) et un représentant de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN (M. Piero Genovesi) font un exposé résumant les résultats principaux des discussions du Forum de la veille sur le thème « Valoriser et conserver la nature ». [La présentation PowerPoint peut être visionnée sur le site web du Congrès.]

En réponse aux exposés, **Khwendo Kor** (Pakistan) suggère que les partenaires et Membres de l'UICN devraient constituer la principale force d'application du Programme tandis que le Secrétariat de l'UICN jouerait un rôle de facilitation et de renforcement des capacités d'application.

6.1.4 Rapport du Comité des résolutions du Congrès, avec le statut des motions liées au Domaine de Programme « Valoriser et conserver la nature » présentant les motions prêtes pour adoption ou celles qui doivent être renvoyées aux groupes de contact avant de pouvoir être soumises pour adoption

La **Présidente du Comité des résolutions du Congrès** (M^{me} Zuleika Pinzón) présente la liste des motions que le Comité des résolutions du Congrès considère prêtes pour discussion et pour une adoption possible à la présente séance plénière de l'Assemblée des Membres.

6.1.5 Débat sur le Programme de l'UICN et adoption des Résolutions et Recommandations relatives au Domaine de Programme « Valoriser et conserver la nature »

La 6^e séance de l'**Assemblée des Membres** prend les décisions suivantes sur les motions, par vote électronique :

Motion 142 Valorisation économique et élaboration de mécanismes financiers pour la rétribution des services environnementaux dans des zones d'extrême pauvreté.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 143 Réforme des aides financières et dépenses portant préjudice à la biodiversité.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'incorporation d'amendements (approuvés à la 6° séance; *suivi des votes : « 143 a1 » et « 143 a2 »*), y compris un amendement dans le titre de la motion, présenté par le **WWF International**.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 145 Une étude critique des avantages, pour la biodiversité, de projets pour des moyens de subsistance de substitution. Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 146 Mettre en place le concept de sécurité de la diversité biologique.

La version révisée issue du groupe de contact établi pour cette motion est adoptée sans autre amendement.

Motion 147 La gestion des dommages secondaires causés à l'environnement par des catastrophes naturelles.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'incorporation d'un amendement (approuvé à la 6° séance ; *suivi des votes* : « 147 a1 ») présenté par le **Ministère des affaires étrangères du Japon**.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 148 Promotion du tourisme durable, du développement rural et de la valeur du patrimoine naturel.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 113 L'énergie et la conservation.

Le débat est ouvert sur le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion. Toutefois, l'examen final et le vote sont renvoyés à une séance ultérieure de l'Assemblée des Membres.

Motion 121 La cuisson par énergie solaire et sa contribution à la santé et à la résilience des communautés et des écosystèmes.

Le texte révisé issu du groupe des « Amis du Président » établi à la 4^e séance est présenté mais l'examen final et le vote sont renvoyés à une séance ultérieure de l'Assemblée des Membres.

Motion 072 Intégration de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements présentés par le principal auteur de la motion, **Provita** (Venezuela).

Motion 074 La conservation de la biodiversité insulaire et l'appui aux moyens d'existence.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 6° séance ; *suivi des votes : « 074.1 »*) présentés par **Caribbean Natural Resources Institute** (Trinité-et-Tobago).

Motion 075 La gestion des écosystèmes pour la réduction des risques de catastrophe.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 076 L'importance de l'adaptation et de la réduction des risques de catastrophe dans les zones côtières.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 6° séance ; suivi des votes : « 76a ») présentés par le **Ministère des** affaires étrangères du Japon et The Nature Conservancy (États-Unis). RIE – Red Informática Ecologista (Argentine) demande d'inscrire son opinion au compte rendu, à savoir que cette motion est inutile car elle ne fait qu'adopter des mesures déjà contenues dans le projet de Programme de l'UICN 2013-2016.

Motion 078 Soutien au Défi de Bonn sur la restauration des forêts perdues et des terres dégradées.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement

L'État membre **États-Unis d'Amérique** verse la déclaration suivante aux procès-verbaux :

« Les États-Unis d'Amérique félicitent l'UICN et le Global Partnership on Forest Landscape Restoration pour leurs travaux. En juin dernier, nous avons eu le plaisir de nous engager à restaurer 15 millions d'hectares au plan national, dans le cadre du Défi de Bonn. La restauration des forêts disparues et des terres dégradées est, depuis toujours, aux États-Unis, le fondement de la conservation sur les terres publiques aussi bien que privées. Il est vital d'accélérer le rythme et d'accroître l'échelle de la restauration au niveau mondial et nous nous y employons au niveau international. »

Motion 082 Assurer la conservation des zones de nature sauvage de la Patagonie chilienne.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement aux titres anglais et français (pour les faire correspondre à la version espagnole authentique) présenté par le **Comité Nacional pro Defensa de la Fauna y Flora** (Chile).

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 083 La conservation et la protection des praires tempérées indigènes de la planète.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 084 Préservation des écosystèmes oasiens.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN. Motion 087 Importance d'évaluer les besoins en eau des zones bumides pour préserver leurs fonctions écologiques.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 6° séance; suivi des votes : « 087a », « 087 a2 » et « 087 a3 ») présentés par le Ministère des forêts et de l'eau de la Turquie et par le WWF International.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 095 Soutien de l'UICN au développement durable des zones humides et marines de l'Afrique centrale et de l'Ouest. Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 6° séance; suivi des votes : « 095 a ») présentés par le WWF International.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 001 Renforcer le processus des motions et améliorer l'application des Résolutions de l'UICN.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

Motion 059 Protection des canyons sous-marins de la Méditerranée. Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 060 Corridors écologiques transfrontaliers à l'ouest de la péninsule Ibérique.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN. **Motion 061** Protection du Parc national de Mavrovo en ex-République yougoslave de Macédoine.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 062 Préserver le patrimoine naturel unique et gravement menacé de Madagascar.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 6° séance; suivi des votes : « 062 a ») présentés par Miljøverndepartementet, Norvège.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 064 Conservation du lac Poyang, République populaire de Chine.

Le débat est ouvert sur cette motion mais l'examen final et le vote sont renvoyés à une séance ultérieure de l'Assemblée des Membres, le site web des motions connaissant des difficultés techniques.

Motion 176 Conservation et gestion durable des mangroves de l'Afrique centrale : le cas du Cameroun.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 179 Protection de la Réserve de faune à okapis et des communautés de la forêt d'Ituri en République démocratique du Congo.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 066 Améliorer la conservation et la durabilité de la mer Jaune.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement. L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 067 Création d'un système de gestion intégrée pour les aires placées sous la protection de l'UNESCO.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 068 Restauration et conservation du cratère maar Hanon de Jeju.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement (approuvé à la 6° séance ; suivi des votes : « 068 a ») présenté par le Ministère de l'environnement de la République de Corée et la Korean Society of Environmental Impact Assessment.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 153 Assurer le bon fonctionnement de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

Motion 154 Un rôle important pour l'UICN auprès de la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Le texte original de cette motion est approuvé dans sa version originale, sans amendement.

Motion 155 Partenariat de collaboration pour la faune.

Le débat sur le texte original de cette motion est renvoyé à un groupe des « Amis du Président » facilité par le **Conseiller de l'UICN Hans de Iongh.** Le groupe est prié de faire rapport à une séance ultérieure de l'Assemblée des Membres.

Suite à l'annonce faite par le **Président,** à la 4° séance, le **Vice-président** confirme que la 8° séance de l'Assemblée des Membres, qui devait se tenir de 14.30 à 18.30 le mercredi 12 septembre, sera prolongée par un temps additionnel entre 20.00 et 21.40, compte tenu du nombre considérable de motions qu'il reste à discuter. La 8° séance sera suspendue de 18.30 à 20.00 afin que les groupes de contact puissent se réunir.

Point 6.2 de l'ordre du jour. Présentations des candidats, suivies par l'élection aux postes de Conseillers régionaux pour l'Amérique du Nord et Caraïbes

Candidats aux postes de Conseillers régionaux, Amérique du Nord et Caraïbes

Le Vice-président annonce que M. Scott Hajost (États-Unis) a retiré sa candidature. Les quatre candidats suivants (s'exprimant par ordre alphabétique à partir de la lettre « U ») font un exposé de trois minutes chacun :

- M. George GREENE, Canada
- M. John ROBINSON, États-Unis d'Amérique
- M^{me} Caroline SEAGLE, États-Unis d'Amérique
- M. Spencer THOMAS, Grenade

Le vote a lieu pour l'élection de trois Conseillers régionaux pour l'Amérique du Nord et Caraïbes.

7° séance de l'Assemblée des Membres Mercredi 12 septembre 2012 (11.30-13.15)

La 7^e séance est présidée par le **Président de l'IUCN**, M. Ashok Khosla.

Point 7.1 de l'ordre du jour. Rapport de la Directrice générale sur les activités de l'UICN dans la période 2009-2012

Sur invitation du Président, la Directrice générale, M^{me} Julia Marton-Lefèvre, présente les grandes lignes de son rapport qui est disponible dans son intégralité dans le document du Congrès WCC-2012-7.1/1 Rapport de la Directrice générale sur les activités de l'Union depuis la dernière session du Congrès mondial de la nature, Barcelone, 2008.

Les principaux points sont les suivants :

- Trois nouveaux États membres ont adhéré à l'UICN et les candidatures de 48 nouveaux Membres ont été approuvées par le Conseil à Jeju, ce qui porte le nombre total de Membres de l'UICN à 1272.
- La Convention de Ramsar a renouvelé sa confiance en l'UICN en lui demandant de continuer d'héberger le Secrétariat Ramsar.
- Les Résolutions et Recommandations du Congrès de Barcelone ont été intégralement ou partiellement appliquées.
- La collaboration à l'échelle de l'Union dans le cadre de la Charte « Un seul Programme » a été considérablement renforcée et on a pu constater un changement tangible dans la culture institutionnelle.
- Pour le Congrès de Jeju, un blog des motions portées sur Internet a été piloté avec succès et l'utilisation de cette technologie se poursuivra.
- Pour lutter contre la crise de la biodiversité, il est nécessaire que le message de la conservation atteigne de nouveaux publics et que l'on forge de nouveaux partenariats.
- Les produits de connaissance et les réformes politiques ont conduit à un ralentissement de la crise mondiale de l'extinction des espèces.
- L'équité et la justice sont des conditions préalables au succès de l'action de conservation et l'UICN doit construire à partir de ses travaux avec les communautés locales, les groupes autochtones, les populations vulnérables, entre autres, pour s'assurer que les avantages procurés par les ressources naturelles soient partagés.
- L'UICN est un leader du concept des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux.
- La préparation du projet de Programme de l'UICN pour 2013-2016 a été terminée, avec un nouveau Modèle institutionnel, dans le but de générer des ressources pour l'application du Programme. Le Modèle institutionnel se fonde sur nos quatre secteurs d'activités : fournir des produits de connaissance, obtenir des résultats sur le terrain, renforcer la politique et la gouvernance et engager l'Union et la renforcer.

- Le climat économique mondial a entraîné une réduction de 30% du revenu des accords-cadres des donateurs depuis 2008. Cela représente une difficulté considérable pour l'Union.
- Le nouveau Centre de la conservation de l'UICN, à Gland, a été certifié selon les critères Platine des normes environnementales rigoureuses du Leadership in Energy and Environmental Design (LEED).

La Directrice générale rend hommage aux collègues et amis de l'UICN qui ont disparu depuis le Congrès de Barcelone. Elle note aussi avec regret l'extinction récente de taxons inscrits sur la Liste rouge de l'UICN, notamment le rhinocéros noir d'Afrique de l'Ouest *Diceros bicornis longipes* et la tortue de l'île Abingdon *Chelonoidis nigra abingdoni*.

La Directrice générale conclut son rapport en annonçant qu'en consultation avec le Conseil de l'UICN, elle mettra en place les mesures nécessaires pour le recrutement d'un nouveau directeur général qui lui succédera en 2014.

Point 7.2 de l'ordre du jour. Rapport du Président et du Conseil

Le **Président** présente le document du Congrès WCC-2012-7.2 Rapport du Président et du Conseil au Congrès. Supposant que le rapport écrit a été lu, il souhaite ajouter quelques réflexions personnelles au moment où son mandat prend fin.

Une des caractéristiques du Conseil sortant a été son engagement extraordinaire en temps et en efforts consacrés aux problèmes auxquels l'Union a dû faire face. C'est principalement grâce au travail d'équipe que le Conseil a réussi à porter son action vers de nouveaux sommets.

Plusieurs ateliers organisés durant le présent Congrès ont directement trait au fonctionnement de l'Union et à la gestion du Conseil. Il s'agit notamment :

- Un atelier organisé par le Conseil, avec la participation aussi bien d'ONG que de gouvernements
 Membres ainsi que des candidats au futur Conseil.
 Parmi les recommandations clés, on peut noter
 celle-ci : le Conseil devrait ouvrir un dialogue approfondi sur les moyens de faire participer la société.
- Un atelier sur « l'héritage » dans le monde de la conservation et ce que l'UICN pourrait faire pour

- porter ce processus plus loin. Il est apparu très clairement qu'un mécanisme plus formel est nécessaire pour faire participer les jeunes à l'UICN et à la conservation en général.
- Un atelier des « anciens » qui a rassemblé d'anciens Présidents et des fondateurs de l'UICN afin d'examiner les derniers 60 ans et de se tourner vers les prochains 60 ans.
- Un atelier de « connexion » consacré aux moyens de « relier les pointillés» entre les systèmes d'opinion sur la conservation. La science des écosystèmes est, de manière inhérente, une science des systèmes et pourtant une grande partie de la conservation ne semble pas être vue de façon très globale l'approche semble plutôt se borner à des limites étroites. L'atelier a rassemblé un certain nombre de cellules de réflexion et autres réseaux qui ont travaillé sur les questions des systèmes comme moyen d'amener l'UICN dans l'orbite de ceux qui réfléchissent à ces questions et vice versa.

Le Président poursuit :

- La conservation se trouve à un carrefour critique avec des menaces exercées par deux grandes maladies : « l'afluenza » c'est-à-dire la surutilisation de ressources qui sont lentes à se régénérer mais, si les symptômes sont traités à temps, il sera possible de trouver un remède ; et la « pauveritis » l'incapacité de remplir les besoins de base pour lutter contre la pauvreté. Le remède à la « pauveritis » consiste à assurer les moyens d'existence garants de la dignité et régénérant en même temps le capital de ressources.
- La planète est menacée par la croissance démographique, les modes de consommation, le changement climatique et la surutilisation des ressources. Pour lutter contre ces menaces, il faut être proactif et renforcer la résilience.
- Il est nécessaire de donner à la nature elle-même et à l'UICN une plus grande visibilité.
- Le biomimétisme, technologie inspirée de la nature, doit être central pour réagir au défi de la conservation; apprendre comment la nature fonctionne pour éviter de produire des déchets et de laisser des problèmes et travailler nous-mêmes à des moyens semblables basés sur la nature.

 Il importe que la prise de décisions au sein de l'UICN soit plus efficace afin que l'Union soit plus réactive aux tendances émergentes.

Le **Président** donne la parole aux Membres pour des commentaires ou questions sur les rapports et exposés présentés par lui-même et la Directrice générale.

Durant la discussion, des interventions sont faites par : Sierra Club (États-Unis), Brotee Samaj Kallyan Sangstha (Bangladesh), Asociación Preserve Planet (Costa Rica), Club des amis de la nature et de la protection de l'environnement (Mauritanie), Service Public Fédéral Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement (Belgique), Environmental Foundation for Africa (Sierra Leone), Fundación Patagonia Natural (Argentine), Nigerian Environmental Study Action Team, Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (Gabon) et le Conseiller de l'UICN, Claudio Maretti.

Parmi les points soulevés, on peut citer :

- La nécessité d'encourager davantage de Membres à participer au blog en ligne sur les motions.
- La nécessité de changer les mentalités afin d'associer les pauvres au processus de développement et de conservation et d'autonomiser les communautés locales et pauvres.
- La nécessité d'appuyer plus vigoureusement les actions de conservation aux niveaux local et régional.
- Un appel à la Directrice générale pour qu'elle reste avec l'UICN au-delà de 2014.
- Le modèle de la campagne « Countdown 2010 » comme exemple que l'UICN pourrait envisager lorsqu'elle cherche à améliorer sa propre visibilité.
- La nécessité de poursuivre les efforts pour réaliser la valeur intrinsèque et le potentiel des Membres de l'UICN.
- La nécessité d'investir davantage dans les questions marines, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- La reconnaissance de la contribution positive de l'UICN pour résoudre certains des problèmes du delta du Niger qui étaient sources de conflits.

- La nécessité de renforcer la coopération scientifique entre l'UICN et l'UNESCO.
- La coordination extraordinaire qui a été obtenue au sein de l'Union en vue d'atteindre les objectifs programmatiques et, en Amérique du Sud, de renforcer les relations internes.

En réponse aux commentaires sur une collaboration plus étroite avec les Membres, la **Directrice générale** observe que, si de nouveaux partenaires sont toujours les bienvenus, entre 60% et 70% du travail de l'UICN est déjà mis en œuvre par les Membres ; elle renvoie le Congrès à son rapport écrit pour d'autres détails.

Réfléchissant aux questions de visibilité, la **Directrice générale** estime que les efforts déployés pour faire connaître le nom et les messages de l'UICN ont connu quelque succès mais qu'il faut encore beaucoup travailler. L'UICN n'est pas un groupe de pression mais une organisation scientifique avec un nom un peu long mais important du point de vue historique. Il y a eu beaucoup de commentaires positifs sur le logo du Congrès de Jeju et « Nature+ » pourrait devenir une abréviation utile pour mieux faire reconnaître le travail de l'UICN. Toutefois, il faut continuer d'utiliser le nom intégral de l'UICN.

Point 7.3 de l'ordre du jour. Présentations des candidats, suivies par l'élection aux postes de Conseillers régionaux pour l'Europe de l'Ouest

Les six **candidats** suivants (s'exprimant par ordre alphabétique à partir de la lettre « U ») font un exposé de trois minutes chacun :

- M^{me} Marina von WEISSENBERG, Finlande
- M. Roger CROFTS, Royaume-Uni
- M. Hans de IONGH, Pays-Bas
- M. Jonathan HUGHES, Royaume-Uni
- M^{me} Nilufer ORAL, Turquie
- M^{me} Despina SYMONS PIROVOLIDOU, Grèce

Le **Responsable des élections** explique la procédure de vote qui aura lieu en deux tours avec, chaque fois, les noms de trois candidats. Il est rappelé aux Membres qu'ils peuvent voter pour un maximum de trois candidats en tout (les deux tours confondus).

Le vote a lieu pour l'élection de trois Conseillers régionaux pour l'Europe de l'Ouest.

8º séance de l'Assemblée des Membres

Mercredi 12 septembre 2012 (14.30-19.00 et 20.00-21.40)

La 8^e séance est présidée par le **Président de l'UICN**, M. Ashok Khosla.

Le Président donne la parole au Comité national des Membres de l'UICN, Panama et au Sierra Club (États-Unis), qui souhaitent exprimer leur préoccupation concernant le temps restant pour le débat sur le projet de Programme de l'UICN 2013-2016. Fundación para el Ecodesarrollo y la Conservación (Guatemala) appuie cette intervention.

Le **Président** comprend que les Membres souhaitent consacrer suffisamment de temps au projet de Programme mais rappelle que les domaines thématiques scientifiques du projet de Programme ont été discutés de manière approfondie durant le Forum et que les résultats sont résumés à chacune des séances du matin de l'Assemblée, durant lesquelles les domaines thématiques du Programme sont présentés et la parole est donnée à l'Assemblée. Il ajoute que, conformément à l'ordre du jour du Congrès, l'Assemblée sera invitée à adopter le projet de Programme à la 9° séance de l'Assemblée des Membres.

La **Directrice générale** (M^{me} Julia Marton-Lefèvre) comprend le souhait des Membres de maximiser le temps de débat sur le projet de Programme mais explique que le grand nombre de motions exerce une pression considérable sur le temps disponible pour les autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée des Membres.

Point 8.1 de l'ordre du jour. Présentations des candidats, suivies par l'élection aux postes de Conseillers régionaux pour l'Asie du Sud et de l'Est

Les huit **candidats** suivants (s'exprimant par ordre alphabétique à partir de la lettre « U ») font un exposé de trois minutes chacun :

- M. Mahfuz ULLAH (Bangladesh)
- M. Antonio CLAPAROLS (Philippines)
- M^{me} Arzu Rana DEUBA (Népal)
- M^{me} Meena GUPTA (Inde)
- M. Shinichi KITAJIMA (Japon)
- M. MA Keping (Chine)
- M. Dongwon SHIN (République de Corée)
- M. Youngbae SUH (République de Corée)

Le vote a lieu pour l'élection de trois Conseillers régionaux pour l'Asie du Sud et de l'Est.

Point 8.2 de l'ordre du jour. Rapports des Présidents des Commissions de l'UICN pour la période 2009-2012

Les **Présidents** des six **Commissions de l'UICN**, se référant aux documents du Congrès *WCC-2012-8.2.1 à 8.2.6*, présentent leurs rapports pour la période intersessions 2009-2012 comme suit :

- Commission de la sauvegarde des espèces (rapport présenté par le Président de la CSE, M. Simon Stuart)
- Commission de la gestion des écosystèmes (rapport présenté par le Président de la CGE, M. Piet Wit)
- Commission de l'éducation et de la communication (rapport présenté par le Président de la CEC, M. Keith Wheeler)
- Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (rapport présenté par la Présidente de la CPEES, M^{me} Aroha Mead)
- Commission mondiale du droit de l'environnement (rapport présenté par la Présidente de la CMDE, M^{me} Sheila Abed)
- Commission mondiale des aires protégées (rapport présenté par le Président de la CMAP, M. Nikita Lopoukhine)

Point 8.3 de l'ordre du jour. Adoption des mandats des Commissions de l'UICN pour la période 2013-2016

- 8.3.1 Présentation des propositions du Conseil
- 8.3.2 Rapport du Comité du Programme du Congrès sur les projets de mandats des Commissions y compris, le cas échéant, les motions ayant une incidence sur ceux-ci

Le **Président** rappelle que les projets de mandats des six Commissions de l'UICN pour la prochaine période intersessions ont été communiqués aux Membres avec les documents du Congrès, plus précisément dans le document du Congrès WCC-2012-8.3 *Propositions de mandats pour les Commissions de l'UICN pour la période 2013-2016*. Aucun commentaire, aucune question sur les projets de mandats des Commissions n'ont été reçus avant l'inauguration du Congrès et aucune soumission n'a été faite au Comité du Programme du Congrès. Toutefois, la parole est donnée aux Membres pour les observations qu'ils souhaiteraient faire.

Coastal Area Resource Development and Management Association (Bangladesh) propose de créer une nouvelle Commission des océans et du milieu marin. Le Conseiller pour l'océan mondial au sein du Conseil, M. Christophe Lefebvre, soutient cette suggestion et note que cette proposition n'est pas nouvelle. Le Conseil a établi un Groupe sur les océans composé de Conseillers et de représentants du Secrétariat.

Le **Président de la CSE**, M. Simon Stuart, estime que les propositions précédentes d'établissement d'une Commission des océans ont été traitées de manière très créative et dynamique. En pratique, toutes les Commissions sont déjà très actives concernant les questions marines et il met en garde le Conseil contre une duplication des efforts. Un mécanisme inter-Commissions serait la meilleure option pour garantir la coopération intersectorielle.

Environment and Conservation Organizations of New Zealand (ECONZ) et le Pew Charitable Trusts (États-Unis) apportent leur appui à l'amélioration des travaux des Commissions concernant les océans et ECONZ souligne la nécessité de reconnaître l'Antarctique de façon plus explicite.

Le Comité national des Membres de l'UICN, Argentine, Fundación Habitat y Desarrollo (Argentine) et Asociación Peruana para la Conservación de la Naturaleza expriment également leur appui à une attention accrue à l'Antarctique.

Le Président de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE), M. Piet Wit, rappelle que de nombreuses organisations travaillent déjà aux questions relatives à l'océan et que l'UICN et ses Membres devraient s'efforcer d'améliorer les synergies avec ces organisations et entre elles.

Conformément à la motion 056, **Sociedad Geológica de España** propose un léger changement de terminologie dans les mandats des Commissions pour remplacer les références à la « biodiversité » par « diversité naturelle », ce qui serait plus inclusif de la géodiversité.

Le **Président de la CGE** souligne que la notion d' « écosystème » embrasse relativement bien les systèmes abiotiques.

La Présidente de la Commission du droit de l'environnement (CDE), M^{me} Sheila Abed, rappelle aux Membres que la CDDE a un 'help-desk' qui donne accès à 900 membres de la CMDE en mesure de donner leur avis aux Membres de l'UICN sur des questions juridiques.

En clôturant la discussion, le **Président** invite les Membres à voter en vue d'approuver les mandats des six Commissions de l'UICN soumis par le Conseil.

L'Assemblée des Membres prend la décision suivante par vote électronique : [suivi des votes : « Adoption Mandates »]

DÉCISION 11

L'Assemblée des Membres ADOPTE les mandats des six Commissions de l'UICN pour la période 2013-2016.

Point 8.4 de l'ordre du jour. Présentations des candidats, suivies de l'élection des Présidents des Commissions de l'UICN, du Trésorier et du Président

Le **Président** rappelle qu'à sa réunion, en février 2012, le Conseil a entrepris la tâche difficile de nommer des candidats aux postes de Présidents des Commissions parmi les candidats proposés par les Membres de l'UICN et par les comités de sélection de certaines des Commissions. Avec l'aide d'un Comité des nominations qui a examiné toute la documentation reçue, le Conseil a sélectionné neuf candidats et chacun est invité à s'exprimer pour un maximum de cinq minutes, dans l'ordre alphabétique des Commissions.

Chacun des candidats suivants s'exprime pendant cinq minutes:

Candidat à la Présidence de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) :

• Piet WIT (Pays-Bas)

Candidats à la Présidence de la Commission de l'éducation et de la communication (CEC) :

- Juliane ZEIDLER (Allemagne)
- Nancy COLLETON (États-Unis)

Candidat à la Présidence de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) :

• Aroha Te Pareake MEAD (Nouvelle-Zélande)

Candidat à la Présidence de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) :

• Simon STUART (Royaume-Uni)

Candidat à la Présidence de la Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE) :

Antonio Herman BENJAMIN (Brésil)

Candidats à la Présidence de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) :

- Ernesto ENKERLIN HOEFLICH (Mexique)
- Kathy MACKINNON (Royaume-Uni)
- Jeffrey MCNEELY (États-Unis d'Amérique)

Élection des Présidents des Commissions

Le **Président** rappelle que, comme pour les élections des Conseillers régionaux, lorsqu'il n'y a qu'un candidat, les Membres sont invités à voter « Oui », « Non » ou « Abstention ». Lorsqu'il y a au moins deux candidats, les Membres sont invités à presser le bouton correspondant au numéro du candidat préféré, comme on le voit sur l'écran de la plénière.

L'élection d'un Président pour chacune des six Commissions commence alors dans le même ordre que la présentation des candidats (à savoir CGE, CEC, CPEES, CSE, CMDE, CMAP).

Candidat au poste de Trésorier

Le **Président** rappelle que le Conseil a nommé M. Patrick de Heney (Suisse, Royaume-Uni) comme Trésorier de l'UICN. Il invite M. de Heney à prendre la parole pour cinq minutes.

Élection du Trésorier

L'élection du Trésorier a immédiatement lieu après le bref exposé de M. de Heney.

Candidats au poste de Président

Le **Président** note que le tour final des élections a lieu pour son successeur. À partir des propositions reçues par les Membres de l'UICN, le Conseil a nommé deux candidats : M. Anders Wijkman (Suède) et M. Zhang Xinsheng (Chine). En juillet 2012, et conformément aux Statuts, un troisième candidat, M. Vilmos Kiszel (Hongrie) a été nommé par des Membres de l'UICN.

Sur invitation du **Président**, chacun des trois candidats fait un exposé d'un maximum de dix minutes ; les candidats s'expriment par ordre alphabétique à partir de la lettre « U » (la lettre de l'alphabet choisie au hasard, conformément aux Règles de procédure). Les candidats s'expriment en conséquence dans l'ordre suivant :

- Anders Wijkman (Suède)
- Zhang Xinsheng (Chine)
- Vilmos Kiszel (Hongrie)

Élection du Président

L'élection du Président a lieu immédiatement après l'exposé du troisième candidat.

Le **Président** observe que tous les tours d'élection pour les postes au prochain Conseil de l'UICN sont maintenant terminés. Il invite le **Responsable des élections** (M. Michael Bothe) à expliquer brièvement la procédure conduisant à l'annonce des résultats des élections.

Le **Responsable des élections** confirme que tous résultats ont été reçus, vérifiés et préparés sous forme publiable pour les élections qui ont eu lieu à ce jour, à l'exception de l'après-midi de la présente séance (8°). L'équipe chargée des élections recevra et vérifiera soigneusement ces données dans l'heure qui suit. Puis, durant la 8° séance prolongée, les résultats seront présentés aux Membres par oral et visuellement avant d'être portés sur le site web du Congrès avec des informations complémentaires.

Un **Membre** déclare qu'un problème technique semble l'avoir empêché de voter durant le tour présidentiel des élections.

Le **Responsable des élections** déclare que malheureusement il n'y a aucun moyen de corriger une situation où un Membre présent et souhaitant voter n'a pas été en mesure de le faire. Cela peut entraîner une erreur dans l'élection qui n'influence pas le résultat. Cependant, s'il n'y a qu'une voix de différence entre la première et la deuxième place, l'élection devra être refaite.

Un autre **Membre** remet en question l'utilité du délai entre les tours d'élection et la publication des résultats. Le **Responsable des élections** rappelle les remarques qu'il a faites à la séance précédente, à savoir que les résultats de tours précédents n'ont pas été publiés immédiatement de manière à ne pas influencer les votes lors de tours ultérieurs d'un processus d'élection qui se prolonge. Il s'agit d'une procédure électorale normale. Il importe de tenir

compte du fait que l'Assemblée des Membres vote en deux chambres pour chaque élection. Des dispositions complexes des Règles de procédure déterminent comment le nombre de voix de chaque chambre est traduit dans le résultat final de l'élection. Ce n'est pas une question simple et cela nécessite des calculs et une vérification manuelle qui prend du temps. Néanmoins, tout est fait pour pouvoir travailler efficacement et – en présumant que tout ce soit bien passé dans les derniers tours – il sera possible pour la première fois d'annoncer les résultats le jour même où les derniers tours auront été tenus. Lors de Congrès passés, il a toujours été nécessaire d'avoir une grande équipe de compteurs manuels qui travaillaient pendant toute la journée d'excursion des délégués. Le système électronique a été vérifié et revérifié pour garantir sa fiabilité et sa conformité, à la lettre, avec les Règles de procédure.

Point 8.5 de l'ordre du jour. Rapports des Comités régionaux reconnus

Le **Président** rappelle que les Statuts prévoient que le Congrès reçoit et examine les rapports des Comités régionaux reconnus. Le Secrétariat a proposé aux Comités régionaux de faire leurs rapports en ligne via le site web du Congrès et tous les Membres ont été priés de consulter les pages pertinentes et d'examiner l'énorme quantité de travail, d'énergie et de dévouement des Membres de l'UICN dans les régions concernées, en faveur de la conservation de la biodiversité.

Les rapports publiés sur le site web remplissent certainement les obligations de rapport inscrites dans les Statuts. Toutefois, il souhaite donner l'occasion à tout Président ou représentant d'un Comité régional de l'UICN de faire des commentaires supplémentaires s'il le souhaite ou à n'importe quel Membre de poser des questions sur les rapports publiés sur le site web.

Il n'y a aucun commentaire et aucune question.

Annonces

Le **Président** annonce que la 8^e séance sera suspendue jusqu'à 20.00 pour permettre aux groupes de contact de se réunir.

Le Responsable de la gouvernance, M. Luc De Wever, annonce que le Comité directeur du Congrès a, le matin même (12 septembre 2012), examiné une proposition reçue le soir précédent (11 septembre 2012) du Bureau of Oceans and International Environmental and

Scientific Affairs/Département d'État des États-Unis, du WWF International et du Pew Charitable Trusts concernant un amendement aux Règles de procédure qui prévoit la transparence totale du suivi des votes de chaque Membre votant à l'Assemblée des Membres. La proposition a été ajoutée en tant que nouvelle Règle 71bis aux Règles de procédure. Le Comité directeur du Congrès a décidé de soumettre cette proposition à l'Assemblée des Membres pour examen. Le texte de la proposition a été porté dans les trois langues officielles de l'UICN sur la page des documents du site web du Congrès. Il sera présenté pour discussion et adoption éventuelle à la 9e séance de l'Assemblée des Membres, le vendredi 14 septembre 2012.

6.1.5 Débat sur le Programme de l'UICN et adoption des Résolutions et Recommandations relatives au Domaine de Programme « Valoriser et conserver la nature » (suite de la 6e séance)

Le **Président** donne la parole aux délégués pour la discussion et l'adoption des motions.

La 8° séance de l'**Assemblée des Membres** prend les décisions suivantes sur les motions, par vote électronique :

Motion 154 Un rôle important pour l'UICN auprès de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Bien que cette motion ait été adoptée à la 6° séance, la Présidente du Comité des résolutions du Congrès indique qu'un amendement soumis en temps voulu a, par inadvertance, été omis dans la version présentée pour adoption à la 6° séance. L'amendement a maintenant été porté sur le site web des motions et l'Assemblée des Membres est invitée à examiner si elle souhaite rouvrir l'examen de cette motion. La discussion est reportée à une séance ultérieure pour permettre aux Membres d'accéder à l'amendement et de le lire.

Motion 111 Considérations d'équité et de justice vis-à-vis du changement climatique.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est présenté mais l'examen final et le vote sont renvoyés à une séance ultérieure.

Motion 113 L'énergie et la conservation.

Le texte révisé issu du groupe de contact, qui a été différé de la 6^e séance, est brièvement rouvert à la discussion mais l'examen final et le vote sont une fois encore renvoyés à une séance ultérieure.

Motion 121 La cuisson par énergie solaire et sa contribution à la santé et à la résilience des communautés et des écosystèmes. Le texte révisé issu du groupe des « Amis du Président » établi à la 4^e séance est adopté sans autre amendement.

Motion 156 Conservation de la biodiversité pour le développement dans le Sud, dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 157 Promouvoir la responsabilité internationale en matière d'impacts sur la biodiversité à l'échelle mondiale.

Le texte révisé (y compris un amendement au titre) issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 158 Participation des citoyens aux procédures législatives relatives à l'environnement.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 159 Plaidoyer en faveur de partenariats privé — public — communautés (PPPC) pour le développement durable.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 161 Promotion Réseau d'observation de la biodiversité Asie-Pacifique (AP-BON).

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 162 Élaboration d'un Système d'évaluation et de certification pour les Carrefours mondiaux de l'environnement.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 163 Principes islamiques relatifs à la conservation. Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 164 Intégrer le principe de non-régression dans le droit et la politique de l'environnement.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement (approuvé à la 8° séance; suivi des votes : « 164 a ») présenté par Schutzgemeinschaft Deutsches Wild (Organisation zur Erhaltung der freilebenden Tierwelt) (Allemagne).

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis ont voté contre cette motion.

Motion 165 Les tribunaux et l'accès à la justice.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 166 ECOLEX – le portail du droit de l'environnement. Le texte original de cette motion est adopté sans amendement. Motion 167 Mettre en place une Plateforme mondiale en ligne rassemblant les engagements envers la durabilité.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 168 Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 169 Traité international juridiquement contraignant sur le mercure pour protéger les espèces sauvages, les écosystèmes et la santé.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'une correction d'ordre éditorial présentée par **Inuit Tapirlit Kanatami** (Canada).

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 174 Améliorer la capacité d'application de la législation contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 155 Partenariat de collaboration pour la faune. Le texte révisé issu du groupe des « Amis du Président » établi à la 6^e séance est adopté sans autre amendement.

Motion 014 Appliquer l'Objectif 12 d'Aichi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 016 Cadre pour la définition des priorités relatives à la conservation des espèces menacées.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 018 Encourager le développement et la publication de listes rouges nationales et régionales.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 019 Mettre un terme à la perte des lignées distinctes du point de vue de l'évolution.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 8° séance; suivi des votes : « 019a ») présentés par le **Department of Conservation, Science and Technical Group** (Nouvelle-Zélande).

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des Résolutions de l'UICN.

Motion 020 De nouvelles mesures pour combattre la crise des amphibiens.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 8° séance; suivi des votes : « 020 a ») présentés par **Stiftelsen Nordens Ark** (Suède).

Motion 021 Appliquer les dispositions sur les espèces exotiques envahissantes du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 022 Soutien aux initiatives régionales de conservation de la diversité des mammifères en Afrique de l'Ouest et centrale. Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement (approuvé à la 8° séance; suivi des votes : « 022 a ») présenté par le WWF International (Suisse).

Motion 023 Appui aux initiatives nationales et régionales pour la conservation des grands mammifères du Sahara.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Point 8.6 de l'ordre du jour. Rapport du Responsable des élections sur les résultats des élections

Ce point de l'ordre du jour est présidé par le **Président** de l'UICN, M. Ashok Khosla.

Le Responsable des élections, M. Michael Bothe, observe que ce point marque la fin d'un processus qui a duré non seulement quelques jours du Congrès mais surtout plusieurs mois, commençant par les nominations et la conception d'un logiciel informatique en mesure de refléter avec fidélité les Règles de procédure de l'UICN. Le travail a été considérable. Tout a été fait pour garantir que la technologie utilisée donne réellement les résultats requis par les Règles de procédure. C'est un exercice de coopération entre juristes et techniciens qui a été compliqué pour chacun. Toutefois, le résultat final est à la fois convaincant et digne d'intérêt. Des remerciements sont dus au Conseil et au Secrétariat, en particulier au Responsable de la gouvernance, Luc De Wever, au Service des Membres conduit par Véronique Zurcher et à l'équipe des élections à Jeju dirigée par Alejandro Iza. Enfin, il souhaite communiquer des remerciements publics bien mérités à l'équipe de l'entreprise électronique Braehler.

Le pouvoir de vote total accrédité au Congrès de Jeju est de 684 votes pour la chambre des ONG et 214 pour la chambre gouvernementale. Parmi ces votes, environ 88% dans la chambre des ONG et 81% dans la chambre gouvernementale ont été exercés pour l'élection présidentielle. C'est une statistique très encourageante.

Les résultats des élections sont les suivants ; tous les détails seront portés sur le site web de l'UICN dès que le Responsable des élections aura terminé son rapport oral :

DÉCISION 12

Le Congrès élit, pour la période 2012-2016 :

Conseillers régionaux :

Asie de l'Ouest

- M. Malik Amin Aslam KHAN, Pakistan
- M^{me} Samira OMAR ASEM, Koweït
- M. Mohammad SHAHBAZ, Jordanie

Méso-Amérique et Amérique du Sud

- M^{me} Jenny GRUENBERGER PÉREZ, Bolivie
- M. Miguel PELLERANO, Argentine
- M. Ramón PÉREZ GIL SALCIDO, Mexique

Océanie

- M. Andrew BIGNELL, Nouvelle-Zélande
- M. Brendan MACKEY, Australie
- M^{me} Anna Elizabeth TIRAA, Îles Cook

Afrique

- M. Mamadou DIALLO, Sénégal
- M. Brahim HADDANE, Maroc
- M^{me} Eriyo Jesca OSUNA, Ouganda

Europe de l'Est, Asie du Nord et Asie centrale

- M. Amirkhan AMIRKHANOV, Fédération de Russie
- M. Michael HOSEK, République tchèque
- M^{me} Tamar PATARIDZE, Géorgie

Amérique du Nord et Caraïbes

- M. George GREENE, Canada
- M. John ROBINSON, États-Unis d'Amérique
- M. Spencer THOMAS, Grenade

Europe de l'Ouest

- M. Jonathan HUGHES, Royaume-Uni
- M^{me} Nilufer ORAL, Turquie
- M^{me} Marina von WEISSENBERG, Finlande

Asie du Sud et de l'Est

- M^{me} Arzu Rana DEUBA, Népal
- M^{me} Meena GUPTA, Inde
- M. Shinichi KITAJIMA, Japon

Présidents des Commissions:

Commission de la gestion des écosystèmes (CGE)

• M. Piet WIT (Pays-Bas)

Commission de l'éducation et de la communication (CEC)

• M^{me} Juliane ZEIDLER (Allemagne)

Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE)

• M. Antonio Herman BENJAMIN (Brésil)

Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)

 M^{me} Aroha Te Pareake MEAD (Nouvelle-Zélande)

Commission de la sauvegarde des espèces (CSE)

• M. Simon STUART (Royaume-Uni)

Commission mondiale des aires protégées (CMAP)

• M. Ernesto ENKERLIN HOEFLICH (Mexique)

Trésorier

• M. Patrick de Heney (Suisse, Royaume-Uni)

Président

M. Zhang Xinsheng (Chine)

Le **Responsable des élections** annonce que les suffrages exprimés pour chaque candidat au poste de Président sont les suivants :

Chambre gouvernementale: M. Anders Wijkman 71 voix; M. Zhang Xinsheng 76 voix; M. Vilmos Kiszel 52 voix.

Chambre des ONG: M. Anders Wijkman 211 voix; M. Zhang Xinsheng 207 voix; M. Vilmos Kiszel 189 voix.

M. Bothe explique qu'il y a eu égalité entre M. Wijkman et M. Xinsheng. Le calcul prévu par les Règles de procédure en cas d'égalité a été mené de manière indépendante par trois personnes qui sont parvenues toutes les trois au même résultat. Le vote ajusté selon les Règles de procédure donne en première place M. Zhang Xinsheng qui est ainsi dûment élu Président de l'UICN.

Les résultats des élections sont approuvés par acclamation par l'Assemblée.

9° séance de l'Assemblée des Membres

Vendredi 14 septembre 2012 (08.30-13.15)

La 9^e séance est présidée par le **Président de l'UICN**, M. Ashok Khosla.

Le **Président** annonce qu'un groupe de contact chargé de discuter de la nouvelle proposition de réforme statutaire, dont il est question dans l'annonce faite par le Responsable de la gouvernance à la 8^e séance et qui est disponible sur le site web du Congrès dans le document WCC-2012-9.4.1/10 *Motion d'amendement aux*: Règles de

procédure : Transparence du vote, aura lieu plus tard dans la journée pendant la pause entre la 9^e séance et la 10^e séance.

8.6.1 Remerciements aux Conseillers sortants

The **Président** exprime son appréciation, en son propre nom et au nom de la Directrice générale, à tous les membres du Conseil de l'UICN 2009-2012. Il est rare que tant de bénévoles de haut niveau soient rassemblés pour faire progresser une organisation telle que l'UICN. Il invite tous les Conseillers sortants à venir le rejoindre sur le podium et à recevoir un certificat et un cadeau en témoignage de gratitude pour tout ce qu'ils ont fait pour l'UICN depuis quatre ans.

La **Directrice générale**, M^{me} Julia Marton-Lefèvre, ajoute ses propres remerciements, non seulement aux Conseillers sortants mais aussi au Président sortant auquel elle remet un cadeau spécial au nom du Secrétariat.

Point 9.1 de l'ordre du jour. Finances de l'UICN au cours de la période intersessions 2009-2012

9.1.1 Rapport de la Directrice générale et du Trésorier sur les finances de l'UICN au cours de la période intersessions 2009-2012, incluant notamment les états financiers vérifiés pour les années 2008 à 2011

Le **Président** renvoie au document du Congrès WCC-2012-9.1/1: Les Finances de l'UICN pendant la période intersessions 2009-2012 ainsi qu'à ses quatre annexes contenant les États financiers pour les années 2008 à 2011. Les Membres sont aussi invités à consulter le document du Congrès WCC-2012-9.1/2: Rapport de la Directrice générale et du Trésorier sur les finances de l'UICN au cours de la période intersessions 2008-2012. Il rappelle que, sur accord du Conseil, les états financiers de l'UICN sont publiés chaque année sur le site web de l'UICN.

Sur invitation du Président, la **Directrice générale** fait rapport sur les finances de l'UICN pendant la période intersessions 2009-2012, notant que 2008 a été marquée par le début de la récession économique mondiale qui a entraîné une réduction des dépenses des gouvernements dans les domaines de l'environnement et du développement. Elle attire particulièrement l'attention sur la crise de la zone euro qui a aggravé la situation pour les économies européennes et les impacts des fluctuations des taux

de change, notamment en raison de la force du franc suisse. Durant la période sous rapport, les cotisations des Membres sont restées relativement constantes, à environ CHF 11 millions par an, le financement des projets a augmenté certaines années et a diminué d'autres années tandis que le financement-cadre a augmenté jusqu'à CHF 24 millions en 2008 pour retomber depuis à CHF 16,5 millions en 2012, compte tenu des conditions économiques mondiales.

Depuis 2008, année où l'UICN avait dix partenairescadres, trois n'ont pas pu renouveler leur accord compte tenu de pressions financières intérieures tandis qu'un quatrième partenaire-cadre vient juste d'annoncer qu'il ne renouvellerait pas son accord en 2012 mais continuerait de collaborer avec l'UICN sur certains projets. Un cinquième partenaire-cadre n'a pas pu fournir d'appui-cadre en 2012 mais on espère que cette position puisse changer en 2013. Deux nouveaux partenaires-cadres sont arrivés, à savoir le Ministère des affaires étrangères de Finlande en 2010 et les Émirats arabes unis en 2012. La Directrice générale souligne que tous les partenaires-cadres qui ont réduit ou cessé leur financement-cadre l'ont fait en raison de la conjoncture économique du pays concerné et non des performances de l'UICN. Elle note que sept des accords-cadres pour 2013 sont encore en négociation, ce qui représente un risque majeur pour l'organisation. Si tous sont négociés par succès, le financement des partenaires-cadres pour 2013 sera de l'ordre de CHF 14,4 millions mais, même à ce niveau, il sera nécessaire de couper dans les dépenses. La Directrice générale a confiance, cependant, que la mise en œuvre du nouveau Programme et du Modèle institutionnel ouvriront des avenues permettant d'augmenter le financement et d'améliorer l'exécution du Programme.

La **Directrice générale** observe que les principales sources de financement de l'UICN continuent d'être les gouvernements et les organisations multilatérales avec 50% et 12%, respectivement, du revenu en 2011. L'UICN a fait une demande d'accréditation comme qu'entité d'exécution des projets du FEM et a passé les deux premières étapes de l'évaluation. Si le succès sourit à l'UICN, il y aura de nouvelles possibilités de financement, en particulier pour les Membres. L'UICN continue de renforcer ses relations avec des fondations en Amérique du Nord, en Europe, en Asie et au Moyen-Orient et de travailler à l'élaboration d'une base de données de donateurs. L'initiative des 'parrains de la nature' a été lancée avec succès et il y a maintenant 11 parrains ainsi qu'un certain nombre d'ambassadeurs de bonne volonté. Le financement du

secteur privé représente une proportion relativement faible du revenu total et il est essentiellement axé sur l'engagement programmatique. L'UICN a eu quelques succès en matière de financement de postes particuliers au sein du Secrétariat.

Le Chef des finances, M. Mike Davis, présente des informations sur les finances de l'UICN durant la période intersessions, commençant par une revue des revenus et des dépenses par rapport au Plan financier approuvé pour 2009-2012. Il observe qu'avec le recul, on se rend compte que le Plan financier était trop ambitieux mais il n'était pas possible, au moment de sa préparation et de son adoption, de prévoir l'impact de la crise économique mondiale prolongée. Voici quelques points clés :

- Le revenu total non affecté, des accords-cadres et des contributions des Membres, a diminué de CHF 41 millions en 2008 à un niveau prévu de CHF 31 millions en 2012.
- Le revenu total affecté est tombé d'un chiffre élevé de CHF 92 millions en 2008 à CHF 67 millions en 2011, bien qu'un certain nombre de nouveaux grands accords pour des projets soient en vue.
- Le revenu total combiné (fonds affectés et fonds non affectés) est tombé de CHF 133 millions en 2008 à CHF 102 millions en 2011.
- L'UICN a réalisé un surplus de fonctionnement en 2008 et 2009 mais un déficit de fonctionnement en 2010 et 2011, avec une prévision de déficit de CHF 0,6 million pour 2012.
- Les réserves non affectées sont tombées de CHF 19,2 millions en 2009 à CHF 13,3 millions en 2012. Les réserves restantes sont encore jugées suffisantes à titre de protection contre le risque mais en 2011, le Conseil de l'UICN a approuvé un objectif de réserve de CHF 25 millions.
- Durant la période sous rapport, le nombre total de Membres est passé de 1141 à 1272. Il s'agit principalement d'ONG nationales et la croissance en nombre n'a pas entraîné une augmentation importante de revenu car les ONG nationales représentent 72% du total des Membres mais seulement 2% des contributions.
- Le portefeuille de projets de l'UICN va bien, avec un certain nombre de grands projets actuellement en

application et d'autres en préparation. Les dix plus grands projets sur la période sous rapport correspondent à un revenu total de CHF 87,2 millions et l'un des objectifs du Programme serait de se concentrer sur de grands projets transfrontaliers.

En 2008, il a été décidé de mettre en œuvre un système de planification des ressources d'entreprises (ERP). Il reste de nombreuses difficultés mais le ERP a déjà été appliqué au siège en Suisse et l'application progressive au niveau régional sera terminée fin 2013. L'équipe des systèmes d'information de l'UICN a mis au point avec succès tous les produits d'information nécessaires pour le Congrès et elle est en train de mettre en œuvre d'autres produits clés. Par exemple, le système des ressources humaines, déjà opérationnel dans 22 pays, avec des plans de développement complet d'ici la fin de 2013, a contribué à des économies importantes sur les coûts.

Le Trésorier de l'UICN, M. Kurt Ramin, fait remarquer que la compagnie Deloitte est le vérificateur externe de l'UICN depuis 2000. Tous les rapports du vérificateur externe durant la dernière période intersessions ont permis une approbation non qualifiée des états financiers de l'UICN. Les vérificateurs ont examiné rigoureusement le cadre de contrôle interne de l'UICN considéré satisfaisant mais une recommandation majeure a été de nommer un Superviseur – poste dûment établi et pourvu. Le Superviseur a conçu et mis en œuvre le processus de gestion des risques de l'UICN. Les vérificateurs avaient aussi recommandé d'appliquer un système solide pour enregistrer et facturer le temps de travail du personnel pour les projets. Une procédure normalisée a été mise en œuvre en 2011 et l'on prévoit que le système PRE permettra une conformité améliorée ainsi qu'une meilleure compréhension des économies potentielles qui pourraient être à la base d'une planification future et de décisions concernant les projets. Les autres questions clés traitées comprennent les moyens de garantir une conformité intégrale avec les lois et la législation locales et d'améliorer les contrôles internes aux niveaux régional et national.

Les fluctuations de change ont occupé un rôle central durant la période sous rapport. Le franc suisse s'est apprécié de 25% et a été fixé par rapport à l'euro. En 2007, le Conseil a décidé de changer la monnaie de référence du franc suisse à l'euro. En 2008, une analyse coûts-avantages a été entreprise et il a été établi que passer à l'euro augmenterait considérablement le risque de pertes de change. En conséquence, le Conseil est revenu sur sa décision de 2007 et la devise de référence reste le franc suisse.

Concernant l'attribution des dépenses principales, le **Trésorier** observe qu'en 2011, l'UICN a consacré CHF 1,3 million aux Commissions (qui, ensemble, ont environ 11 000 membres bénévoles dont le travail pourrait sans doute être évalué à environ CHF 150 millions par an), CHF 82 millions aux bureaux régionaux et nationaux du Secrétariat « décentralisé » (qui ont au total 784 employés); et CHF 32 millions au siège en Suisse (qui a 164 employés).

Un exercice visant à comparer l'UICN avec des organisations semblables, comme le WWF International et Conservation International, a récemment été conduit. La principale différence réside dans les avoirs immobiliers de près de CHF 50 millions, compte tenu essentiellement des bâtiments du siège à Gland. Un défi majeur consiste à garantir que l'UICN profite pleinement de ces avoirs.

9.1.2 Rapport du Comité des finances et audit du Congrès sur les états financiers vérifiés pour les années 2008 à 2011

Le **Président** invite le **Président du Comité des finances et audit du Congrès (CFAC)**, M. Patrick de Heney, à faire rapport sur les résultats et recommandations du Comité concernant les états financiers vérifiés présentés à l'Assemblée pour approbation.

M. de Heney indique que le Comité a conclu son mandat conformément au cahier des charges approuvé par la 1^{re} séance du Congrès.

Le Comité a révisé les états financiers vérifiés pour les années 2008, 2009, 2010 et 2011, les lettres de gestion émises par les vérificateurs externes ainsi que le rapport préparé conjointement par le Trésorier et la Directrice générale. Le Comité confirme que les états financiers vérifiés ont été dûment distribués à tous les Membres et que le Comité des finances et audit du Conseil a rencontré les vérificateurs externes durant chacune des quatre années écoulées.

Le Comité souligne les points suivants :

• Des déficits sont enregistrés en 2008, 2010 et 2011 et un surplus en 2009. Une explication et une analyse détaillées de ces résultats ont été communiquées par le Chef des finances. Les déficits ont entraîné une absorption agrégée des réserves de l'UICN, qui ont diminué de CHF 17,7 millions en 2008 à CHF 14,2 millions à la fin de 2011.

- Les états financiers ont été vérifiés conformément au droit suisse et les vérificateurs externes ont exprimé une opinion de vérification non qualifiée sur les états financiers pour chacune des années.
- Concernant le cadre de contrôle interne de l'UICN, les vérificateurs notent qu'en 2008, il y avait une certaine faiblesse en matière de TI mais que, par ailleurs, le cadre de contrôle était satisfaisant.
- Les faiblesses TI ont été traitées par le Secrétariat en 2009 et des opinions de vérification non qualifiée sur le cadre de contrôle ont été reçues pour chacune des années 2009, 2010 et 2011.
- La portée de la vérification ne couvrait que l'Association suisse (l'élément Secrétariat) et non les Comités nationaux et régionaux ou les Commissions et le CFAC note que l'on pourrait améliorer la supervision financière de ces éléments de l'UICN.
- Le Comité recommande que le Conseil entame un examen des mécanismes de supervision en place pour les finances traitées indépendamment par les Comités nationaux et régionaux et les Commissions afin de déterminer si d'autres garanties doivent être mises en place dans le meilleur intérêt de tous les éléments de l'Union.
- Le Comité recommande que l'Assemblée des Membres approuve les états financiers pour les années 2008 à 2011.

Le **Président** donne la parole aux délégués pour des commentaires ou des questions.

Le **Sierra Club** (États-Unis) demande un éclaircissement sur l'endroit où trouver les rapports annuels des vérificateurs. Le **Chef des finances** confirme que les documents se trouvent dans l'ensemble final de la documentation du Congrès mise à la disposition des Membres via le site web du Congrès.

Naturaleza, Tierra y Vida (Bolivie) demande l'attribution d'une plus grande proportion du financement aux Commissions afin de maintenir et de renforcer la reconnaissance de l'UICN au niveau mondial en tant qu'institution scientifique fournissant des données de haute qualité.

Stichting CHIMBO (Pays-Bas) soutient l'idée de maximiser le potentiel du bâtiment du siège en Suisse

et encourage le Conseil à examiner les salaires du personnel car il s'agit là d'un coût majeur pour l'Union. Le **Chef des finances** souligne que la situation actuelle concernant le bâtiment est positive au niveau des liquidités grâce au revenu de location reçu en excès du remboursement des prêts. Il note que l'UICN a aligné ses salaires sur ceux d'autres organisations au niveau national et que des propositions de délégation de certaines unités vers les régions sont examinées, le cas échéant.

Antarctic and Southern Ocean Coalition (États-Unis) demande si un fonds de dotation est envisagé comme véhicule pour un revenu potentiel de la part de donateurs à valeur élevée. La Directrice générale estime qu'il s'agit d'une idée intéressante et note que de nombreuses conversations ont été entamées avec des personnes à valeur nette élevée.

Brotee Samaj Kallyan Sangstha (Bangladesh) soutient le renforcement de la supervision de toutes les composantes de l'Union, en particulier les Comités nationaux et les Commissions.

En réponse à une demande du **Centre d'Appui aux Femmes et aux Ruraux** (Cameroun) concernant le financement attribué aux Membres, le **Chef des finances** note que les Membres participent à la mise en œuvre de nombreux projets de l'UICN et reçoivent un financement qui représente environ 20 à 25% du revenu des projets.

Asociación Nacional para la Conservación de la Naturaleza (Pérou) demande que l'information sur la participation des bureaux régionaux à la gestion des ressources au niveau régional ou mondial figure dans les futurs rapports.

Fundación para el Desarrollo de Alternativas Comunitarias de Conservación del Trópico (Équateur) note que le budget ne reflète pas les risques posés par le changement climatique. La Directrice générale en convient et demande aux Membres d'aider à communiquer cela aux gouvernements et aux donateurs.

Fondation Internationale pour la Sauvegarde de la Faune (France) souligne le risque posé par la situation actuelle avec les accords-cadres.

Environmental Camps for Conservation Awareness (Népal) et Fundación Naturaleza y Hombre (Espagne) demandent que les Comités nationaux reçoivent un financement.

Le **Directeur général adjoint et Administrateur de l'UICN**, M. Poul Engberg-Pedersen, explique que les fonds administratifs doivent être considérés comme des fonds catalytiques en vue d'élargir l'impact de l'Union et d'obtenir des ressources qui paient pour l'intégralité de l'Union. L'application du Programme par les Membres est notée comme une bonne stratégie pour renforcer les capacités, et renforcer l'Union, et pour garantir un impact sur le terrain. Il est vrai qu'il n'y a pas actuellement de lien direct entre les fonds fournis aux Commissions et les programmes qu'elles appliquent ; cela pourrait être une question posée au nouveau Conseil pour examen.

9.1.3 Approbation des états financiers vérifiés pour les années 2008 à 2011

Sur invitation du Président, l'Assemblée des Membres prend la décision suivante, par vote électronique : [suivi des votes : « Finance 2008-12 »]

DÉCISION 13

Le Congrès PREND NOTE du Rapport de la Directrice générale et du Trésorier sur les finances de l'UICN pour la période 2008-2012 et APPROUVE les états financiers vérifiés pour les années 2008 à 2011

Point 9.2 de l'ordre du jour. Programme et Plan financier de l'UICN 2013-2016

9.2.1 Présentation par la Directrice générale du projet de Programme et de Plan financier de l'UICN 2013-2016

Le **Président** prie les Membres de consulter le document du Congrès WCC-2012-9.2 : Programme de l'UICN 2013-2016 et Plan financier 2013-2016 (publiés le 5 avril 2012) ; le document du Congrès WCC-2012-9.2/1 : Le Programme de l'UICN 2013-2016 (publié le 5 avril 2012) ; et le document du Congrès WCC-2012-9.2/2 : Plan financier de l'UICN 2013-2016 (publié le 5 avril 2012). Il rappelle à l'Assemblée que le Programme de l'UICN et le Plan financier pour 2013-2016 ont été élaborés et approuvés par le Conseil au terme d'un processus consultatif auquel ont participé près de 600 Membres.

La **Directrice générale** rappelle à l'Assemblée le rôle clé joué par les Forums régionaux de la nature qui ont été organisés dans la période intersessions et rappelle que la structure du volet Forum du Congrès de Jeju a été tout spécialement conçue dans le contexte du Programme.

Le **Chef des finances** présente le Plan financier 2013-2016 et déclare que ses objectifs suprêmes sont :

- de financer entièrement le Programme de l'UICN 2013-2016 ;
- de s'adapter aux changements intervenus dans le revenu-cadre;
- de passer d'un financement de projets à court terme à un financement du Programme à moyen terme;
- de générer un revenu pour les services de l'UICN relatifs à la politique et à la gouvernance ; et
- d'incorporer la contribution des connaissances apportées par les Commissions de l'UICN.

Le Plan financier total pour 2013-2016 s'élève à CHF 512 millions, avec une augmentation de CHF 122 millions en 2013 à CHF 136 millions en 2016, soit une augmentation annuelle de 3 à 4%. Le plan comprend aussi une stratégie en vue de constituer des réserves de CHF 1 million par an. La valeur des contributions des Commissions en quatre ans est estimée à CHF 611 millions. Durant la période quadriennale, le revenu des cotisations des Membres ne devrait pas augmenter de manière significative et atteindre un peu plus de CHF 12 millions en 2016. L'objectif pour le financement-cadre a été fixé à CHF 20 millions d'ici à 2016 mais avec le retrait récent d'un important donateur-cadre, cette prévision devra être révisée. Les dépenses de projets devraient augmenter jusqu'à CHF 100 millions d'ici à 2016.

Le **Chef des finances** décrit comment les dépenses sont réparties par Domaine de Programme et fonctions de l'Union : 36% pour les « Solutions basées sur la nature », 23% pour « Valoriser et conserver la nature », 18% pour « La gouvernance de l'utilisation de la nature », 16% pour les Opérations et l'appui programmatique et 7% pour la gouvernance de l'Union et son développement. Les réserves devraient tomber à CHF 13,3 millions d'ici la fin de 2012 et le Plan financier comprend des dispositions pour les reconstituer de CHF 1 million par an pour atteindre CHF 18 millions d'ici à 2016.

Le **Directeur général adjoint** présente le Programme et le Modèle institutionnel. Le Modèle institutionnel compte quatre secteurs d'activités : Fournir des produits de connaissance ; Produire des résultats sur le terrain ; Renforcer la politique et la gouvernance ; et Engager l'Union et la renforcer. Il souligne les priorités nouvelles et continues dans chacun des quatre domaines. Le gros du financement ira à la production de résultats sur le terrain et à la fourniture de produits de connaissance. La ligne concernant la gouvernance est relativement nouvelle pour l'UICN et sera un pôle d'intérêt pour les appels de fonds. Le suivi continu et efficace des progrès en fonction de ces objectifs, la mise en œuvre de la Charte « Un seul Programme » et les performances des unités du Secrétariat sont essentiels pour un résultat positif du Programme, du Modèle institutionnel et du Plan financier intégrés.

Le **Président** donne la parole aux délégués pour des commentaires ou des questions.

Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala et Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales (Panama) font remarquer qu'il serait important de calculer la contribution des Membres aux travaux de l'UICN à l'extérieur des accords financiers existants, de la même manière que les contributions bénévoles des Commissions doivent être évaluées.

Le **Directeur général adjoint** confirme que des mesures sont en train d'être mises en place pour mieux capter la contribution des Membres et des ONG en particulier.

BirdLife International suggère qu'il serait utile de signaler l'importance stratégique des tourbières en mentionnant ces écosystèmes, avec les forêts, dans le Programme.

Le **Directeur général adjoint** convient que les tourbières sont aussi importantes que les forêts pour atteindre différents buts et que cela sera reflété dans le Programme final

Stichting CHIMBO (Pays-Bas) se dit inquiète du risque associé à l'état actuel des accords-cadres et estime que le Plan financier est trop optimiste.

Le **Directeur général adjoint** considère que le Plan financier est à juste titre ambitieux et motivant mais pas exagérément optimiste.

Antarctic and Southern Ocean Coalition appelle à une reconnaissance accrue des priorités de la conservation des océans et de l'Antarctique dans le Programme.

Le **Directeur général adjoint** répond que la conservation des océans est en réalité couverte dans le Programme dans le cadre des solutions basées sur la nature. Si l'Antarctique n'est pas dûment inclus, on y remédiera.

Le **Sierra Club** (États-Unis) soutient le Plan financier et demande s'il y a des propositions précises pour augmenter le financement en vue de soutenir l'application de « Un seul Programme ». C'est tout particulièrement nécessaire pour les Commissions qui sont à peine en mesure de couvrir leurs frais de fonctionnement de base avec l'attribution qu'elles reçoivent des fonds administratifs, alors que l'on attend d'elles qu'elles jouent un rôle accru dans l'application du Programme.

Le **Directeur général adjoint** confirme l'engagement actuel envers l'application de « Un seul Programme » et de l'amélioration qui s'ensuit du rôle des Membres et des Commissions. Il souligne que les Commissions sont propriétaires des produits de connaissance qu'elles génèrent de sorte que le financement UICN reçu pour ces produits de connaissance doit aussi bénéficier aux Commissions concernées.

Le Ministère de l'environnement, Division des affaires internationales, Finlande, demande de plus amples informations sur les cotisations des Membres.

Environmental Law Institute (États-Unis) se réjouit de l'intégration de mesures d'urgence pour s'adapter à des conditions financières incertaines dans la prochaine période intersessions.

Sustainable Development Policy Institute (Pakistan) soutient la volonté de renforcer les capacités des Membres à travers la mise en œuvre du Programme et des projets.

Le Comité national des Membres de l'UICN, Cameroun estime qu'il faudra de meilleures stratégies pour mettre en place une approche « Un seul Programme » réelle.

Khwendo Kor (Pakistan) demande qu'une plus grande attention soit accordée dans le Programme aux indicateurs tangibles, à la question de la parité hommesfemmes, au renforcement de la présence régionale et nationale de l'UICN, à la liaison au niveau communautaire et des montagnes.

S'exprimant en sa qualité de Conseiller sortant et membre du Comité des finances et audit du Conseil, le **Conseiller** de l'UICN Vilmos Kiszel appelle à un apport accru du budget administratif de l'UICN aux Membres, aux Commissions et aux Comités nationaux afin d'améliorer la mobilisation de tous les partenaires.

Sociedad Geológica de España exprime son appui au projet de Programme mais souhaite une reconnaissance accrue du patrimoine géologique et de la géodiversité, comme demandé dans la motion 056 *Valoriser et conserver le patrimoine géologique par le biais du* Programme de l'UICN 2013-2016.

La Fondation des Amis de la nature (Burkina Faso) demande comment l'UICN peut traduire des vœux pieux et de simples expressions d'intention en action.

Le Comité national des Membres de l'UICN, Guatemala demande d'accorder une attention accrue au rôle des Membres dans les Comités nationaux ; il faudra faire preuve de plus d'imagination.

Le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, Kenya demande à connaître les plans de l'UICN en vue d'une plus grande participation des gouvernements sur le terrain et comment l'Union prévoit d'alléger ou d'éliminer la pauvreté ?

Répondant à ce dernier point, le **Président** commente que, chaque jour, il rêve d'éliminer la pauvreté mais que l'UICN ne peut que contribuer à certaines parties de la solution.

Fundación para el Desarrollo y la Conservación estime que l'UICN doit déléguer des projets aux Membres pour réduire les coûts.

Le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, Espagne considère que la part gouvernementale du Plan financier semble optimiste.

Chaire de Services (Cameroun) appelle à ce que les frais de personnel encourus par les Membres soient intégrés dans la planification financière de l'UICN.

L'Association Malienne pour la conservation de la faune et de son environnement (Mali) soutient l'appel de tous ceux qui demandent une plus grande participation des Membres à la mise en œuvre du Programme.

Coordinadora de Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica (Équateur) souligne la nécessité d'un appui financier aux communautés autochtones.

Le Comité régional de l'UICN pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest demande de revoir les conclusions de la réunion de 2006 des Présidents des Comités nationaux et régionaux aux Pays-Bas car elles pourraient contenir des points pertinents pour le débat actuel.

La **Directrice générale** et le **Directeur général adjoint** répondent à un certain nombre de points soulevés, faisant remarquer :

- Que les attributions du financement administratif sont cohérentes à travers toutes les unités du Programme, y compris l'unité de parité hommes-femmes.
 Il est de la responsabilité des unités du Programme concernées d'obtenir des fonds additionnels pour leurs activités et leur expansion.
- L'UICN souhaite vivement élargir sa présence régionale; le processus est fondé sur une invitation d'un pays prêt à accueillir une présence de l'UICN.
- Les idées concernant l'augmentation du nombre d'adhésions sont les bienvenues.
- La stratégie de développement de l'Union sera bien sûr axée sur les rôles respectifs des Membres, des Comités nationaux et du Secrétariat.
- L'UICN travaille avec les Membres sur le terrain dans le cadre des programmes régionaux et elle est ouverte à la poursuite d'autres programmes en partenariat avec les Membres; l'UICN lutte pour une application conjointe.
- L'UICN se concentre sur l'amélioration des moyens d'existence et les solutions basées sur la nature pour obtenir la sécurité alimentaire comme moyen de mettre fin à la pauvreté.
- L'élaboration d'indicateurs pour mesurer l'impact sur la durabilité du point de vue des populations, de la nature et des solutions basées sur la nature est placée très haut sur l'agenda de l'UICN.
- Les activités dans le cadre du Programme 2013-2016 seront formulées à l'aide de l'approche « Un seul Programme » à laquelle participent tous les niveaux, mondial, régional et national, de l'UICN qui doivent aussi être conjointement responsables d'obtenir un soutien financier.

- Toute une gamme de scénarios a été conçue pour aider à évaluer l'impact potentiel de toute perte future de sources importances de financement, en particulier de nos partenaires-cadres.
- La question des populations autochtones et des aires protégées a été traitée dans le projet de Programme et figurait également dans le projet d'ordre du jour du Congrès mondial sur les parcs de 2014.
- 9.2.2 Rapports du Comité du Programme du Congrès et du Comité des finances et audit du Congrès sur le projet de Programme et de Plan financier de l'UICN 2013-2016 et incluant, le cas échéant, les motions ayant une incidence sur le projet de Programme et de Plan financier de l'UICN

Le **Président** invite la **Présidente du Comité du Programme du Congrès**, M^{me} Maimouna Abdallahi Saleck, à présenter le rapport du Comité sur le projet de Programme de l'UICN 2013-2016.

Mme Saleck note:

- Conformément à son mandat, le Comité a examiné toutes les motions présentées au Congrès et a déterminé celles qui avaient un lien avec le projet de Programme, en particulier celles qui pourraient nécessiter un amendement au projet de Programme.
- Vingt-trois motions entrent dans cette catégorie.
- D'après l'information fournie par le Comité des résolutions du Congrès, le Comité du Programme a déterminé lesquelles de ces 23 motions allaient être discutées par un groupe de contact, pour s'assurer qu'un représentant du Comité du Programme serait présent à ces discussions. Dans certains cas, des membres du Comité du Programme ont fait office de facilitateurs pour les groupes de contact.
- Le Comité du Programme a également examiné les nouvelles motions soumises tout au long du Congrès.
- Les membres du Comité du Programme ont aussi suivi avec intérêt les exposés sur le projet de Programme faits par des membres du Secrétariat durant les séances de l'Assemblée des Membres du 8 au 12 septembre ainsi que les questions et commentaires des Membres et la discussion consécutive des motions en rapport.

- Bien qu'elles soient extrêmement résumées, ces présentations ont permis aux Membres de voir plus clairement la structure du nouveau Programme, son évolution depuis le Programme 2009-2012 et la manière dont il serait appliqué conjointement par toutes les composantes de l'Union.
- D'un côté, le Comité du Programme a reconnu que le peu de temps disponible n'a pas permis de discussions plus approfondies du Programme. D'un autre côté, l'élaboration du projet de Programme a fait l'objet d'un processus inclusif et participatif auquel ont participé des Membres, les Commissions et les Forums régionaux de la nature.
- Compte tenu de ces considérations, le Comité du Programme du Congrès recommande que l'Assemblée des Membres adopte le projet de Programme de l'UICN 2013-2016.
- Le **Président** invite le **Président du Comité des finances et audit du Congrès,** M. Patrick de Heney, à présenter le rapport du Comité sur le projet de Plan financier 2013-2016.

M. de Heney indique que le Comité a révisé le Plan financier et note :

- L'hypothèse concernant le revenu-cadre a changé depuis la rédaction du Plan financier et les prévisions pour 2013 sont aujourd'hui de CHF 14,4 millions et non plus de CHF 17,5 millions. Cela s'explique par la décision d'un de nos partenaires-cadres de se retirer à la fin de 2012.
- Compte tenu de la réduction du revenu-cadre, le Secrétariat prend des mesures pour réduire les dépenses et a l'intention de présenter un budget 2013 équilibré au Conseil pour approbation.
- Il y a des plans d'expansion du nombre de Membres de l'UICN mais cela n'aura probablement pas pour effet d'augmenter considérablement le revenu.
- Le Plan financier comprend une section consacrée aux risques et aux mesures d'urgence, avec des mesures à mettre en place au cas où les buts en matière de revenu ne seraient pas atteints. Le Secrétariat devrait élaborer des scénarios pour refléter les changements possibles dans le niveau de revenu.

- Le Plan financier prévoit la reconstitution des réserves de l'UICN d'un montant de CHF 4 millions.
- L'intégration dans le Plan financier de la valeur du temps bénévole fourni par les Membres des Commissions a été bien accueillie par le Comité.
- Le coût agrégé estimé de l'application des motions adoptées par le présent Congrès – et ce pourquoi des estimations de coût ont été fournie – est de CHF 40 millions. Toutefois, cela ne couvre pas toutes les motions. Il est recommandé qu'une estimation de coût soit fournie systématiquement, à l'avenir, par tous les auteurs de motions.

Le **Président** donne la parole aux délégués pour des commentaires et des questions.

Environment and Conservation Organizations of New Zealand, le Vice-président Javed Jabbar, Brotee Samaj Kallyan Sangstha (Bangladesh) et le WWF International interviennent pendant la discussion. Voici quelques-uns des points soulevés:

- La question du coût des motions suscite des opinions opposées et certains craignent que l'on n'entre dans un processus long et compliqué qui s'emmêle dans des questions de coût plutôt que de contenu. En outre, la mise en œuvre de nombreuses motions ne concerne pas nécessairement le Secrétariat. Il est noté que la question du coût des motions peut être reprise dans le cadre d'une étude qui sera menée au titre de la motion 001.
- Une recommandation visant à intégrer la valeur importante du temps bénévole donné par les Conseillers dans le cadre de toute évaluation globale des contributions en nature aux travaux de l'Union.
- Un processus semi-officiel d'intégration devrait être établi pour les nouveaux Membres.

9.2.3 Adoption du Programme et du Plan financier de l'UICN 2013-2016

Sur invitation du **Président**, l'**Assemblée des Membres** prend la décision suivante par vote électronique : [suivi des votes : « Financial Plan 2013-16 »]

DÉCISION 14

Le Congrès ADOPTE le Programme et le Plan financier de l'UICN 2013-2016.

Point 9.3 de l'ordre du jour. Nomination des vérificateurs externes

Le **Président du Comité des finances et audit du Congrès**, M. Patrick de Heney, confirme que, conformément à la meilleure pratique, le mandat des vérificateurs externes de l'UICN durant la prochaine période intersessions a fait l'objet d'un appel d'offres. Le Comité a revu le processus de sélection et soutenu le choix de l'entreprise PricewaterhouseCoopers (PwC), sur la base aussi bien du coût que de l'approche en matière d'audit. Le Comité approuve, en conséquence, la recommandation du Conseil de nommer PwC.

Sur invitation du **Président**, l'**Assemblée des Membres** prend la décision suivante par vote électronique : [suivi des votes : « external Auditors »]

DÉCISION 15

Le Congrès, sur recommandation du Conseil de l'UICN, NOMME PricewaterhouseCoopers vérificateurs externes de l'UICN pour les années 2013 à 2016.

Terminant son rapport, le **Président du Comité des finances et audit du Congrès** attire l'attention des Membres sur ce qui suit, en liaison avec d'autres documents revus par le Comité :

- Rapport du Conseil légal, bureau du Conseiller juridique – le Comité a eu le plaisir de constater les progrès faits concernant le statut juridique des accords d'accueil.
- Trois litiges qui perduraient et concernaient l'UICN n'ont présenté aucun risque important pour l'Union.
- Il est nécessaire de mieux communiquer et d'éclaircir la politique relative à l'utilisation du logo et du nom de l'UICN par les Comités nationaux; le Comité recommande que le Conseil examine ce point avec beaucoup d'attention.
- Rapport du Superviseur le Comité note avec satisfaction le travail accompli par l'Unité de supervision concernant l'étude de conformité régulière avec le droit local du travail ainsi que l'élaboration et l'examen régulier d'un registre de risques.

- Le Conseil et la Directrice générale doivent poursuivre leurs efforts afin que les questions qui demeurent en ce qui concerne le statut juridique de certains bureaux de l'UICN, en particulier en Thaïlande et en Chine, soient résolues le plus vite possible.
- Rapport du Directeur mondial, Groupe de gestion des ressources humaines le Comité note les progrès faits par ce groupe concernant les économies, l'étude des compensations et les systèmes, les normes et les politiques mondiales. Il recommande que le Conseil encourage la délocalisation de personnel pour des raisons d'économie mais considère également d'améliorer le niveau d'application des projets par les Membres conformément à l'approche « Un seul Programme ».
- Investissement dans un Système de planification des ressources d'entreprise – le Comité note le niveau d'investissement financier déjà fait par le Système et recommande que la Directrice générale accorde la plus haute priorité à la réussite totale et opportune de ce système.
- Bâtiment du siège de l'UICN, Gland, Suisse le Comité note les efforts positifs faits pour louer presque tout l'espace de bureau disponible afin de maximiser le revenu qui dépasse le remboursement annuel des prêts de l'UICN.

Point 9.4 de l'ordre du jour. Amendements aux Statuts de l'UICN

- 9.4.1 Présentation des propositions du Conseil
- 9.4.2 Rapport du Comité de la gouvernance du Congrès sur les propositions d'amendement des Statuts

Point 9.5 de l'ordre du jour. Rapport du Comité de la gouvernance du Congrès sur les questions de gouvernance relatives à l'UICN autres que les amendements aux Statuts, y compris les motions relatives à la gouvernance de l'UICN

Le **Président** rappelle que, lors de la 1^{re} séance, le 8 septembre (Point 1.5*bis* de l'ordre du jour), le Président du Comité de la gouvernance du Congrès, M. Manfred Niekisch, a présenté les propositions du Conseil en vue d'amender les Statuts. Le Comité a, depuis, facilité quatre réunions de groupes de contact sur ces propositions de réforme des Statuts.

Le **Président** rappelle en outre qu'à la 8e séance (le 12 septembre) il a transmis, au nom du Comité directeur, une motion des Membres en vue d'amender les Règles de procédure pour éclaircir la transparence du suivi des votes. Comme annoncé plus tôt, à la 9e séance, cette proposition devait être discutée dans un groupe de contact qui devait se réunir le 14 septembre et la discussion serait reprise en plénière à la 11e séance, le 15 septembre. Il donne maintenant la parole au Conseiller George Greene qui présente le rapport du Comité de la gouvernance du Congrès. Le Président du Comité, M. Manfred Niekisch, a été obligé de quitter Jeju ce matin et a demandé au Conseiller Greene, Président du Comité de la gouvernance du Congrès, de présenter le rapport en son nom. Le Conseiller Greene sera ensuite invité à présenter les recommandations du Comité de la gouvernance du Congrès sur chacune des propositions de réformes statutaires du Conseil, une par une, en tenant compte des résultats des groupes de contact. Les propositions du Conseil seront ensuite mises aux voix.

Le Conseiller George Greene présente le rapport du Comité de la gouvernance du Congrès. Parmi les points essentiels, il y a les suivants :

- À l'ordre du jour du Congrès, il y avait dix propositions de réformes statutaires présentées par le Congrès et 13 motions de différents auteurs relatives à la gouvernance. Tout cela a été traité par le Comité dans le cadre de son mandat. Six motions relatives à la gouvernance (M001, M004, M005, M007, M009, M010) et quatre réformes statutaires proposées (documents du Congrès WCC-2012-1.4 Proposition d'amendement aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature: introduction d'un quorum; WCC-2012-9.4.1/6 Proposition d'amendements aux Statuts de l'UICN relatifs aux critères d'admission des Membres; WCC-2012-9.4.1/7 Proposition d'amendement aux Statuts de l'UICN: Inclusion des collectivités territoriales locales et régionales dans la structure de l'Union; WCC-2012-9.4.1/8 Propositions d'amendements aux Statuts de l'UICN relatifs aux régions statutaires) ont été discutées dans les groupes de contact facilités par le Comité.
- Le Comité de la gouvernance a également examiné la réforme statutaire proposée dans le document du Congrès WCC 2012 9.4.1/10 Motion d'amendement aux Règles de procédure: Transparence du vote soumise par le Congrès dans le cadre de l'article 29 des Statuts. Ce point est prévu pour discussion par un groupe de contact plus tard aujourd'hui.

- Les Membres ont pu soumettre leurs propositions d'amendements et leurs commentaires sur les motions relatives à la gouvernance dans le cadre du processus général des motions, tandis qu'un blog particulier a été mis sur pied pour recevoir les commentaires et les amendements proposés relatifs aux réformes statutaires. Le Comité de la gouvernance a préparé des versions révisées des documents en tenant compte de la participation des Membres.
- Tous les groupes de contact, que ce soit sur les motions ou sur les réformes statutaires, ont été menés dans un esprit de coopération par les Membres intéressés. Un accord sur les motions M009 et M004 a été atteint très rapidement. M001 (réforme du processus des motions lui-même) a nécessité plusieurs réunions formelles et informelles mais une version révisée a depuis été adoptée par l'Assemblée des Membres. Les groupes de contact sur la réforme statutaire WCC-2012-1.4 (introduction d'un quorum) n'ont pas pu trouver de consensus et l'Assemblée des Membres a voté le renvoi de la question au Conseil dans la période intersessions.
- Parmi les autres questions examinées par le Comité il y avait : i) la transparence du vote au Congrès, y compris les effets non intentionnels de l'introduction du vote électronique ; ii) la facilitation et la garantie d'une prise de décisions claire par les Membres au Congrès ; iii) la cohérence des Membres du Conseil concernant les propositions du Conseil présentées au Congrès ; et iv) l'examen du mandat du Comité de la gouvernance du Congrès lui-même.

Le Conseiller George Greene présente les résultats de l'atelier organisé par le Conseil durant le présent Congrès. [Le rapport verbatim de la présentation des résultats des ateliers est inclus sous forme d'annexe 3 aux procès-verbaux.]

Le Comité de la gouvernance recommande que le Conseil approfondisse les questions soulevées durant l'atelier et, en consultation avec les Membres et les Commissions, prépare des propositions sur une stratégie d'engagement et d'influence et sur la structure et les capacités de l'UICN, pour action durant la période quadriennale, ainsi que pour décision au prochain Congrès.

Le **Président** donne la parole aux délégués pour des commentaires ou des questions.

Des interventions sont faites par Fundación Habitat y Desarrollo (Argentine), Environment and Conservation Organizations of New Zealand, WWF-Brésil, Conseil international du droit de l'environnement, le Conseiller Christophe Lefebvre, Khwendo Kor (Pakistan) et Bahrain Women's Association for Human Development.

Les points suivants sont présentés :

- Le Conseil représente les Membres et toute réduction des pouvoirs du Conseil réduit les pouvoirs des Membres au sein de l'UICN.
- Il est nécessaire de renforcer le rôle de l'Union dans la politique publique mondiale.
- Comment le Conseil propose-t-il de continuer de renforcer l'influence de l'UICN concernant les océans?
- Le système des Nations Unies pourrait offrir une expérience précieuse du point de vue de la décentralisation de l'autorité et du pouvoir ; le Comité a-t-il examiné ces questions ?
- Il est nécessaire que les nouveaux Membres soient intégrés correctement à l'UICN afin qu'ils puissent participer pleinement aux travaux de l'Union.

Répondant à deux questions, le **Conseiller George Greene** fait remarquer que le Conseil sortant a décidé de maintenir un Conseiller pour les questions marines et l'océan. Le Comité n'a pas particulièrement examiné la décentralisation mais les principes suivis par l'UICN sont clairement énoncés dans la Charte « Un seul Programme ».

9.4.3 Adoption des amendements aux Statuts

En présentant chacune des neuf réformes statutaires proposées par le Conseil, le **Conseiller George Greene** attire l'attention des Membres sur la note explicative accompagnant chaque proposition. Les projets que l'Assemblée a en main, téléchargeables du site web des motions, ont été communiqués aux Membres le 5 avril 2012.

Après la présentation de chaque proposition, le **Président** donne la parole aux délégués pour des interventions. Tout amendement proposé aux propositions du Conseil est mis aux voix. Chaque proposition, telle qu'amendée (le cas échéant), est alors mise aux voix dans son intégralité.

Les décisions suivantes de l'**Assemblée des Membres** ont été prises par vote électronique :

Réforme statutaire 9.4.1/1 Demande de révision et d'amendement des Statuts, Règles de procédure et Règlement de l'UICN auprès du Conseil 2013-2016 afin d'améliorer l'efficacité des procédures et des délais, pour application dès les préparatifs du Congrès 2016.

Le texte original de cette proposition est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement (approuvé par vote à la 9° séance ; *suivi des votes : « '9.4.1_1a »*) présenté par Environment and Conservation Organizations of New Zealand.

DÉCISION 16

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN,

Considérant que les Statuts et Règles de procédure du Congrès mondial de la nature et le Règlement de l'UICN actuels établissent de nombreux délais et procédures, notamment pour la préparation du Congrès mondial de la nature, mais que ceux-ci ont besoin d'être actualisés pour rester en phase avec les moyens de communication contemporains et les exigences de transparence permettant aux Membres de l'UICN d'être impliqués plus efficacement dans le travail de l'UICN par les moyens de communication électroniques ;

Demande au Conseil nouvellement élu de :

- réviser les procédures et les délais des Statuts et Règles de procédures du Congrès mondial de la nature et du Règlement de l'UICN en consultation avec les Membres et les Commissions;
- 2) proposer des amendements afin d'améliorer la clarté, la cohérence et l'efficacité des procédures et des délais ; et
- soumettre ces amendements aux Membres de l'UICN pour approbation par vote électronique, et pour application dès les préparatifs du Congrès mondial de la nature 2016.

Réforme statutaire 9.4.1/2 Proposition d'amendements aux Statuts et au Règlement de l'UICN: Amélioration de l'efficacité du Conseil de l'UICN.

Le texte original de cette proposition est ouvert à la discussion et plusieurs amendements proposés sont présentés mais l'examen final et le vote sont renvoyés à la 10^e séance en attendant la préparation d'un texte révisé et propre.

Réforme statutaire 9.4.1/3 Proposition d'amendement aux Statuts de l'UICN: Permettre au Conseil de réviser et d'actualiser, lorsque nécessaire, la composition des Comités directeurs des Commissions de l'UICN à mi-parcours de la période quadriennale. Le texte original de cette proposition est adopté sans amendement.

DÉCISION 17

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN,

Adopte l'amendement suivant à l'article 46 des Statuts de l'UICN :

 nommer un Président adjoint et un Comité directeur pour chaque Commission, sur proposition du Président de la Commission concernée et confirmer ou modifier le cas échéant, sur proposition du Président de la Commission, la composition du Comité directeur avant la fin de la deuxième année civile complète suivant le Congrès;

Adopte l'amendement suivant au paragraphe 73 du Règlement :

73bis. Avant la fin de la deuxième année civile complète suivant le Congrès, le Président de chaque Commission, en consultation avec le Comité directeur de la Commission, confirmera au Conseil la composition du Comité directeur ou proposera de modifier ses membres, conformément à la proposition du Président.

Réforme statutaire 9.4.1/4 Proposition d'amendements aux Statuts de l'UICN: durée du mandat des membres du Conseil de l'UICN.

Le texte original de cette proposition est adopté sans amendement.

DÉCISION 18

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN,

Adopte l'amendement suivant à l'article 42 des Statuts de l'UICN:

Les membres du Conseil ne peuvent exercer une même fonction consécutivement pour plus de deux mandats complets. <u>Aux fins du présent</u> Article, un mandat incomplet pourvu suite à une vacance au Conseil ne serait être inclus dans le nombre de mandats autorisés du membre du Conseil remplaçant.

Réforme statutaire 9.4.1/5 Œuvrer ensemble en tant qu'Union pour exécuter le Programme de l'UICN « Un seul Programme ».

Le texte original de cette proposition est adopté sans amendement.

DÉCISION 19

Le Conseil mondial de la nature de l'UICN:

Rappelant la Résolution 4.001 (Barcelone, 2008) qui priait instamment le Conseil de renforcer l'approche « Un seul Programme » afin d'améliorer la collaboration au sein de l'Union pour une meilleure coordination et intégration des éléments constitutifs de l'Union (Membres, Commissions, Comités nationaux et régionaux et Secrétariat) dans le Programme de l'UICN;

Rappelant en outre la Résolution 4.002, qui appelait la Directrice générale à coordonner le travail du Secrétariat sur le Programme de l'UICN avec les États et ONG Membres de l'UICN, les Comités nationaux et régionaux de l'UICN et les Commissions de l'UICN;

Reconnaissant la valeur de cette approche coordonnée lors du dernier plan quadriennal ;

Notant les défis permanents qui doivent être relevés dans le domaine du financement et de la culture institutionnelle ;

- Adopte l'état récapitulatif « Œuvrer ensemble en tant qu'Union pour exécuter le Programme de l'UICN « Un seul Programme » et la Charte de l'UICN « Un seul Programme » jointe à l'état récapitulatif en tant que document consultatif (Annexe 1 ci-après);
- 2) **Appelle** chaque élément constitutif de l'Union le Conseil, les Commissions, les Comités nationaux et régionaux, le Secrétariat

- et les Membres dont les priorités et les capacités organisationnelles sont en résonance avec le Programme de l'UICN à remplir son rôle lors de la mise en œuvre du Programme de l'UICN :
- 3) Demande au Conseil de travailler avec la Directrice générale afin d'exécuter de façon coordonnée et cohérente le Programme de l'UICN grâce à des mécanismes de développement, de mise en œuvre et de financement propres au Programme, lequel prépare et renforce les capacités des éléments constitutifs de l'UICN et obtient des résultats en matière de conservation de façon optimale, efficace et effective ;
- 4) **Demande** en outre au Conseil d'adapter la Charte Un seul Programme à l'évolution des besoins et circonstances, le cas échéant;
- 5) Demande au Conseil et à la Directrice générale de réaliser leur travail commun, à savoir mesurer, surveiller et établir des rapports sur la mise en œuvre de la Charte « Un seul Programme », et notamment publier des données de référence et des objectifs pour les indicateurs de performance, ainsi que des mesures d'incitations et de responsabilités ;
- 6) Demande à la Directrice générale de transmettre au Congrès et au Conseil les résultats et les activités qui révèlent la collaboration dans le cadre d'Un seul Programme;
- 7) **Approuve** l'amendement suivant au Règlement de l'UICN destiné à donner plus d'effet à la Déclaration et à la Charte « Un seul Programme », comme suit :
 - 2bis. Le Conseil, les Commissions, les
 Comités nationaux et régionaux, le
 Secrétariat et les Membres dont les
 priorités et capacités organisationnelles
 sont en résonance avec le Programme de
 l'UICN œuvrent ensemble à une
 exécution cohérente du Programme de
 l'UICN, lequel prépare et renforce les
 capacités des Membres et des éléments
 constitutifs de l'UICN et obtient des
 résultats en matière de conservation de
 façon optimale, efficace et efficiente.

Réforme statutaire 9.4.1/6 Proposition d'amendements aux Statuts de l'UICN relatifs aux critères d'admission des Membres. Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette proposition est adopté sans autre amendement sur le fond mais sous réserve d'harmonisation entre les versions linguistiques dans le paragraphe c) i) et de l'intégration de corrections éditoriales mineures.

DÉCISION 20

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN,

Adopte l'amendement suivant à l'article 7 des Statuts de l'UICN:

Les organismes gouvernementaux, les organisations nationales et internationales non gouvernementales, et les affiliés, deviennent Membres de l'UICN lorsque le Conseil a :

- a) établi que le candidat partage et soutient les objectifs de l'UICN;
- b) établi que le candidat a la réalisation de la mission des objectifs de l'UICN comme un de ses buts principaux, et a à son actif un nombre substantiel d'activités dans le domaine de la conservation de la nature et de ses ressources;
- c) <u>établi que les objectifs et l'actif du candidat</u> <u>incluent, dans une mesure significative :</u>
 - i) la conservation de l'intégrité et de la diversité de la nature ; et soit l'un, soit l'autre des éléments suivants, soit les deux ;
 - ii) la garantie que toute utilisation des ressources naturelles est équitable et écologiquement durable;
 - iii) <u>le dévouement dans l'optique d'influencer,</u> <u>d'encourager et d'aider les sociétés à</u> <u>remplir les objectifs de l'UICN</u>;
- d) établi que le candidat ne poursuit pas d'objectifs ou n'agit pas de façon qui soit en conflit avec les objectifs ou les activités de l'UICN; et
- e) établi que le candidat possède les autres qualifications requises par le Règlement pour devenir Membre.

Réforme statutaire 9.4.1/7 Proposition d'amendement aux Statuts de l'UICN: Inclusion des collectivités territoriales locales et régionales dans la structure de l'Union.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette proposition <u>n'est pas</u> adopté. [suivi des votes : « 9.4.1_7 (option1) » et « 9.4.1_7 (option2) ».]

L'examen des autres propositions du Conseil est renvoyé à la 10^e séance.

10° séance de l'Assemblée des Membres

Vendredi 14 septembre 2012 (14.30-24.00)

La 10^e séance prolongée est présidée (dans l'ordre des séances couvertes) par la **Vice-présidente de l'UICN**, M^{me} Diana Shand, le **Président de l'UICN**, M. Ashok Khosla et le **Vice-président de l'UICN**, M. Russell Mittermeier.

Point 9.4.3 de l'ordre du jour. Adoption des amendements aux Statuts (suite de la 9^e séance)

Le **Conseiller George Greene** présente les dernières propositions du Conseil pour les réformes statutaires (9.4.1/8 et 9.4.1/9) ainsi que la proposition additionnelle de réforme statutaire (9.4.1/10) présentée durant le Congrès.

L'Assemblée des Membres prend les décisions suivantes par vote électronique :

Réforme statutaire 9.4.1/8 Propositions d'amendements aux Statuts de l'UICN relatifs aux régions statutaires.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette proposition est adopté sans autre amendement.

[Le vote approuvant la révision proposée par le groupe de contact apparaît dans le suivi des votes sous la cote « 9.4.1_8a »; le vote approuvant le texte révisé dans son ensemble apparaît dans le suivi des votes sous la cote « 9.4.1_8 ».]

Durant la discussion, il est noté que le titre de cette réforme statutaire prête à confusion car il ne se limite pas à la composition des régions statutaires ; la structure du Conseil est fortement modifiée. En particulier, le **Sierra Club** (États-Unis) se déclare préoccupé par la réduction du nombre de Conseillers cooptés de cinq à un, notant que précédemment, les Conseillers cooptés représentaient les questions des peuples autochtones, de la parité et de la jeunesse. Le Sierra Club ne propose pas d'amendement mais appelle le nouveau Conseil à examiner soigneusement les incidences de ce changement.

Stichting CHIMBO (Pays-Bas) craint qu'une augmentation de la taille du Conseil n'augmente les coûts.

Le **Conseiller George Greene** souligne qu'il n'y a pas d'augmentation de la taille du Conseil suite à cet amendement.

DÉCISION 21

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN,

Adopte les amendements suivants aux Statuts de l'UICN:

Article 38:

 f) un maximum de cinq un Conseillerssupplémentaires, choisis par le Conseil en fonction de qualifications, compétences et intérêts appropriés divers.

Article 39:

Les Conseillers régionaux sont au nombre de vingt-huit quatre. Trois conseillers régionaux sont élus pour chaque Région. Le nombre de Conseillers élus pour chaque région est de : quatre (4) pour l'Afrique ; quatre (4) pour la Méso-Amérique et l'Amérique du Sud ; trois (3) pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes ; cinq (5) pour l'Asie du Sud et de l'Est ; trois (3) pour l'Asie de l'Ouest ; trois (3) pour l'Europe de l'Ouest ; trois (3) pour l'Europe de l'Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale.

Article 41:

Le Président, le Trésorier, les Conseillers régionaux et les Présidents des Commissions sont élus pour un mandat allant de la clôture de la session ordinaire du Congrès mondial au cours de laquelle ils sont élus, à la clôture de la session ordinaire suivante du Congrès mondial. Les Conseillers nommés exercent leur sa fonction pour le reste du mandat pour lequel les autres Conseillers sont élus.

Article 46:

m) choisir les Conseillers nommés;

Adopte les amendements suivants au paragraphe 81 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature :

c) lorsque trois personnes <u>ou plus</u> doivent être élues aux postes de Conseillers régionaux <u>pour une région</u> parmi quatre candidats ou plus, le vote a lieu en plaçant un "X" face aux noms <u>des candidats préférés jusqu'à trois jusqu'au nombre maximum de candidats à élire pour la région concernée</u>. Lorsque plus d'un candidat est originaire du même État, seul le candidat ayant reçu le plus grand nombre de votes peut être élu:

Adopte les amendements suivants au paragraphe 45 du Règlement:

a) un maximum de cinq un (1) Conseillers
 additionnels, choisis eu égard au_besoin de
 maintenir un équilibre approprié entre les
 qualifications, intérêts et compétences divers
 appropriés;

Adopte l'amendement suivant à l'annexe du Règlement: Le Pakistan est transféré de l'Asie de l'Ouest à l'Asie du Sud et de l'Est.

Réforme statutaire 9.4.1/9 Proposition pour demander au prochain Conseil de préparer un amendement aux Statuts et au Règlement de l'UICN clarifiant l'autorité de l'Assemblée des Membres pour modifier la Mission de l'UICN et la composition de ses Membres.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette proposition est adopté sous réserve de l'intégration d'un autre amendement sur le fond présenté par Environment & Conservation Organizations of New Zealand. [suivi des votes : « 9.4.1_9 a2 » et « 9.4.1_9 a »]

DÉCISION 22

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN,

Considérant la proposition d'un Membre pour amender l'article 101 des Statuts de l'UICN, soumise au Conseil par Environment & Conservation Organizations of New Zealand (ECONZ) et soutenue par le Comité néozélandais de l'UICN;

Notant que le Conseil approuve l'esprit et la substance des opinions exprimées par ECONZ et le Comité néo-zélandais de l'UICN, qui considèrent

que l'Assemblée des Membres détient l'autorité pour modifier la Mission de l'UICN et la composition de ses Membres, y compris leurs critères d'admission;

Reconnaissant que cette question et la proposition spécifique d'amendement requièrent une analyse plus approfondie pour en comprendre la portée et les conséquences, afin de définir les moyens les plus appropriés de clarifier dans les Statuts et le Règlement de l'UICN les autorités respectives de l'Assemblée des Membres et du Conseil sur ce point ;

Demande au Conseil de créer un comité consultatif des membres en vue de préparer une proposition d'amendement des Statuts et du Règlement de l'UICN pour :

- a) établir clairement que l'Assemblée des Membres seule a autorité pour définir la Mission de l'UICN et modifier la nature, les pouvoirs et les droits de ses Membres, y compris les critères d'admission, pour soumission aux Membres de l'UICN et adoption par vote électronique dans la première moitié du prochain mandat.
- b) élaborer des procédures de vote intersessions pour les Membres, sur des questions qui doivent être résolues entre les sessions du Congrès mondial.

Réforme statutaire 9.4.1/10 Motion d'amendement aux Règles de procédure : Transparence du vote.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette proposition est adopté avec confirmation que la date effective, à la dernière ligne, doit être le 16 septembre 2012. [Le suivi des votes comprend quatre votes concernant cette motion. Le premier (« 9.4.1_10_a » dans le suivi des votes) approuvait le texte révisé À L'EXCEPTION de la date effective. Suite à une motion d'ordre, le deuxième vote (« ad hoc 1 » dans le suivi des votes) était un point de procédure concernant le moment où il faut arrêter le débat et revenir au premier vote. Ce point de procédure a été approuvé. Le troisième vote (« 9.4.1_10 a (2nd vote) » dans le suivi des votes) approuve une fois encore le texte révisé SAUF la date effective. Le quatrième vote (« 9.4.1_10 a2 » dans le suivi des votes) confirme la date effective du 16 septembre 2012, suite à un avis juridique selon lequel la date optionnelle du 8 septembre 2012 ne serait pas valable.]

DÉCISION 23

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN,

Constatant que la Décision C/72/15, prise par le Conseil de l'UICN lors de sa session du 2 au 4 février 2009, à Gland, Suisse, est contraire au principe de transparence et non conforme au paragraphe 70 des Règles de procédure du Congrès, lequel stipule que les scrutins secrets représentent une procédure de vote exceptionnelle lors de l'Assemblée des Membres :

Demande au Groupe consultatif sur les motions et l'application des Résolutions d'inclure, dans ses travaux, la possibilité, pour les Membres, d'expliquer, par écrit, la raison de leur vote concernant une motion, suite à une décision, et tout autre point en rapport;

Décide d'amender comme suit les Règles de procédure par l'adoption d'un nouvel article 71 bis :

71 bis. À l'exception (a) des scrutins secrets prévus au paragraphe 70 des Règles de procédure et (b) des élections tenues pendant le Congrès mondial de la nature et visées par les paragraphe 74 à 81 des Règles de procédure et par le paragraphe 40 bis du Règlement de l'UICN, le suivi complet des votes de chaque Membre de l'UICN lors de l'Assemblée des Membres est mis à la disposition de tous les Membres, dans un délai de 24 heures ou dès que le système de vote le permet après chaque séance.

Décide que les Règles de procédure amendées prennent effet le 16 septembre 2012.

Réforme statutaire 9.4.1/2 Proposition d'amendements aux Statuts et au Règlement de l'UICN: Amélioration de l'efficacité du Conseil de l'UICN (suite de la 9^e séance).

Le texte original de cette proposition est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement sur le fond présenté par le **Conseiller George Greene**, suite à des consultations qui ont eu lieu durant la pause entre la 9° et la 10° séance *[suivi des votes : « 9.4.1_2 a »]*.

DÉCISION 24

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN, **Adopte** l'amendement suivant à l'article 37 des Statuts de l'UICN:

Responsabilités et rôle

Sous réserve de l'autorité, <u>de la direction et de la politique</u> du Congrès mondial :

- a) le Conseil est responsable de la surveillance et du contrôle général de toutes les affaires de l'UICN; et
- b) le rôle du Conseil, outre les fonctions spécifiques décrites dans l'article 46 et dans d'autres dispositions des présents Statuts, est de :
 - i) <u>décider de la direction stratégique et de</u> <u>l'orientation politique du travail de l'Union ;</u>
 - ii) offrir une surveillance et des conseils sur la performance des composantes de l'Union dans son ensemble, et de la Directrice générale en particulier, en encourageant la cohérence parmi ses parties constituantes ;
 - iii) remplir ses responsabilités fiduciaires envers les Membres de l'Union et leur rendre des comptes sur la réalisation des objectifs de l'Union; et
 - v) encourager la Directrice générale à communiquer les objectifs, la politique et le Programme de l'UICN à la communauté mondiale.

Adopte l'amendement suivant au paragraphe 48 du Règlement de l'UICN :

Les membres du Conseil doivent entretenir une relation efficace avec la Directrice générale et, par son intermédiaire, avec le personnel du Secrétariat afin de travailler pour le même objectif, en préconisant la clarté et le respect de l'autorité et des responsabilités du Conseil et de la Directrice générale, respectivement, et en respectant les normes professionnelles et éthiques les plus élevées.

Point 10.1 de l'ordre du jour. Débat et adoption des Résolutions et Recommandations

La **Présidente du Comité des résolutions du Congrès**, M^{me} Zuleika Pinzón, présente une brève mise à jour de la situation des motions.

Le Centre international du droit de l'environnement, s'exprimant en tant qu'auteur de la motion 177 *Conservation du milieu marin de l'archipel des Chagos*, fait la déclaration suivante à verser aux procès-verbaux :

« En ce qui concerne la motion 177 Conservation de l'environnement marin de l'archipel des Chagos et selon le vœu du Gouvernement de Maurice, nous avons retiré notre motion. Ce faisant, nous indiquons clairement que nous soutenons totalement la position de la République de Maurice et que ce cas doit être résolu; non seulement dans l'intérêt de la conservation mais aussi de toutes les populations concernées. Nous attendons avec intérêt la décision du Tribunal international du droit de la mer. »

La 10^e séance de l'**Assemblée des Membres** prend les décisions suivantes sur les motions, par vote électronique :

M002 Améliorer les occasions de participation des Membres de l'UICN.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

M004 Création du mécanisme relatif à l'éthique.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

M005 Renforcement des Comités nationaux et régionaux de l'UICN et utilisation des trois langues officielles dans la communication interne et externe de l'UICN et de ses Membres.

La version révisée issue du groupe de contact établi pour cette motion est adoptée sous réserve de l'intégration de nouveaux amendements (approuvés à la 10^e séance; *suivi des votes : « 005 a » et « 005 a2 »*) présentés par Environment and Conservation Organizations of New Zealand (ECONZ) et l'Association Sénégalaise des Amis de la Nature, y compris un amendement au titre.

Le Comité national français des Membres de l'UICN

regrette qu'il n'y ait eu aucune occasion de débattre de l'amendement présenté par ECONZ (qui a abouti à la suppression d'un paragraphe du dispositif demandant au Conseil d'amender les Statuts pour permettre aux Comités nationaux et régionaux de soumettre des motions et de nommer des candidats aux élections) avant que l'amendement n'ait été mis aux voix. Le paragraphe maintenant supprimé avait été soumis, suite à une consultation démocratique avec les Membres en France, et accepté par le groupe de contact.

Le **Ministère de l'environnement, Finlande**, appuie les commentaires du Comité national français et demande qu'ils soient inclus dans les procès-verbaux officiels de la session.

Le **Président** recommande que tous ceux qui sont préoccupés par cette question la portent à l'attention du « Groupe consultatif sur les motions et l'application des Résolutions » intersessions établi au titre de la motion 001 Renforcer le processus des motions et améliorer l'application des Résolutions de l'UICN adoptée à la 6° séance.

M006 Coopération avec les collectivités territoriales pour la mise en œuvre du Programme de l'UICN 2013-2016.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (y compris un amendement au titre ; « suivi des votes : « 006 a ») présenté par Environment and Conservation Organizations of New Zealand et Local Governments for Sustainability (Allemagne).

M009 Encourager la coopération avec des organisations et des réseaux confessionnels.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

M010 Établissement d'une présence programmatique renforcée de l'UICN en Asie.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 011 Asseoir la présence institutionnelle de l'UICN en Amérique du Sud.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 024 Intensifier la lutte contre le braconnage et les efforts de protection de la faune en prenant pour indicateurs le rhinocéros et l'éléphant.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 10° séance; suivi des votes : « 024 a ») présentés par **Endangered Wild-life Trust** (Afrique du Sud).

Motion 013 Le nom de l'UICN.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 025 La conservation des éléphants d'Afrique.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 10° séance; suivi des votes : « 25 a ») présentés par les auteurs et parrains de la motion.

Motion 008 Accroître la participation des jeunes et le partenariat intergénérations au sein de l'Union et par son intermédiaire.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve
de l'intégration d'amendements (approuvés à la 10^e
séance; suivi des votes: « 008 a » et « 008 a2 ») présentés par
Instituto de Derecho Ambiental (Mexique) et le Département de l'environnement, de la paix et de la sécurité, Université de la paix (Costa Rica).

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 026 La conservation des espèces de rhinocéros en Afrique et en Asie.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 10° séance;

suivi des votes : « 026 a ») présentés par **Endangered Wild-life Trust** (Afrique du Sud).

Motion 027 L'élevage d'ours en Asie, notamment pour la conservation des populations sauvages.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est approuvé sans autre amendement.

Motion 028 Mettre un terme à la crise du déclin de la survie des tortues.

Le texte original de cette motion est approuvé sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 10° séance ; *suivi des votes : « 028 a »*) présentés par Environment and Conservation Organizations of New Zealand.

Motion 029 Coopération internationale pour la surveillance des oiseaux d'eau en appui à une gestion rationnelle.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

Motion 030 Conservation des espèces en danger d'Asie tropicale. Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 031 Conservation des espèces de vautours en Asie du

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 032 Conserver la voie de migration Asie de l'Est – Australasie et ses oiseaux menacés, notamment dans la région de la mer Jaune.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

Motion 033 Lutte contre la capture, le commerce ou l'abattage illégaux ou non durables des oiseaux migrateurs dans le pourtour méditerranéen.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés par consensus à la 10^e séance) présentés par **SEO/Bird-Life Espagne**.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 034 La conservation des limules asiatiques.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement. L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 035 Actions en vue d'éviter l'extinction de dauphins rares : le dauphin de Maui, le dauphin d'Hector, le marsouin de Californie et les dauphins et marsouins de rivière et d'eau douce d'Asie du Sud-Est.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

L'État Membre **Nouvelle-Zélande** a versé la déclaration suivante aux procès-verbaux :

« La Nouvelle-Zélande a pris l'engagement de protéger le dauphin de Maui et les dauphins d'Hector mais ne peut pas appuyer le projet de motion car il n'est pas cohérent avec la politique du Gouvernement de Nouvelle-Zélande qui consiste à atténuer, pour ces dauphins, les risques liés à la pêche.

La Nouvelle-Zélande a mis en œuvre de nombreuses mesures pour protéger les dauphins de Maui sur la côte ouest de l'île du Nord, dans toute leur aire de répartition centrale — y compris une interdiction d'utiliser des filets fixes commerciaux jusqu'à sept milles nautiques de Pariokariwa Point à Kaipara Harbour. Il n'est pas prouvé que la courbe de niveau d'une profondeur de 100 mètres mentionnée dans la présente motion reflète les limites de l'aire de répartition entière du dauphin de Maui et des dauphins d'Hector. Pour cette raison, la Nouvelle-Zélande ne considère pas que cette motion soit une référence appropriée sur laquelle fonder ses mesures de gestion et ne peut donc pas appuyer la motion. »

Motion 036 Moratoire sur la pêche du chinchard du Chili (Trachurus murphyi) dans les eaux internationales du Pacifique sud. Le texte original de cette motion est approuvé sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 10° séance; suivi des votes: « 036 a » and « 036 a2 ») présentés par le principal auteur, Centro Desarrollo y Pesca Sustentable – CeDePesca (Argentine).

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux membres des États-Unis ont voté contre cette motion.

L'État Membre **États-Unis** a fourni la déclaration suivante :

« Les États-Unis soutiennent les objectifs de fond de cette motion et partagent la préoccupation des auteurs quant à l'état du stock. Nous soutenons les initiatives qui s'efforcent d'éviter la surpêche, la pêche illicite, non réglementée et non déclarée et la dégradation des stocks de poissons en général, en particulier les stocks de chinchards du Chili. Toutefois, nous devons nous opposer à cette motion parce qu'elle appelle à un moratoire sur la pêche au chinchard du Chili dans les eaux internationales pour une durée minimale de trois ans. Il n'est pas évident que cette mesure de gestion obtienne le résultat souhaité. En réalité, elle aboutira probablement à une augmentation de l'effort de pêche dans les eaux côtières. Cette question est déjà examinée activement par le groupe de travail scientifique de l'ORGP Pacifique sud et la présente motion préjuge des travaux de ce groupe. »

Motion 038 Gestion de précaution des thonidés par l'établissement de points-limites et de points-cibles de référence et amélioration de la gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP) dérivants.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sous réserve d'autres amendements (approuvés à la 10° séance ; suivi des votes : « 038 a » ; « 038 a2 » ; « 038 (option1) » ; et « 038 a4 ») — ces amendements visaient essentiellement à résoudre des problèmes que le groupe de contact n'avait pas pu résoudre par consensus mais comprenaient aussi un amendement au titre.

Motion 039 Mesures visant à reconstituer les populations de thons rouges de l'Atlantique (Thunnus thynnus) dans l'Atlantique est et la Méditerranée.

La version révisée issue du groupe de contact établi pour cette motion est adoptée sans autre amendement.

Motion 040 Attirer l'attention sur la conservation des champignons.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 041 Renforcer la formation et les capacités du personnel des jardins botaniques et des arboretums pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes 2020 en Asie de l'Est.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 181 Protection des habitants, de la nature, de la culture et du patrimoine du village de Gangjeong.

Le **Président** lit à voix haute une déclaration concernant les délibérations du Comité directeur du Congrès à propos de

cette motion. Certes, la décision incombe aux Membres mais le Comité directeur recommande que cette motion soit retirée compte tenu de la nature extrêmement sensible des questions soulevées et de la difficulté de vérifier, dans le temps disponible, toute l'information présentée à l'UICN.

Suite à une longue discussion, présidée par le Vice-président de l'UICN Russell Mittermeier, l'Assemblée des Membres vote contre la recommandation du Comité directeur [suivi des votes : « décision 181 »]. Le Président demande au groupe de contact établi pour cette motion de poursuivre durant la pause de la soirée et de faire rapport à la plénière avant la fin de la 10e séance.

La 10^e séance est alors suspendue pour la pause de la soirée.

Après la pause, le Conseiller de l'UICN Miguel Pellerano indique, au nom du groupe de contact, que le groupe s'est réuni et a eu une discussion constructive. Toutefois, il n'a pas été possible de résoudre les différences fondamentales de points de vue. Le groupe de contact recommande donc qu'un sous-groupe plus petit poursuive la discussion. Le Président en convient et prend des dispositions pour qu'un sous-groupe se réunisse tôt le lendemain matin (samedi 15 septembre).

Motion 007 Création au sein de l'UICN d'une catégorie de Membres avec droit de vote pour les organisations de peuples autochtones (OPA).

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 043 Biodiversité, aires protégées et zones clés pour la biodiversité.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à 10^e séance; suivi des votes : « 043 a ») présentés par le **Royaume-Uni.**

Motion 044 Intégration des critères de conservation de la nature dans les politiques de planification territoriale.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement. **Motion 045** VIe Congrès mondial sur les parcs de l'UICN organisé à Sydney en 2014.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 10^e séance; suivi des votes : « 045 a ») présentés par le **Ministère des affaires étrangères**, **Japon**.

Motion 046 Parcs sains – populations saines.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 047 Adoption et application uniforme des lignes directrices pour la gestion des aires protégées.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 048 Élaboration de critères objectifs pour une Liste verte des espèces, des écosystèmes et des aires protégées.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 049 Proposer des objectifs de couverture des aires protégées en se fondant sur des systèmes de certification et d'évaluation de la gestion.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 10^e séance; suivi des votes : « 049 a ») présentés par le **Department for Environment, Food and Rural Affairs, Royaume-Uni**.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 050 Constitution d'un forum à l'intention des gestionnaires d'aires protégées transfrontalières.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 012 Renforcer l'UICN dans la région insulaire des Caraïbes.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

Motion 051 Mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de restauration écologique à l'intérieur et à proximité des aires protégées.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 052 Accroître la sensibilisation aux avantages et à l'utilité des aires protégées.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 10^e séance; suivi des votes : « 052 a » et « 052 a2 ») présentés par Parcs Canada et Forest Stewardship Council, Mexique.

Motion 053 Renforcer la Convention du patrimoine mondial. Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la $10^{\rm e}$ séance; suivi des votes : « 053 a ») présentés par le **Ministère des forêts et de l'eau, Turquie**.

Motion 056 Valoriser et conserver le patrimoine géologique par le biais du Programme de l'UICN 2013-2016.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 057 Aires protégées de montagne.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 058 Réaménager les villes du futur et leurs zones urbaines avec des aires protégées : le retour des villes à la nature. Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 10^e séance ; suivi des votes : « 058 a ») présentés par le Ministère des affaires étrangères, Japon et la Korean Society of Environment & Ecology, République de Corée.

Motion 096 Mettre en œuvre la conservation et la gestion durable de la biodiversité marine dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sous réserve de décisions (prises à la $10^{\rm e}$ séance ; *suivi des votes : « 096 a » et « 096 (option1) »*) concernant deux paragraphes sur lesquels le groupe de contact n'a pas pu trouver de consensus et pour lesquels différentes versions ont été examinées par l'Assemblée.

L'État Membre **Japon** a versé la déclaration suivante aux procès-verbaux :

« Le Japon a manifesté son engagement envers la conservation et la gestion des régions se trouvant au-delà des juridictions nationales

mais n'est pas encore convaincu qu'un nouvel instrument d'application au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est la meilleure solution à ce problème. Comme déjà convenu à New York et à Rio, nous souhaitons discuter de cette question de manière plus approfondie dans le cadre de deux ateliers qui seront organisés l'année prochaine par le Groupe de travail spécial des Nations Unies afin de voir qu'elle approche est la meilleure, y compris le lancement de négociations pour un nouvel accord d'application. Pour le moment, nous ne pouvons soutenir aucun texte qui préjuge des résultats du processus. En conséquence, nous soutenons l'insertion des mots « y compris, le cas échéant » dans le premier paragraphe. Sans ces deux mots, nous ne pouvons pas soutenir cette motion. »

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux membres des États-Unis ont voté contre cette motion.

L'État Membre **États-Unis d'Amérique** a versé la déclaration suivante aux procès-verbaux :

« Les États-Unis estiment que cette motion n'entre pas dans le cadre des thèmes que devrait traiter l'UICN. La question fait déjà l'objet d'un examen approfondi par le Groupe de travail de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la biodiversité marine audelà de la juridiction nationale et cette motion préjuge des travaux de ce Groupe. »

Motion 097 Renforcement de la politique de la mer et des océans. Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements présentés par The Nature Conservancy (États-Unis), Fundación Futuro Latinamericano (Équateur) et Nature Canada [suivi des votes : « 097 a »].

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 098 Accélérer le rythme de création d'aires marines protégées à l'échelle mondiale et la certification de l'efficacité de leur gestion.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement (approuvé à la 10^e séance; *suivi des votes : « 098 a »*) présenté par l'**Agence fédérale allemande pour la nature, Division de la conservation internationale de la nature.**

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 099 Promotion des aires marines protégées gérées localement comme mesure sociale globale permettant d'atteindre les objectifs de la conservation au niveau des sites et des aires marines protégées.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement (approuvé à la 10° séance; suivi des votes : « 099 a ») présenté par l'Agence fédérale allemande pour la nature, Division de la conservation internationale de la nature.

Motion 101 Conserver les écosystèmes littoraux pour réduire les risques dans les zones côtières en Afrique.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 104 Valoriser les procédures communautaires d'amélioration de la gestion de la pêche côtière.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement (approuvé à la 10^e séance; suivi des votes: « 104 a') présenté par l'**Agence fédérale allemande pour la nature, Division de la conservation internationale de la nature.**

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 106 Atténuer les effets de la plongée récréative sur le milieu marin.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 107 Combattre la pollution sonore en Afrique. Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement. L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 108 Soutenir la pérennisation des Haenyeo de Jeju et leurs pratiques uniques de gestion responsable de l'écologie marine. Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 111 Considérations d'équité et de justice vis-à-vis du changement climatique.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux membres des États-Unis ont voté contre cette motion.

Motion 113 L'énergie et la conservation.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un autre amendement présenté par le Centre international du droit de l'environnement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 115 Pour une production responsable d'énergies renouvelables.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement supplémentaire (approuvé à la $10^{\rm e}$ séance ; suivi des votes : « 115 a ») présenté par le représentant du groupe de contact.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux membres des **États-Unis** ont voté contre cette motion.

Motion 117 Les barrages et les infrastructures hydrauliques. Cette motion est ouverte à la discussion mais l'examen final et le vote sont renvoyés à une séance ultérieure. **Motion 118** Exploration et exploitation des combustibles fossiles non conventionnels.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est ouvert à la discussion mais l'examen final et le vote sont renvoyés à une séance ultérieure.

Motion 080 Soutien à la conservation et à l'utilisation durable des forêts Gotjawal à Jeju.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement mineur au titre présenté par **Nigerian Environmental Study Action Team**.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 086 L'UICN et la région arctique — intensification et coordination des travaux.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement présenté par **Nature Agency, Ministère danois de l'environnement** [suivi des votes : « 086 a »].

L'État Membre **Danemark** a versé la déclaration suivante aux procès-verbaux :

«Le Danemark, au nom du Groenland, accueille favorablement la Motion 086 « L'UICN et la région arctique — intensification et coordination des travaux » parrainée par le Muséum suédois d'histoire naturelle. Le parrain soutient les amendements [apportés].

Le changement climatique et l'augmentation des activités dans l'Arctique ont fait naître des défis nouveaux, en évolution rapide, pour la biodiversité, les peuples autochtones et les résidents de la région.

Il est essentiel de renforcer la coopération pour comprendre ces défis et pour y réagir.

Le Danemark, qui est un des huit États siégeant au Conseil de l'Arctique, considère que cette coopération circumpolaire est le principal forum régional permettant de faire avancer les objectifs des conventions et accords internationaux sur la conservation de la nature dans la région de l'Arctique.

À ce propos, le Danemark souhaite profiter de cette occasion pour se féliciter de la collaboration fructueuse entre l'UICN, en sa qualité d'observateur auprès du Conseil de l'Arctique, et les groupes de travail du Conseil de l'Arctique, par exemple le CAFF (Conservation de la flore et de la faune de l'Arctique).

À la lumière des défis qui se posent à la biodiversité de l'Arctique, il est vital de mettre l'accent sur la collaboration entre les groupes de travail du Conseil de l'Arctique et l'UICN et d'encourager son renforcement.

Concernant la Motion proposée, le Danemark estime qu'il faut souligner l'importance du renforcement de la présence de l'UICN au Conseil de l'Arctique et de sa contribution aux travaux du Conseil de l'Arctique.

Le Danemark estime qu'un plan d'action complet de l'UICN pour la région de l'Arctique doit tenir compte des plans du Conseil de l'Arctique et de ses groupes de travail et devrait être élaboré dans le but d'assurer une contribution pertinente et accrue de l'UICN aux activités en cours et à venir du Conseil de l'Arctique.

En conséquence, nous soutenons la Motion amendée. »

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 088 Renforcer la coordination en matière de gestion des écosystèmes aquatiques d'Asie de l'Est.

Le texte original de cette motion est ouvert à la discussion mais l'examen final et le vote sont renvoyés à une séance ultérieure.

Motion 089 Protection du puffin des Baléares, En danger critique d'extinction, dans le delta de l'Èbre, Espagne.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 090 *Initiative régionale pour les zones humides du bassin du Río de la Plata.*

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement (approuvé à la 10° séance ; *suivi des votes : « 090 a »*) présenté par **Cultura Ambiental** (Uruguay).

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN. Motion 103 L'approche écosystémique des pêches (AEP).

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 10° séance; suivi des votes : « 103 a ») présentés par Australian Government Department of Sustainability, Environment, Water, Population and Communities et finalisés par un groupe des « Amis du Président » facilité par le Vice-président de l'UICN, M. Javed Jabbar.

Motion 091 Mesures pour accroître la protection et l'utilisation durable des pampas et campos d'Amérique du Sud.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 092 Mesures pour améliorer la protection et l'utilisation durable du Gran Chaco américain.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 093 Les corridors altitudinaux : une stratégie d'adaptation dans les Andes.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 094 Gestion intégrée des ressources en eau dans l'estuaire de Bahía Blanca en Argentine.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

11º séance

Samedi 15 septembre 2012 (08.30-14.15)

La séance est présidée par le **Président de l'UICN**, M. Ashok Khosla.

Point 11.2 de l'ordre du jour. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs du Congrès

Le **Président du Comité de vérification des pouvoirs**, M. Javed Jabbar, présente le rapport final du Comité.

Le Comité de vérification des pouvoirs s'est réuni trois fois durant le Congrès et a également communiqué par courriel pour examiner :

- le processus d'accréditation des Membres et observateurs, y compris la question de Membres qui n'ont pas pu soumettre leurs lettres de créance avant l'ouverture du Congrès;
- la liste des Membres qui risquent de voir leurs derniers droits supprimés parce qu'ils ont deux ans d'arriérés ou plus dans le paiement de leurs cotisations.

Sur un total de 1060 Membres ayant le droit de vote, à 17:30, le vendredi 14 septembre 2012, 764 ont été accrédités pour voter à l'Assemblée des Membres, 336 n'ont pris aucune mesure pour être accrédités afin de voter à l'Assemblée des Membres, 20 n'ont pas désigné de chef de délégation et 108 Membres ont désigné un chef de délégation mais n'ont pas soumis de lettres de créance. Sur un total de 1060 Membres ayant le droit de vote, 73 étaient des États, 102 des organismes gouvernementaux, 99 des organisations internationales non gouvernementales et 786 des organisations non gouvernementales.

Le **Président du Comité de vérification des pouvoirs du Congrès** rappelle que les Membres affiliés ont le droit de s'exprimer à l'Assemblée des Membres dès qu'ils ont été accrédités mais n'ont pas le droit de voter.

Sur un total de 38 Membres affiliés ayant le droit de s'exprimer, huit ont été accrédités de manière à pouvoir s'exprimer à l'Assemblée des Membres ; 26 n'ont pris aucune mesure pour être accrédités afin de pouvoir s'exprimer à l'Assemblée des Membres tandis que 10 ont désigné un chef de délégation mais n'ont pas soumis de lettres de créances.

Les observateurs accrédités ayant le droit de s'exprimer (mais non de voter) étaient deux organisations avec lesquelles l'UICN a des relations de travail et 33 Présidents de Comités nationaux ou régionaux de l'UICN.

Sur un total de 442 Membres dont les délégations comprenaient des délégués parrainés, 433 ont été accrédités de manière à pouvoir s'exprimer à l'Assemblée des Membres ; quatre n'ont pris aucune mesure pour se faire accréditer ; deux ont soumis des lettres de créances mais n'ont pas désigné de chef de délégation et trois ont désigné un chef de délégation mais n'ont pas soumis de lettres de créances. Les cas où un Membre parrainé n'a pas soumis de lettres de créances seront portés à l'attention du Conseil.

Le pouvoir de vote, au Congrès mondial de la nature 2012 est le suivant : Catégorie A – 214 voix (comparé à un nombre de voix potentielles de 297 lorsqu'on tient compte de l'ensemble des Membres de l'UICN de cette catégorie) ; et Catégorie B – 687 voix (comparé à un nombre potentiel de voix de 1117). Si l'on prend les catégories A et B ensemble, cela représente 64% du pouvoir de vote des Membres comparé à 68% à Barcelone et 74% à Bangkok.

Le Comité de vérification des pouvoirs, avec le Responsable des élections et le Conseiller juridique, a examiné la situation de Membres qui n'ont pas pu soumettre leurs lettres de créances avant l'ouverture du Congrès, comme l'exige le paragraphe 12 des Règles de procédure. Le Comité a noté que, par le passé, l'absence d'application stricte du délai peut avoir incité quelques Membres assistant au Congrès de 2012 à négliger le paragraphe 12. Cependant, il estime qu'il est de l'intérêt de l'UICN de veiller à la plus large participation possible des Membres en règle. Conformément à l'article 29 b) des Statuts de l'UICN, un Membre a soumis au Comité directeur du Congrès une motion visant à amender le paragraphe 12. Le Comité directeur a présenté cette proposition à l'Assemblée des Membres à sa 3e séance, le 10 septembre 2012 et l'Assemblée a voté en faveur de l'amendement, avec effet immédiat, pour que la dernière phrase du paragraphe 12 se lise comme suit « Elle doit être renvoyée au Directeur général avant ou pendant le Congrès mondial et porter un sceau officiel ou être assortie d'une lettre officielle. » En conséquence, l'accréditation pour le Congrès mondial de la nature 2012 s'est déroulée conformément au paragraphe révisé, c.-à-d. que les Membres ont pu soumettre leurs lettres de créances avant et durant le Congrès.

Enfin, concernant les 122 Membres dont les cotisations ont deux ans ou plus d'arriérés, à 17.30 le 14 septembre 2012, le Comité a noté que cela représente une réduction légère par rapport à la situation de 2004 et de 2008. Les efforts déployés par les Conseillers, les Comités nationaux et régionaux et le Secrétariat pour encourager les Membres à régler leurs cotisations ont porté leurs fruits ; toutefois, le Comité encourage toutes les personnes concernées à intensifier encore leurs efforts.

Sur invitation du **Président** et conformément à l'article 13 des Statuts de l'UICN, l'Assemblée des Membres prend la décision suivante pour vote électronique : [suivi des votes : « ad hoc 2 »]

DÉCISION 25

Le Congrès RESCINDE tous les droits restants des 122 Membres dont les cotisations ont deux ans ou plus d'arriérés.

Point 11.1 de l'ordre du jour. Débat et adoption des Résolutions et Recommandations

La 11^e séance de l'**Assemblée des Membres** prend les décisions suivantes concernant les motions, par vote électronique :

Motion 015 Sauver les espèces les plus menacées du monde. Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 017 Accroître l'utilité de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

Motion 037 Conservation du requin-marteau dans la région Méso-Amérique et dans le corridor marin du Pacifique oriental tropical. Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sous réserve d'une décision prise à la 11^e séance [suivi des votes : « 037 (option 2) »] pour inclure l'option 2 de deux possibilités de formulation pour le paragraphe 1 du dispositif (pour lequel le groupe de contact

n'a pas pu trouver de consensus) et de l'intégration d'un autre amendement [suivi des votes : « 037 a »] présenté par le Président de la Commission de la sauvegarde des espèces.

Exprimant son appui à une formulation différente (dénommée option 1) du premier paragraphe du dispositif, qui n'a pas été approuvée durant le vote de cette motion, l'État Membre **Japon** a versé la déclaration suivante aux procès-verbaux, à la 11e séance de l'Assemblée des Membres :

« Le Japon est préoccupé par cette motion car elle préjuge de la position des États Membres à la session de la CITES qui aura lieu en mars de l'année prochaine. Le délai de soumission des propositions d'inscription aux annexes CITES est fixé au 4 octobre. Nous n'avons même pas encore vu de proposition d'inscription des requinsmarteaux. Si une telle proposition est faite, nous examinerons soigneusement toutes les informations contenues. Nous étudierons les résultats du Groupe d'experts de la FAO qui examinera la validité des propositions concernant des espèces halieutiques. Nous aurons aussi à examiner si l'inscription de ces espèces aux annexes CITES contribuera réellement à leur conservation. Avant d'étudier tous ces points, le Japon ne peut pas préjuger de sa décision de soutenir ou non l'inscription de ces espèces aux annexes CITES. En conséquence, nous soutenons l'option 1. »

Motion 184 Garantir la conservation et la gestion des requins mako.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sous réserve d'une décision prise à la 11° séance en vue d'inclure l'option 1 de deux possibilités de formulation pour le paragraphe 1 du dispositif (pour lequel le groupe de contact n'a pas pu trouver de consensus) [suivi des votes : « 184 (option 1) »] et l'intégration d'un nouvel amendement [suivi des votes : « 184 a »] au titre présenté par **Project AWARE Foundation** (États-Unis).

Exprimant son appui à une formulation alternative (dénommée 'option 2') du paragraphe 1 du dispositif, formulation rejetée durant le vote de cette motion, l'État Membre **Japon** a versé la déclaration suivante aux procèsverbaux, lors de la 11e séance de l'Assemblée des Membres :

« Le Japon soutient les mesures de conservation des requins des Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP). Toutefois, le Japon est préoccupé par cette motion car elle préjuge de la position des États membres des ORGP. Elle met en effet trop l'accent sur les limites quantifiables à l'exploitation des requins mako comme

mesure de conservation. Chaque ORGP doit décider des mesures de conservation appropriées pour les requins mako, en tenant compte de différents facteurs, lesquels différent selon les ORGP. Par exemple: l'état du stock de requins mako, le type d'engin de pêche utilisé pour capturer le requin mako, la capacité de mise en œuvre par les membres qui diffère entre les ORGP. Nous craignons que mettre trop l'accent sur une mesure particulière ne contribue pas nécessairement à la conservation des requins mako. En conséquence, nous soutenons l'option 2. »

Motion 185 Conservation et gestion des requins menacés.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sous réserve d'une décision prise à la 11° séance en vue d'inclure l'option 1 de deux possibilités de formulation pour le paragraphe 1 du dispositif (pour lequel le groupe de contact n'a pas pu trouver de consensus) [suivi des votes : « 185 (option 1) »].

L'État Membre **Islande** a versé la déclaration suivante aux procès-verbaux, concernant deux formulations possibles (« Option 1 » et « Option 2 ») pour le paragraphe 1 du dispositif (l'Assemblée des Membres a approuvé, par un vote, l'intégration de l'Option 1 dans le texte adopté de la motion), durant la 11^e séance de l'Assemblée des Membres :

« Beaucoup de pays ont adopté une législation pour interdire aux pêcheurs de déverser ou jeter les poissons capturés de manière ciblée ou accessoire comme, par exemple, les requins, et l'Islande fait partie de ces pays. La deuxième option reconnaît la différence entre les législations de différents pays à cet égard et tient compte des pays qui ont mis des mesures de gestion en œuvre tout en maintenant l'option relative à l'interdiction de conserver des requins à bord lorsqu'il n'y a pas de plan de gestion en vigueur.

L'option 1 ne reconnaît pas la possibilité d'avoir des plans de gestion sans l'interdiction de conserver des requins à bord et encourage le rejet de requins. L'Islande votera contre l'option 1 et préfère l'option 2. Si l'Assemblée choisit l'option 1, l'Islande demande que la présente déclaration soit versée au rapport de la session. »

Exprimant son appui à une formulation alternative (dénommée 'option 2') du paragraphe 1 du dispositif, formulation rejetée durant le vote de cette motion, l'État Membre **Japon** a versé la déclaration suivante aux procèsverbaux, lors de la 11e séance de l'Assemblée des Membres :

« Le Japon soutient l'interdiction de conserver plusieurs espèces de requins à bord par les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et a même soumis une proposition aux ORGP concernant le requin océanique. Toutefois, le Japon ne saurait soutenir un texte

qui préjuge de la position des États membres des ORGP. C'est à chaque ORGP qu'il incombe de décider si interdire la conservation à bord est la meilleure option pour une espèce donnée, en tenant compte de différents facteurs qui diffèrent selon les ORGP. Nous craignons que mettre trop l'accent sur une mesure particulière ne contribue pas nécessairement à la conservation des requins. En conséquence, nous soutenons l'option 2. »

Motion 042 Assurer la conservation grâce à la création d'aires protégées, comme base pour atteindre l'Objectif 11 du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sous réserve d'une décision prise à la 11° séance en vue d'inclure un texte entre crochets (pour lequel le groupe de contact n'a pas pu trouver de consensus) dans le paragraphe 3 c) du dispositif et de l'intégration d'amendements supplémentaires présentés par University of the South Pacific (Fidji) et le Président de la Commission de la sauvegarde des espèces [suivi des votes : « 042 a » ; « 042 a2 » ; « 042 a (deuxième vote) » ; « 042 décision de réouverture 42 » ; et « 042 a3 »]

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 054 Sites naturels sacrés — Soutenir les protocoles traditionnels et le droit coutumier face aux menaces et défis mondiaux. Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 11° séance; suivi des votes: « 054 a ») présentés par Department for Environment, Food and Rural Affairs, Royaume-Uni.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux membres des **États-Unis** ont voté contre cette motion.

Motion 055 Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le contexte de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans amendement.

Motion 063 Agrandir et connecter les aires protégées transfrontalières pour le corridor écologique d'Asie du Nord-Est.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 065 Protéger le Bien du patrimoine mondial du récif de la Grande Barrière, en Australie.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans amendement.

Motion 180 Réagir à l'expansion rapide de l'industrie minière et gazière en Australie.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est renvoyé à un groupe des « Amis du Président ». Le texte convenu par le groupe des « Amis du Président » (tel que porté sur le site web des motions, en anglais seulement) est adopté plus tard à la 11° séance, sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 105 Protéger les écosystèmes et la diversité biologique des grands fonds marins des menaces provoquées par l'exploitation minière des fonds marins.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 069 Renforcer la gouvernance participative et équitable des communautés et des peuples autochtones du Mexique.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans amendement mais il est noté que des travaux sont nécessaires pour harmoniser les textes anglais et français avec le texte espagnol authentique. L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 070 Garantir la protection du Parc national de Cabo Pulmo.

Le texte original de cette motion est approuvé sous réserve de l'intégration d'un amendement (approuvé à la 11^e séance ; *suivi des votes : « 070 a »*) présenté par **Pronatura, A.C.** (Mexique).

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 071 Conservation de la biodiversité dans l'aire protégée naturelle selon la modalité site sacré de Huiricuta et la route historico-culturelle du peuple Huichol.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 077 Renforcer le rôle de l'UICN en faveur de la sauvegarde des forêts primaires de la planète.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés par consensus à la 11^e séance) présentés par le **Département d'État, États-Unis d'Amérique**.

Motion 079 La forêt atlantique de l'Argentine, du Brésil et du Paraguay : un biome prioritaire pour la conservation.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

Motion 081 Reconnaître les progrès du Québec en matière de conservation de la région boréale.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 11^e séance; *suivi des votes*: « 081 a ») présentés par **Pew Charitable Trusts** (États-Unis).

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 064 Conservation du lac Poyang, République populaire de Chine.

Suite au renvoi à un groupe des « Amis du Président », facilité par le Conseiller de l'UICN, M. Mahfuz Ullah, le texte porté sur le site web des motions (en anglais seulement) sous la cote « M-064-2012-EN-friendly amendment » [suivi des votes : « 064 a »] est adopté sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 088 Renforcer la coordination en matière de gestion des écosystèmes aquatiques d'Asie de l'Est.

Le texte révisé issu d'un groupe des « Amis du Président » établi pour cette motion, tel qu'il a été porté sur le site web des motions (en anglais seulement) est adopté (le suivi des votes « 088 a » fait référence à la révision, et « 088 » au texte intégral, tel que révisé) sans autre amendement mais il est noté qu'une erreur typographique au 2° paragraphe du préambule doit être éclaircie avec l'auteur.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 181 Protection des habitants, de la nature, de la culture et du patrimoine du village de Gangjeong – non approuvée.

Le **Conseiller de l'UICN Miguel Pellerano** indique que le sous-groupe du groupe de contact établi à la $10^{\rm e}$ séance s'est réuni plus tôt le même jour et a poursuivi des discussions constructives mais n'a pas trouvé de

consensus dans le temps limité disponible. À son avis, il est improbable qu'un consensus puisse être atteint sans y accorder beaucoup plus de temps.

Le **Président** remercie le groupe pour son travail mais souligne la nécessité de prendre une décision durant la présente séance qui est la dernière occasion, à ce Congrès, pour l'Assemblée des Membres de débattre de motions. En conséquence, le débat sur la motion est ouvert mais le temps est limité à un total de quatre minutes pour qu'un Membre ou plus puissent s'exprimer en faveur de la motion puis de quatre minutes pour qu'un Membre ou plus puissent s'exprimer contre la motion. La motion sera ensuite mise aux voix.

Plusieurs motions d'ordre sont soulevées. Brotee Samaj Kallyan Sangstha (Bangladesh) demande que la presse soit priée de sortir car sa présence est distrayante. Cette proposition est mise aux voix et approuvée suivi des votes : « ad hoc 3 »]. D'autres points de l'ordre du jour sont soulevés concernant le sujet de la participation de la presse, et une majorité des personnes s'exprimant critiquent la décision d'exclure la presse qu'elles jugent contraire à l'éthique de l'UICN. Le Conseiller de l'UICN Vilmos Kiszel demande une « séance à huis clos » de l'Assemblée des Membres pour discuter de cette motion. Cette proposition est mise aux voix mais n'est pas approuvée [suivi des votes : « closed session on 181 »]. Après d'autres interventions des Membres qui s'opposent fortement à l'exclusion de la presse, le Président demande un nouveau vote sur une réadmission éventuelle de la presse. La proposition de réadmission de la presse est approuvée suivi des votes: « reinvite media on 181 »].

Le **Président** invite ceux qui s'expriment en faveur et contre la motion à prendre la parole pour un maximum de quatre minutes chacun. Le **Centre for Humans and Nature** (États-Unis), comme auteur d'origine, s'exprime en faveur de la motion. Le **Vice-Ministre de l'environnement, République de Corée** et le **Président du Comité national coréen de Membres de l'UICN** s'expriment ensuite contre la motion.

Le **Président** demande un vote sur le texte original de la motion 181.

La motion 181 n'est pas approuvée [suivi des votes : « 181 »].

Motion 003 Donner la priorité à la sensibilisation et à l'appui aux Membres de l'UICN.

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement (approuvé à la 11° séance; *swivi des votes : « 003 a »*) présenté par **Environment** and **Conservation Organizations of New Zealand**.

Motion 100 Renforcement des dispositifs européens pour la biodiversité en outre-mer.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 102 La conservation du phytoplancton marin.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement (approuvé à la 11^e séance ; *suivi des votes : « 102 a »*) présenté par le **Department for Environment, Food and Rural Affairs, Royaume-Uni**.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux membres des États-Unis ont voté contre cette motion.

Motion 123 Privilégier la gestion communautaire des ressources naturelles pour accroître la résilience sociale et écologique. Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 124 Respect, reconnaissance et appui aux aires et territoires conservés par des populations autochtones et des communautés. Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 128 Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 129 Le droit humain à l'eau et à l'assainissement.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement (approuvé à la 11^e séance ; *suivi des votes : « 129 a »*) présenté par le **Conseil international du droit de l'environnement.**

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 138 Réagir aux effets des exploitations agricoles et d'élevage à échelle industrielle et écologiquement non durables sur le changement climatique, la sécurité alimentaire et la biodiversité.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement (approuvé à la 11^e séance ; *suivi des votes : « 138 a »*) présenté par **Fundación RIE – Red Informática Ecologista** (Argentine).

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux membres des **États-Unis** ont voté contre cette motion.

Motion 139 L'économie verte et la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 140 La croissance verte comme stratégie durable de conservation de la nature et de développement économique.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement. L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 144 Compensations relatives à la biodiversité et autres approches compensatoires.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

Motion 151 Respecter l'utilisation écologiquement durable des ressources biologiques abondantes.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 152 Participation de l'UICN à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sous réserve de l'intégration de deux nouveaux amendements [suivi des votes : « 152 a »] présentés par le Conseil de l'UICN et portés sur le site web des motions (en anglais seulement).

Motion 160 Établissement d'une norme internationale pour la conservation et l'utilisation des biens communs.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux membres des États-Unis ont voté contre cette motion.

Motion 170 Stratégies et actions efficaces pour aborder le problème croissant des plastiques pétrochimiques et d'autres déchets solides. Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 11^e séance) présentés par le Department of Sustainability, Environment, Water, Population and Communities, Australie [suivi des votes : « 170 a2 »]. Des amendements additionnels présentés par le Department of Environment, Food and Rural Affairs, Royaume-Uni, ne sont pas approuvés [suivi des votes : « 170 a »; « 170 a (deuxième vote) » et « 170 a3 »].

Motion 171 Appui à une étude scientifique approfondie de l'impact des pesticides systémiques sur la biodiversité mondiale par le groupe de travail conjoint de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) et de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) de l'UICN.

Le **Président** demande à un groupe des « Amis du Président » de se réunir brièvement pour éclaircir le statut des amendements proposés à cette motion. Un texte révisé présenté plus tard par le groupe est adopté sous réserve de l'intégration de quatre paragraphes dans le dispositif comme présentés par l'**Institute of Environmental Sciences Leiden – CML** (Pays-Bas) et portés (en anglais seulement) sur le site web des motions [suivi des votes : « 171 a »].

Motion 172 Coopération internationale en faveur de l'atténuation des effets préjudiciables des aérosols.

Le texte original de cette motion est adopté sans autre amendement.

Motion 173 Ciel nocturne et conservation de la nature.

Le texte original de cette motion est adopté sans autre amendement.

Motion 175 Stratégie de l'UICN pour les écosystèmes forestiers tropicaux des bassins de l'Amazonie, du Congo et de l'Asie du Sud-Est.

Le texte original de cette motion est adopté sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 178 Pacte international sur l'environnement et le développement.

Le texte original de cette motion est adopté sans autre amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux membres des **États-Unis** ont voté contre cette motion.

Motion 118 Exploration et exploitation des combustibles fossiles non conventionnels.

Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement présenté par le **Center for Environmental Legal Studies** (États-Unis). *[suivi des votes : « 118 a »]*

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux membres des **États-Unis** ont voté contre cette motion.

Motion 117 Les barrages et les infrastructures hydrauliques. Le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté (le suivi des votes : « 117 a » fait référence à la révision, « 117 » au texte intégral tel que révisé) sans autre amendement de l'Assemblée.

L'État Membre **Turquie** a versé la déclaration suivante aux procès-verbaux :

« La République de Turquie fait objection à toute référence au Rapport de la Commission mondiale des barrages ».

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 182 Proposition de l'Australie relative à la création d'un réseau de réserves marines.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 183 Promotion de mécanismes de financement innovants en faveur de la biodiversité — Congrès mondial de la nature (UICN).

Le texte original de cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'amendements (approuvés à la 11^e séance ; *suivi des votes : « 183 a »*) présentés par le **Ministère de l'environnement, Finlande**.

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 186 Conservation des zones humides de la baie de Panama.

Le texte original de cette motion est adopté sans amendement. L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Motion 085 L'Antarctique et l'océan Austral.

Suite à une discussion au sein d'un groupe des « Amis du Président », facilitée par le **Conseiller de l'UICN George Greene**, le texte révisé issu du groupe de contact établi pour cette motion est adopté sous réserve de l'intégration d'un amendement supplémentaire (approuvé à la 11^e séance ; *suivi des votes : « 085 a »*) présenté par M. Greene.

L'État Membre **Japon** a versé la déclaration suivante aux procès-verbaux :

« La délégation du Japon exprime sa satisfaction à tous les participants qui ont travaillé dur pour préparer un texte consensuel dans le cadre des réunions du groupe de contact.

Toutefois, comme indiqué à la réunion du groupe de contact, le Japon exprime une inquiétude fondamentale à propos de cette motion, à savoir que les AMP et réserves marines sont présentées comme les seuls outils de conservation et de gestion des ressources de faune et de flore marines pour la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique ou CCAMLR.

Les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) ont beaucoup d'outils de gestion à disposition, par exemple, la limitation de l'effort de pêche ou des captures et c'est aux membres de la CCAMLR qu'il incombe de choisir les outils ou groupes d'outils les plus adaptés à chaque espèce et/ou type de pêche en se fondant sur des données scientifiques. Le Japon estime que l'UICN ne devrait pas préjuger de la décision de la CCAMLR.

C'est la raison pour laquelle le Japon n'a pas soutenu cette motion. »

L'État membre **États-Unis** et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour des raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.

Les propositions de réouverture de l'examen de la motion 139 (adoptée au début de la 11^e séance ; *suivi des votes : « back to 139 »*) et de la motion 154 (adoptée à la 6^e séance le 12 septembre) ne sont pas approuvées [suivi des votes : « 154 reopen »].

La Présidente du Comité des résolutions du Congrès,

M^{me} Zuleika Pinzón, remercie les Membres pour leur travail acharné, leur coopération et leur patience en vue de terminer le processus des motions. Elle se réjouit des améliorations au processus pour le Congrès de 2016. M^{me} Pinzón rend également hommage aux membres du Comité des résolutions pour leurs efforts et en particulier à l'équipe des motions du Secrétariat sous la direction de M^{me} Constanza Martínez.

La chef de l'équipe des motions du Secrétariat, M^{me} Constanza Martínez, exprime ses remerciements à tous les facilitateurs des groupes de contact, responsables des motions, au personnel du *Motions help-desk* et aux traducteurs, entre autres. Des remerciements particuliers sont dus à Max Müller et Igor Cardellini.

Le Conseil international du droit de l'environnement remercie la Présidente du Comité des résolutions du Congrès pour son travail ; un sentiment repris en écho par le Président qui félicite le Comité des résolutions et l'ensemble de l'équipe des motions pour être restés droits dans leurs bottes « sous le feu des projectiles ».

Le Président rappelle sa propre responsabilité concernant la motion 001 Renforcer le processus des motions et améliorer l'application des Résolutions de l'UICN. L'UICN se trouve maintenant à un carrefour et doit réexaminer le processus des motions pour voir comment le processus de soumission, approbation et application peut être modernisé et rendu plus efficace. La nature du processus décisionnel actuel signifie qu'il existe un délai considérable, allant jusqu'à huit ans, entre les propositions d'origine et la mise en œuvre réelle. L'UICN doit être plus alerte et mieux en mesure de réagir à des questions émergentes. L'adoption de la motion M001par l'Assemblée des Membres permet d'établir un mécanisme pour repenser le processus des motions et mettre sur pied un groupe consultatif composé de neuf membres. Un certain nombre de nominations pour le groupe consultatif ont été reçues ; le Président propose que le groupe soit constitué comme suit :

- M. Gustavo ALANÍS (Mexique)
- M^{me} Chris DAWSON (États-Unis)
- M. Bertrand de MONTMOLLIN (Suisse)
- M. Robert FOWLER (Australie)
- M^{me} Lynn HOLOWESKO (Bahamas)
- M^{me} Ines LOPEZ ERCILLA (Espagne)
- M. Houssine NIBANI (Maroc)
- M^{me} Zuleika PINZÓN (Panama)
- M. Priya RANJAN SINHA (Inde).

12° séance – Cérémonie de clôture du Congrès mondial de la nature

Samedi 15 septembre 2012 (14.30-15.30)

La cérémonie de clôture qui a lieu en présence de Son Altesse royale la princesse Basma Bint Ali Bin Nayef de Jordanie commence par la projection d'une vidéo présentant les moments forts du Congrès.

Le **Président sortant de l'UICN**, M. Ashok Khosla prononce quelques remarques de clôture.

Au nom de Son Excellence Bander Bin Saud Bin Mohammad, **Président de la Saudi Wildlife Authority**, M. Mohammad Saud Sulayem, Conseiller en coopération internationale de la Saudi Wildlife Authority remet un cadeau pour le nouveau bâtiment du siège de l'UICN à Gland à la **Directrice générale de l'UICN**, M^{me} Julia Marton-Lefèvre.

Des remarques de clôture sont prononcées par :

- Le Président élu de l'UICN, M. Zhang Xinsheng, qui présente également les nouveaux membres élus du Conseil de l'UICN;
- Le Président du Comité d'organisation coréen,
 M. Lee Hong-koo;
- La Ministre de l'environnement de la République de Corée, Son Excellence Yoo Young-sook; et
- Le Gouverneur de la Province autonome spéciale de Jeju, M. Woo Keun-min.

Suit alors une cérémonie de présentation et de signature de la *Déclaration de Jeju*, qui est paraphée par le Président Khosla, la Ministre Yoo, le Gouverneur Woo et le Président Lee.

Conduisant la cérémonie de clôture et le Congrès mondial de la nature 2012 à sa conclusion, le **Président Khosla** remercie tous ceux qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire de ce Congrès un succès ; en particulier les hôtes coréens auxquels il propose un vote de remerciements.

Annexe 1

Déclaration du Gouvernement des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN

Soumise à la 1^{re} séance de l'Assemblée des Membres Congrès mondial de la nature de l'UICN, Jeju, République de Corée 8 septembre 2012

« M. le Président, les États-Unis se félicitent de l'occasion qui leur est donnée de renouveler leur engagement à l'UICN. Les États-Unis reconnaissent l'importance et la valeur d'une organisation comme l'UICN avec ses Membres divers et déterminés, dévoués à la protection du monde naturel. Nous nous réjouissons des événements du Forum et de notre participation à l'Assemblée dans la prochaine semaine. En tant que Membre de l'UICN, il est de notre responsabilité de participer pleinement et activement ; soyez assuré que les États-Unis prennent cette responsabilité au sérieux.

Nous sommes très intéressés d'en savoir plus sur les perspectives et les priorités des Membres de l'UICN, en particulier les membres non gouvernementaux, comme elles se reflètent dans les plus de 175 motions présentées pour examen au présent Congrès. Nous reconnaissons et nous avons la conviction que l'UICN en tant qu'organisation a une contribution importante à faire au dialogue international de l'environnement.

Nous applaudissons aux efforts déployés pour améliorer et renforcer le processus des motions, un processus qui reste difficile pour nous en tant que gouvernement. Fort de notre expérience à Barcelone, Bangkok et Amman, nous avons poursuivi notre réflexion sur les moyens de participer de la meilleure manière qui soit, en tant qu'État Membre, à ce processus des motions. Compte tenu de la haute priorité que nous accordons aux programmes de l'UICN qui contribuent de manière significative aux objectifs de conservation que nous partageons tous, nous restons convaincus que nous devons faire porter notre attention sur les motions qui traitent de questions relatives à l'UICN en tant qu'institution, à sa gouvernance et à ses questions programmatiques générales.

Nous apprécions énormément les efforts exceptionnels déployés par le Comité des résolutions pour examiner et fournir des orientations sur toutes les motions et pour identifier leur pertinence vis-à-vis du Programme quadriennal proposé pour l'UICN ainsi que leurs conséquences financières. Nous trouvons que les procédures de sélection des motions en vue d'éviter la redondance et la répétition sont une approche précieuse et nous applaudissons aux efforts du Comité des résolutions et du Secrétariat de l'UICN à cet égard. Toutefois, il y a encore des motions qui, à notre avis, ne font que reproduire des motions précédentes et nous souhaitons demander que, lorsque viendra le temps de préparer le prochain Congrès et la prochaine Assemblée, une attention encore plus rigoureuse soit portée à ce point.

Comme par le passé, un certain nombre de motions nécessiteraient un changement important dans les priorités, les ressources et l'attribution financière au sein du Programme 2013-2016. Cela soulève la question centrale de savoir comment le processus des motions s'inscrit dans le *Programme de l'UICN 2013-2016* que nous allons finaliser durant le présent Congrès. Nous apprécions les efforts déployés pour faire en sorte que nous n'autorisons pas la charrue à passer avant les bœufs.

Nous souhaitons noter, cependant, que plusieurs motions reflètent les opinions marquées d'un petit nombre de Membres sur les actions que les États membres devraient prendre aux plans national, régional ou international sur des questions complexes et souvent controversées.

Nous restons convaincus qu'il ne serait pas approprié, en tant que gouvernement, que nous nous engagions ou que nous négociions certains types de résolutions.

Parmi ces motions, un vaste groupe s'adresse principalement à un seul gouvernement ou à un groupe de gouvernements sur des questions nationales, bilatérales ou régionales. Souvent, nous n'avons pas suffisamment de données sur ces questions et nous estimons que les réponses à ces motions seront mieux traitées par le pays ou

les pays concernés. Nous ne prendrons pas de position, en tant que gouvernement, sur ces motions, sauf si elles ont des incidences directes sur le Gouvernement des États-Unis. Dans ce cas, nous fournirons éventuellement une déclaration à verser aux procès-verbaux pour aider à éclaircir les questions soulevées et à communiquer notre point de vue.

Un deuxième groupe de motions se concentre sur des questions mondiales qui, nous en convenons, sont importantes, mais sont des thèmes déjà traités dans le débat politique international en cours dans d'autres forums tels que dans les domaines du changement climatique et de la biodiversité au-delà de la juridiction nationale. Nous respectons l'intérêt des membres pour des questions de préoccupation mondiale et nous partageons beaucoup de ces intérêts, en particulier sur des questions émergentes telles que le rôle des écosystèmes dans la sécurité alimentaire et l'importance du commerce illégal d'espèces sauvages. Cependant, nous n'avons pas l'intention de prendre de position nationale sur des opinions particulières présentées ici dans des motions ni de voter sur les résultats.

Conformément à notre pratique passée, nous vous fournirons une liste, pour les procès-verbaux, des résolutions pour lesquelles le Gouvernement des États-Unis ne s'engagera pas.

Nous demandons que la présente déclaration figure dans son intégralité dans le rapport du présent Congrès. »

Dans une lettre à la Directrice générale de l'UICN datée du 2 octobre 2012, le Département d'État des États-Unis a fait la liste de la position du Gouvernement des États-Unis sur chaque motion, y compris 101 motions sur lesquelles l'État membre et des organismes gouvernementaux membres des États-Unis se sont abstenus de voter ainsi que 12 autres motions contre lesquelles l'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux membres ont voté. La lettre demandait que ces positions soient enregistrées dans les résultats du Congrès et cela a été fait dans les sections pertinentes des présents *Procès-verbaux*. La lettre confirmait que les États-Unis votaient en fayeur de toutes les autres motions.

Annexe 2

Tableau des Résolutions et Recommandations

Le Tableau montre le numéro original de chaque motion (discutée durant l'Assemblée des membres et enregistrée dans les présents procès-verbaux) avec un renvoi au numéro de la Résolution ou Recommandation publiée

Numéro de motion	Numéro de résolution ou recommandation	Titre
1	1	Renforcer le processus des motions et améliorer l'application des Résolutions de l'UICN
2	2	Améliorer les occasions de participer des Membres de l'UICN
3	3	Donner la priorité à la sensibilisation et à l'appui aux Membres de l'UICN
4	4	Création d'un mécanisme relatif à l'éthique
5	5	Renforcement des Comités nationaux et régionaux de l'UICN et utilisation des trois langues officielles dans la communication interne et externe de l'UICN et de ses Membres
6	6	Coopération avec les collectivités territoriales pour la mise en œuvre du Programme de l'UICN 2013-2016
7	7	Création au sein de l'UICN d'une catégorie de Membres avec droit de vote pour les Organisations de peuples autochtones (OPA)
8	8	Accroître la participation des jeunes et le partenariat intergénérations au sein de l'Union et par son intermédiaire
9	9	Encourager la coopération avec des organisations et des réseaux confessionnels
10	10	Établissement d'une présence programmatique renforcée de l'UICN en Asie
11	11	Asseoir la présence institutionnelle de l'UICN en Amérique du Sud
12	12	Renforcer l'UICN dans la région insulaire des Caraïbes
13	13	Le nom de l'UICN
14	14	Appliquer l'Objectif 12 d'Aichi du <i>Plan stratégique pour la diversité biologique</i> 2011-2010
15	15	Sauver les espèces les plus menacées du monde
16	16	Cadre pour la définition des priorités relatives à la conservation des espèces menacées

Numéro de motion	Numéro de résolution ou recommandation	Titre
17	17	Accroître l'utilité de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées
18	18	Encourager le développement et la publication de listes rouges nationales et régionales
19	19	Mettre un terme à la perte des lignées distinctes du point de vue de l'évolution
20	20	De nouvelles mesures pour combattre la crise des amphibiens
21	21	Appliquer les dispositions sur les espèces exotiques envahissantes du <i>Plan stratégique sur la diversité biologique 2011-2020</i>
22	22	Appui aux initiatives nationales et régionales pour la conservation des grands mammifères du Sahara
23	23	Appui aux initiatives nationales et régionales pour la conservation des grands mammifères du Sahara
24	24	Intensifier la lutte contre le braconnage et les efforts de protection de la faune en prenant pour indicateurs le rhinocéros et l'éléphant
25	25	La conservation des éléphants d'Afrique
26	138	La conservation des espèces de rhinocéros en Afrique et en Asie
27	139	L'élevage d'ours en Asie, notamment pour la conservation des populations sauvages
28	140	Mettre un terme à la crise du déclin de la survie des tortues
29	26	Coopération internationale pour la surveillance des oiseaux d'eau en appui à une gestion rationnelle
30	27	Conservation des espèces en danger d'Asie tropicale
31	141	Conservation des espèces de vautours en Asie du Sud
32	28	Conserver la voie de migration Asie de l'Est – Australasie et ses oiseaux d'eau menacés, notamment dans la région de la mer Jaune
33	29	Lutte contre la capture, le commerce ou l'abattage illégaux ou non durables des oiseaux migrateurs dans le pourtour méditerranéen
34	30	La conservation des limules asiatiques
35	142	Actions en vue d'éviter l'extinction de dauphins rares : le dauphin de Maui, le dauphin d'Hector, le marsouin de Californie et les dauphins et marsouins de rivière et d'eau douce d'Asie du Sud-Est
36	143	Moratoire sur la pêche du chinchard du Chili (<i>Trachurus murphyi</i>) dans les eaux internationales du Pacifique sud
37	146	Conservation du requin-marteau dans la région Méso-Amérique et dans le corridor marin du Pacifique oriental tropical

Numéro de motion	Numéro de résolution ou recommandation	Titre
38	31	Gestion de précaution des thonidés par l'établissement de points-limites et de points-cibles de référence et amélioration de la gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP) dérivants
39	32	Mesures visant à reconstituer les populations de thons rouges de l'Atlantique est (<i>Thunnus thynnus</i>) et la Méditerranée
40	33	Attirer l'attention sur la conservation des champignons
41	34	Renforcer la formation et les capacités du personnel des jardins botaniques et des arboretums pour mettre en oeuvre la <i>Stratégie mondiale pour la conservation des plantes</i> 2020 en Asie de l'Est
42	35	Assurer la conservation grâce a la création d'aires protégées, comme base pour atteindre l'Objectif 11 du <i>Plan stratégique pour la diversité biologique</i> 2011–2020
43	36	Biodiversité, aires protégées et zones clés pour la biodiversité
44	37	Intégration des critères de conservation de la nature dans les politiques de planification territoriale
45	38	VI° Congrès mondial sur les parcs de l'UICN organisé à Sydney en 2014
46	39	Parcs sains – populations saines
47	40	Adoption et application uniforme des lignes directrices pour la gestion des aires protégées
48	41	Élaboration de critères objectifs pour une Liste verte des espèces, des écosystèmes et des aires protégées
49	42	Proposer des objectifs de couverture des aires protégées en se fondant sur des systèmes de certification et d'évaluation de la gestion
50	43	Constitution d'un forum à l'intention des gestionnaires d'aires protégées transfrontalières
51	44	Mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de restauration écologique à l'intérieur et à proximité des aires protégées
52	45	Accroître la sensibilisation aux avantages et à l'utilité des aires protégées
53	46	Renforcer la Convention du patrimoine mondial
54	147	Sites naturels sacrés – Soutenir les protocoles traditionnels et le droit coutumier face aux menaces et défis mondiaux
55	47	Mise en œuvre de la <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> dans le contexte de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO
56	48	Valoriser et conserver le patrimoine géologique par le biais du <i>Programme de l'UICN 2013-2016</i>
57	148	Aires protégées de montagne
58	49	Réaménager les villes du futur et leurs zones urbaines avec des aires protégées : le retour des villes à la nature

Numéro de motion	Numéro de résolution ou recommandation	Titre
59	50	Protection des canyons sous-marins de la Méditerranée
60	149	Corridors écologiques transfrontaliers à l'ouest de la péninsule Ibérique
61	150	Protection du Parc national de Mavrovo en ex-République yougoslave de Macédoine
62	151	Préserver le patrimoine naturel unique et gravement menacé de Madagascar
63	152	Agrandir et connecter les aires protégées transfrontalières du corridor écologique d'Asie du Nord-Est
64	153	Conservation du lac Poyang, République populaire de Chine
65	154	Protéger le Bien du patrimoine mondial du récif de la Grande Barrière, en Australie
66	51	Améliorer la conservation et la durabilité de la mer Jaune
67	52	Création d'un système de gestion intégrée pour les aires placées sous la protection de l'UNESCO
68	155	Restauration et conservation du cratère maar Hanon de Jeju
69	53	Renforcer la gouvernance participative et équitable des communautés et des peuples autochtones du Mexique
70	54	Garantir la protection du Parc national de Cabo Pulmo
71	156	Conservation de la biodiversité dans l'aire protégée naturelle selon la modalité site sacré de Huiricuta et la route historico-culturelle du peuple Huichol
72	55	Intégration de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN
73	56	Améliorer la conservation assurant la connectivité par des réseaux internationaux des meilleures pratiques de gestion
74	57	La conservation de la biodiversité insulaire et l'appui aux moyens d'existence
75	58	La gestion des écosystèmes pour la réduction des risques de catastrophe
76	59	L'importance de l'adaptation et de la réduction des risques de catastrophe dans les zones côtières
77	60	Renforcer le rôle de l'UICN en faveur de la sauvegarde des fôrets primaires de la planète
78	158	Soutien au <i>Défi de Bonn</i> sur la restauration des forêts perdues et des terres dégradées
79	62	La forêt atlantique de l'Argentine, du Brésil et du Paraguay : un biome prioritaire pour la conservation

Numéro de motion	Numéro de résolution ou recommandation	Titre
80	63	Soutien à la conservation et à l'utilisation durable des forêts de Gotjawal à Jeju
81	64	Reconnaître les progrès du Québec en matière de conservation de la région boréale
82	159	Assurer la conservation des zones de nature sauvage de la Patagonie chilienne
83	65	La conservation et la protection des prairies tempérées indigènes de la planète
84	160	Préservation des écosystèmes oasiens
85	66	L'Antarctique et l'ocean Austral
86	67	L'UICN et la région arctique – intensification et coordination des travaux
87	68	Importance d'évaluer les besoins en eau des zones humides pour préserver leurs fonctions écologiques
88	69	Renforcer la coordination en matière de gestion des écosystèmes aquatiques d'Asie de l'Est
89	161	Protection du puffin des Baléares, en danger critique d'extinction, dans le delta de l'Èbre, Espagne
90	70	Initiative régionale pour les zones humides du bassin du Río de la Plata
91	162	Mesures pour accroître la protection et l'utilisation durable des pampas et campos d'Amérique du Sud
92	163	Mesures pour améliorer la protection et l'utilisation durable du Gran Chaco américain
93	164	Les corridors altitudinaux : une stratégie d'adaptation dans les Andes
94	165	Gestion intégrée des ressources en eau dans l'estuaire de Bahia Blanca (Argentine)
95	72	Soutien de l'UICN au développement durable des zones humides et marines de l'Afrique centrale et de l'Ouest
96	74	Mettre en œuvre la conservation et la gestion durable de la biodiversité marine dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale
97	75	Renforcement de la politique de la mer et des océans
98	76	Accélérer le rythme de création d'aires marines protégées à l'échelle mondiale et la certification de l'efficacité de leur gestion
99	77	Promotion des aires marines protégées gérées localement comme mesure sociale globale permettant d'atteindre les objectifs de la conservation au niveau des sites et des aires marines protégées
100	167	Renforcement des dispositifs européens pour la biodiversité en outre-mer

Numéro de motion	Numéro de résolution ou recommandation	Titre
101	168	Conserver les écosystèmes littoraux pour réduire les risques dans les zones côtières en Afrique
102	78	La conservation du phytoplancton marin
103	169	L'approche écosystémique des pêches (AEP)
104	170	Valoriser les procédures communautaires d'amélioration de la gestion de la pêche côtière
105	79	Protéger les écosystèmes et la diversité biologique des grands fonds marins des menaces provoquées par l'exploitation minière des fonds marins
106	80	Atténuer les effets de la plongée récréative sur le milieu marin
107	81	Combattre la pollution sonore en Afrique
108	82	Soutenir la pérennisation des <i>Haenyo</i> de Jeju et leurs pratiques uniques de gestion responsable de l'écologique marine
109	83	Faire progresser le rôle des solutions basées sur la nature pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et leur potentiel de contribution à une réglementation mondiale sur les changements climatiques
110	84	Promouvoir l'adaptation fondée sur les écosystèmes
111	85	Considérations d'équité et de justice vis-à-vis du changement climatique
112	86	Intégrer les aires protégées dans les stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
113	87	L'énergie et la conservation
115	88	Pour une production responsable d'énergies renouvelables
116	172	Développement des énergies renouvelables et conservation de la biodiversité
117	89	Les barrages et les infrastructures hydrauliques
118	90	Exploration et exploitation des combustibles fossiles non conventionnels
119	173	Forages pétroliers offshore en Guyane, au Surinam et au Guyana
120	174	Forages pétroliers offshore en Méditerranée
121	91	La cuisson par énergie solaire et sa contribution à la santé et à la résilience des communautés et des écosystèmes
122	92	Promouvoir et soutenir la gestion et la conservation communautaires des ressources comme fondement du développement durable
123	93	Privilégier la gestion communautaire des ressources naturelles pour accroître la résilience sociale et écologique

Numéro de motion	Numéro de résolution ou recommandation	Titre
124	94	Respect, reconnaissance et appui aux aires et territoires conservés par des populations autochtones et des communautés
125	95	Les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales paysannes des Andes et de l'Amazonie comme mécanisme d'adaptation au changement climatique
126	175	Renforcement de l'autonomie des communautés noires de Colombie en vue de la gestion durable des ressources naturelles de leurs territoires, en mettant spécialement l'accent sur les activités minières
127	96	Reconnaissance des territoires autochtones comme aires de conservation dans le bassin amazonien
128	97	Mise en œuvre par l'UICN de la <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>
129	98	Le droit humain à l'eau et à l'assainissement
130	99	Politique de l'UICN sur la conservation et les droits humains pour un développement durable
131	100	Intégrer les droits de la nature comme pierre angulaire du processus décisionnel de l'UICN
132	101	Le droit des enfants à être en contact avec la nature et à un environnement sain
133	102	Les droits de l'homme et l'accès aux ressources naturelles en Amérique latine
134	103	Promotion et renforcement des systèmes agroalimentaires locaux
135	104	Sécurité alimentaire, restauration des écosystèmes et changement climatique
136	105	Préserver les cultures et la nature pour la sécurité alimentaire
137	106	Préserver la contribution des ressources biologiques sauvages et des écosystèmes à la sécurité alimentaire
138	107	Réagir aux effets des exploitations agricoles et d'élevage à échelle industrielle et écologiquement non durables sur le changement climatique, la sécurité alimentaire et la biodiversité
139	108	L'économie verte et la responsabilité sociale et environnementale des entreprises
140	109	La croissance verte comme stratégie durable de conservation de la nature et de développement économique
141	176	Emplois verts et initiatives privées contribuant à la conservation au sein du Réseau Natura 2000
142	177	Valorisation économique et élaboration de mécanismes financiers pour la rétribution des services environnementaux dans des zones d'extrême pauvreté
143	178	Réforme des aides financières et dépenses portant préjudice à la biodiversité

Numéro de motion	Numéro de résolution ou recommandation	Titre
144	110	Compensations relatives à la biodiversité et autres approches compensatoires
145	111	Une étude critique des avantages, pour la diversité biologique, de projets pour des moyens de subsistance de substitution
146	112	Mettre en place le concept de sécurité de la diversité biologique
147	113	La gestion des dommages secondaires causés à l'environnement par des catastrophes naturelles
148	114	Promotion du tourisme durable, du développement rural et de la valeur du patrimoine naturel
149	115	Renforcer la diversité culturelle et biologique et les connaissances écologiques traditionnelles dans la région insulaire Asie-Pacifiques
150	116	Soutien pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages
151	179	Respecter l'utilisation écologiquement durable de ressources biologiques abondantes
152	180	Participation de l'UICN à la mise en œuvre du <i>Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020</i>
153	117	Assurer le bon fonctionnement de la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)
154	118	Un rôle important pour l'UICN auprès de la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)
155	119	Partenariat de collaboration pour la faune
156	120	Conservation de la biodiversité pour le développement dans le Sud, dans le cadre de la coopération Sud-Sud
157	121	Promouvoir la responsabilité internationale en matière d'impacts sur la biodiversité à l'échelle mondiale
158	181	Participation des citoyens aux procédures législatives relatives à l'environnement
159	123	Plaidoyer en faveur de partenariats privé-public-communautés (PPPC) pour le développement durable
160	124	Établissement d'une norme internationale pour la conservation et l'utilisation des biens communs
161	125	Promotion du Réseau d'observation de la biodiversité Asie-Pacifique (AP-BON)
162	126	L'élaboration d'un système d'évaluation et de certification pour les Carrefours mondiaux de l'environnement
163	127	Principes islamiques relatifs à la conservation

Numéro de motion	Numéro de résolution ou recommandation	Titre
164	128	Intégrer le principe de non-régression dans le droit et la politique de l'environnement
165	129	Les tribunaux et l'accès à la justice
166	130	ECOLEX – Le portail du droit de l'environnement
167	132	Mettre en place une Plateforme mondiale en ligne rassemblant les engagements envers la durabilité
168	134	Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles
169	135	Traité international juridiquement contraignant sur le mercure pour protéger les espèces sauvages, les écosystèmes et la santé
170	136	Stratégies et actions efficaces pour aborder le problème croissant des plastiques pétrochimiques et d'autres déchets solides
171	137	Appui à une étude scientifique approfondie de l'impact des pesticides systémiques sur la biodiversité mondiale par le groupe de travail conjoint de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) et de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) de l'UICN
172	182	Coopération internationale en faveur de l'atténuation des effets préjudiciables des aérosols
173	183	Ciel nocturne et conservation de la nature
174	133	Améliorer la capacité d'application de la législation contre la criminalité liée aux espèces sauvages
175	61	Stratégie de l'UICN pour les écosystèmes forestiers tropicaux des bassins de l'Amazonie, du Congo et de l'Asie du Sud-Est
176	73	Conservation et gestion durable des mangroves de l'Afrique centrale : le cas du Cameroun
178	131	Pacte international sur l'environnement et le développement
179	157	Protection de la Réserve de faune à okapis et des communautés de la forêt d'Ituri en République démocratique du Congo
180	166	Réagir à l'expansion rapide de l'industrie minière et gazière en Australie
182	171	Proposition de l'Australie relative à la création d'un réseau de réserves marines
183	122	Promotion de mécanismes de financement innovants en faveur de la biodiversité – Congrès mondial de la nature (UICN)
184	145	Garantir la conservation et la gestion des requins mako
185	144	Conservation et gestion des requins menacés
186	71	Conservation des zones humides de la baie de Panama

Annexe 3

Extrait du Rapport du Comité de la gouvernance du Congrés

Atelier organisé par le Conseil

Le Comité de la gouvernance a été prié de faire rapport sur un atelier organisé par le Conseil et ce rapport est le suivant.

Le Conseil a organisé un atelier en vue de faire participer les Membres et membres des Commissions de l'UICN à une discussion sur les moyens de présenter de façon plus efficace la vision et la mission de l'UICN en influençant et en incitant les acteurs clés à participer au renforcement de la structure de l'UICN. L'atelier s'est déroulé en présence de Conseillers, de Membres de l'UICN et de candidats à la Présidence et au Conseil.

Comme l'Union s'apprête à lancer son nouveau *Programme de l'UICN 2013-2016*, les discussions ont porté sur les moyens, pour l'Union, de mieux faire participer et influencer d'autres acteurs clés de la société afin d'avoir un effet plus important sur la réalisation des objectifs de la conservation. L'atelier a aussi permis d'examiner le développement des composantes de l'UICN et les qualités dont nous avons besoin chez nos Membres, dans les Commissions, au Secrétariat et au Conseil.

L'atelier s'est divisé en deux tables rondes qui ont discuté, d'une part, des moyens, pour l'UICN, de faire participer et influencer les secteurs clés de la société et, d'autre part, des moyens de développer les capacités et structures de l'UICN pour relever ces défis.

Conclusions de l'atelier

Concernant le premier thème, les participants ont répondu aux questions suivantes :

 Qui sont les acteurs clés de la société à faire participer en vue de réaliser la vision de l'UICN dans un monde où la gouvernance de l'environnement est faible?

Il existe un certain nombre de « groupes cibles » audelà des interlocuteurs habituels de l'UICN qui ont été identifiés en tant qu'acteurs clés pour parvenir à la vision de l'UICN, qui vont des médias aux différents secteurs et niveaux de gouvernement, au secteur privé, au secteur de l'éducation, à la jeunesse, aux décideurs politiques et autres groupes de domaines autres que la conservation de la nature.

 Comment l'UICN et la communauté de la conservation peuvent le mieux les faire participer et les influencer?

De nouveaux moyens de faire participer et d'influencer ces « groupes cibles » ont été mentionnés. Parmi eux, des idées ont été lancées : avoir des ambassadeurs de la nature, développer des stratégies de marketing et de nouveaux partenariats avec le secteur privé, encourager des champions à exercer leur influence et profiter du fait que l'UICN est un pourvoyeur de connaissances qui peut fournir des produits taillés selon des besoins particuliers.

• Quels sont les nouveaux défis pour que l'UICN influence les acteurs clés ?

Pour l'avenir, plusieurs défis ont été identifiés : influencer les stratégies et comportements de l'industrie ; faire participer de nouvelles associations et de nouveaux secteurs professionnels tels que les médecins pour parler des effets du changement climatique ; et trouver de nouveaux partenaires pour diffuser le message de l'UICN, comme les photographes, les sportifs, les musiciens et les artistes.

En ce qui concerne le deuxième thème, à savoir la capacité et les structures de l'UICN nécessaires pour relever ces défis, les participants ont abordé plusieurs points :

• Les gouvernements ont peut-être des agendas différents de ceux des ONG mais il est sûr que l'UICN est une organisation unique où les Membres, gouvernements et ONG, trouvent un « lieu sûr » pour discuter de façon constructive de questions qui, dans d'autres forums, seraient source de controverse. Ce point est considéré comme « un facteur unique pour 'vendre' » l'Union. Il est possible de faire des changements et de franchir les barrières dans le dialogue entre les deux chambres mais actuellement, cette possibilité n'est pas suffisamment utilisée.

Une autre idée importante, issue de la discussion, est qu'une expansion et une augmentation du nombre de Membres ne conduisent pas nécessairement à une Union plus forte mais pourraient au contraire présenter les risques de coûts plus élevés pour l'UICN, d'opinions divergentes plus nombreuses et d'une perte de profil, si cela n'est pas correctement géré. Expansion ne signifie pas seulement avoir plus de Membres, cela peut vouloir dire diversifier les Membres. Il a été suggéré qu'il fallait, avant tout, avoir une discussion stratégique. Celle-ci devrait définir les buts et les objectifs d'une expansion ou d'une augmentation du nombre de Membres. Expansion signifie élargissement du spectre des catégories de Membres, ce qui n'est pas égal à une simple augmentation du nombre de Membres. L'efficacité et l'impact de l'UICN pourraient être améliorés par une multiplication des partenariats et plus d'influence à travers des partenaires, pas nécessairement par une augmentation du nombre de Membres.

De quel genre de leadership avons-nous besoin au Conseil pour guider/augmenter notre influence?

Le Conseil représente bien la diversité du monde. Il a été dit que les candidats n'ont pas nécessairement besoin d'être des leaders mondiaux mais, en revanche, le Conseil doit représenter les Membres. Il devrait y avoir plus de femmes au Conseil (jusqu'à 50%) et davantage de jeunes.

Il y a également eu une discussion sur la taille du Conseil. Certains ont estimé que le fait que le Conseil soit grand ne pose pas de problème mais que la question des ressources se pose.

En outre, le Conseil doit ajouter de la valeur à l'Union plutôt que de surveiller les travaux du Secrétariat. Les travaux du Conseil peuvent être plus efficaces si le Conseil se concentre pleinement sur les questions stratégiques et si le Bureau prend plus de responsabilités, y compris pour des décisions plus courantes.

Il est observé que le Conseil est parfois totalement invisible pour les Membres. En outre, il pourrait être nécessaire de réfléchir à l'équilibre des pouvoirs entre le Secrétariat et le Conseil. S'agit-il d'un problème pour l'UICN et sa gouvernance ?

 Quel est le rôle et quelles sont les compétences que nous attendons des Commissions et comment devraient-elles nous les fournir? La discussion a suscité plusieurs réflexions :

- Certains ont estimé que le but du Congrès est de réévaluer si toutes les Commissions sont encore nécessaires – mais cela n'est pas fait – et d'élire un nouveau Président si nécessaire.
- Il est noté qu'il y a de grandes disparités entre les capacités et le fonctionnement de différentes Commissions et dans l'appui qu'elles reçoivent du Secrétariat. Il convient de reconnaître que les Commissions sont différentes.
- Il y a encore beaucoup de travail à faire et la situation doit être grandement améliorée en matière d'application de l'approche « Un seul Programme ».

Quel est le rôle attendu du Secrétariat pour permettre à d'autres d'agir et les influencer dans ce sens ?

En ce qui concerne cette question, plusieurs points sont soulevés qui rendent difficile la situation du Secrétariat :

- La mise en œuvre des projets prend-t-elle trop de temps du Secrétariat ?
- L'UICN devrait-elle se concentrer davantage sur la défense de la nature – par exemple, par l'intermédiaire de ses Membres ? Elle a un bon réseau de spécialistes et d'experts dans le monde entier et pourrait se concentrer davantage sur des domaines clés qu'il convient d'explorer.
- Il serait utile d'analyser la manière dont l'UICN fait son travail et le type de capacités dont elle dispose et dont elle a besoin.
- Il est suggéré d'avoir un interlocuteur pour la jeunesse.

Résultats

Le Comité de la gouvernance recommande que le Conseil travaille aux deux domaines de discussion correspondant aux questions soulevées durant cet atelier ; et qu'en consultation avec les Membres et les Commissions, il prépare des propositions sur une stratégie visant à faire participer et influencer et sur la structure et les capacités de l'UICN, afin d'agir durant la période quadriennale, ainsi que pour décision au prochain Congrès.

Remerciements

Hôtes





Organisateurs I



Le comité d'organisation coréen du Congrès mondial de la nature 2012



























Platine





Or







Argent



Cuivre

I Ministry for Foreign Affairs of Finland

Amis

I Coca-Cola Korea Company, Ltd.

GS25

Korea Gas Corporation

Korea Institute of Machinery & Materials Federal Ministry for the Environment,

Nature Conservation and Nuclear Safety, Germany



UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

SIÈGE MONDIAL Rue Mauverney 28 1196 Gland, Suisse Tel: +41 22 999 0000 Fax: +41 22 999 0002 www.iucn.org